

C.R.I.C. N° 77 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture

Mardi 1er décembre 2020

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Projets et propositions</i>	1
<i>Pétition pour que le Gouvernement wallon sauve Mons et le Borinage en acceptant le changement d'affectation du périmètre Donaire à Frameries afin qu'il ne soit plus convoité par Clarebout ou d'autres industries lourdes</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Kapompole.....	1
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Wahl, Mme Kapompole, M. Disabato, Mme Goffinet.....	1
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	7
<i>Interpellations et questions orales</i>	7
<i>Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'état d'avancement du masterplan des sites d'ArcelorMittal » ;</i>	
<i>Question orale de M. Lenzini à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le suivi du masterplan de reconversion des terrains d'ArcelorMittal en région liégeoise »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Bierin, Lenzini, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	7
<i>Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la numérisation des permis d'urbanisme »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Cremasco, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	10

Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation du camping de La Cala à Glabais »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences..... 11

Question orale de M. Nemes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les impacts du futur projet de construction de logements à Hermée »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Nemes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences..... 13

Question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la modification du plan de secteur du périmètre Donaire à Frameries »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Disabato, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences..... 14

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact de la crise covid-19 sur les villes suite à l'exode urbain »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences..... 16

Reprise de la séance..... 18

Interpellations et questions orales (Suite)..... 18

Interpellation de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le rachat des terres en Brabant wallon par la Région bruxelloise » ;

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'achat de terres agricoles wallonnes par le Gouvernement bruxellois » ;

Question orale de M. Wahl à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'annonce du Gouvernement bruxellois relative à l'achat de terres agricoles dans le Brabant wallon » ;

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la proposition du ministre bruxellois de l'Agriculture d'achat de terres agricoles en Wallonie » ;

Question orale de Mme Kelleter à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le rachat de terres agricoles par Colruyt »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, Mme Cassart-Mailleux, MM. Wahl, Fontaine, Mme Kelleter, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, Mme Laruelle, MM. Mugesangango, Florent.....18

Reprise de la séance.....31

Interpellations et questions orales (Suite).....31

Question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le Plan stratégique wallon agricole » ;

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les tensions entre le Green Deal et la Politique agricole commune (PAC) »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Florent, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....31

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la carie du froment »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....34

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la plateforme Job Easy-Agri »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....36

Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'effondrement du secteur porcin »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....37

Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le conseil et la promotion des exportations de pesticides »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....39

Question orale de M. Cornillie à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'échec des pommes et poires Fairebel »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Cornillie, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....41

Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'absence d'éligibilité de certains travailleurs et institutions aux aides régionales » ;

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'Institut pour un développement durable (IDD) et la situation de l'HORECA wallon » ;

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les nouvelles aides économiques wallonnes »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bierin, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....43

Question orale de M. Bellot à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la maîtrise du prix de l'eau en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bellot, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....48

Question orale de M. Clersy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les freins à la commercialisation rencontrés par la société Lithcote »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Clersy, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....49

Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'accès des coopératives d'économie sociale au prêt Ricochet »

Intervenants : M. le Président, Mme Cremasco, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....51

Question orale de M. Hardy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avenir d'Industeel » ;

Question orale de M. Mugemangango à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation de l'entreprise Industeel » ;

Question orale de M. Clersy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la vente d'Industeel »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Hardy, Mugemangango, Clersy, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....52

Question orale de Mme Roberty à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'entrepreneuriat féminin »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Roberty, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....55

Question orale de M. Hardy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien au secteur des festivals »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hardy, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....56

Question orale de M. Cornillie à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la demande des fleuristes relative à l'exemption de cotisation à l'APAQ-W »

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....57

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les ASBL de gestion de centre-ville »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....59

Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'attitude du Gouvernement wallon relative à la poursuite des stabilisateurs économiques ou sociaux »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....61

Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réduction des charges locatives commerciales » ;

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le bail commercial »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....63

Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien wallon à l'inexplicable fermeture des carwashes »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....65

Question orale de M. Hardy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le Green Friday »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hardy, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....66

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la violation du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public par la CEO de Sambrinvest »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....67

Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la perte de valeur des biens immobiliers situés à proximité de lignes à haute tension »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....69

Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact de l'annulation des carnivals sur les acteurs économiques » ;

Question orale de M. Matagne à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact de la crise sur les marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Desquesnes, Matagne, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....71

Question orale de Mme Mauel à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le probable accord sur le Brexit »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Mauel, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....74

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les exportations wallonnes » ;

Question orale de Mme Mauel à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la confiance, les défis et les obstacles des exportateurs »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, Mme Mauel, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....76

Question orale de M. Demeuse à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avancement des négociations relatives au renouvellement de l'accord avec les opérateurs de télécommunication sur la taxe communale sur les mâts, pylônes et antennes GSM » ;

Question orale de Mme Goffinet à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les zones blanches » ;

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'accès à un internet de qualité dans les zones blanches »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Demeuse, Mme Goffinet, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....79

Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les alternatives aux ordinateurs classiques pour les cours à distance »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....82

Question orale de Mme Mauel à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la maturité numérique des entreprises »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Mauel, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....84

Question orale de Mme Roberty à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'annonce de l'implantation du cinquième data center Google en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Roberty, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....85

Organisation des travaux (Suite).....87

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....87

Interpellations et questions orales retirées.....87

Liste des intervenants.....88

Abréviations courantes.....89

Présidence de Mme Cremasco, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Échange de vues

- La séance est ouverte à 10 heures 2 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PÉTITION POUR QUE LE GOUVERNEMENT WALLON SAUVE MONS ET LE BORINAGE EN ACCEPTANT LE CHANGEMENT D'AFFECTATION DU PÉRIMÈTRE DONAIRE À FRAMERIES AFIN QU'IL NE SOIT PLUS CONVOITÉ PAR CLAREBOUT OU D'AUTRES INDUSTRIES LOURDES

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition pour que le Gouvernement wallon sauve Mons et le Borinage en acceptant le changement d'affectation du Périmètre Donaire à Frameries afin qu'il ne soit plus convoité par Clarebout ou d'autres industries lourdes.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – Je propose M. Fontaine comme rapporteur.

Mme la Présidente. – M. Fontaine est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Mme la Présidente. – Il me revient de vous indiquer que la pétition a recueilli, à ce stade, une seule signature et n'a donc pas atteint le seuil visé par l'article 127.6 de notre règlement qui dispose que « lorsqu'une pétition est signée par au moins 1 000 signataires âgés de 16 ans accomplis et qu'elle formule une question concrète à propos d'un sujet relevant de la compétence de la Région ou visant ses intérêts, l'auteur de la pétition ou tout autre signataire désigné à cette fin a le droit d'être entendu par la commission. La commission peut toutefois décider d'auditionner l'auteur de la pétition ou tout autre signataire désigné à cette fin si la pétition est signée par un nombre inférieur de signataires, à condition de motiver sa décision ».

Je vous rappelle également que l'article 127.6 du règlement dispose que « La commission saisie d'une pétition peut décider de demander un rapport au Gouvernement. Elle peut également soumettre la question au médiateur ».

Vous savez que ce n'est pas la seule pétition qui est déjà arrivée dans notre Parlement et qui recueille donc d'autres voix. Toutefois, un seul signataire a déposé en bonne et due forme la pétition sur le site du Parlement. J'ai été saisie d'un courrier en tant que présidente de cette commission. Je suppose que d'autres membres de cette commission ont également été saisis.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Madame la Présidente, il y a la problématique d'une signature, rentrée selon les formes prévues par le règlement du Parlement, mais on sait qu'en fait, il y en a beaucoup plus derrière qui n'ont pas été déposées conformément aux dispositions dudit règlement. Je sais que plusieurs parlementaires et membres du Bureau vont solliciter certains éclaircissements à ce propos-là pour la procédure.

On a donc vraiment un problème, indépendamment du fond de la demande, quant à la forme. Il faut qu'elle respecte le règlement, sans quoi on risque d'ouvrir la boîte de Pandore et cela ne sert alors plus à rien d'avoir un règlement dans ces conditions.

Il n'en reste pas moins qu'il y a une problématique. Je voudrais en dire deux mots, si vous me le permettez.

Il y a, dans ce dossier que j'ai appris à connaître, une inquiétude probablement légitime – je ne sais pas en

juger – de la part d'un nombre important de riverains qui sont forcément appelés à s'inquiéter, qui interpellent très légitimement les uns et les autres de manière à défendre ce qu'ils considèrent comme leur intérêt. Je n'ai pas à en juger, mais je peux parfaitement comprendre la démarche qui est la leur.

C'est très difficile parce que nous aurions pu décider de les entendre, mais pour leur dire quoi ? Pour leur dire que le Parlement n'est pas compétent ? C'est un peu cela la problématique : beaucoup de personnes en matière d'urbanisme s'imaginent que le Parlement a des compétences, alors qu'il n'en a pas. Le Parlement a la compétence de légiférer, mais le Parlement n'a pas à s'immiscer, n'a aucun pouvoir dans une procédure urbanistique dès lors qu'elle est en cours.

Une intervention du Parlement serait d'ailleurs contraire au principe de la séparation des pouvoirs. C'est le pouvoir exécutif qui, selon les dispositions légales en Wallonie, a la main et qui agit sous le contrôle du pouvoir judiciaire ou du pouvoir judiciaire administratif du Conseil d'État, en l'occurrence.

Le Parlement, lui, n'est pas sans pouvoir non plus. Soyons bien clairs. Il a le pouvoir de contrôle du Gouvernement. Il y a d'ailleurs des questions qui seront posées dans cette commission à propos du dossier. C'est le contrôle de l'action du Gouvernement, mais le ministre en tant que tel – et c'est valable pour tous les prédécesseurs du ministre Borsus – doit faire preuve d'une extrême prudence et réserve puisqu'il sera amené à statuer.

Or, j'attire l'attention des collègues sur le fait que dans des cas plus ou moins similaires, lorsqu'un ministre avait pris position d'une manière trop précise en faveur ou en défaveur d'un projet auquel il devait être amené à trancher et à statuer, le Conseil d'État avait pris cela pour un élément pour annuler la décision. On ne sait pas au préjudice de qui. Dans les exemples, il y a plusieurs exemples. Nous marchons sur des œufs dans ce type de procédure. Ce qui est extrêmement difficile – parce que le problème s'est déjà posé et va encore se poser – est que nous devons être extrêmement attentifs à ce que nous allons faire. En effet, cela peut avoir des conséquences négatives pour ceux qui veulent être entendus eux-mêmes. Nous devons donc être extrêmement prudents.

Il y a d'autres pétitions qui vont vraisemblablement arriver. Elles ne sont pas ici, mais je sais qu'il y a trois pétitions qui font bien plus de signatures en province de Namur. Qu'allons-nous faire ? Allons-nous chaque fois recevoir les personnes concernées ou une délégation des personnes concernées ? Allons-nous chaque fois aller sur place ? Allons-nous chaque fois demander un rapport ?

Nous entrons dans une problématique qui va vraisemblablement aller en augmentant et sur laquelle

j'invite la commission et ses membres à réfléchir sur la manière dont il faudra procéder à l'avenir pour gérer ce type de demande et ce type de dossier. Nous sommes dans une matière particulière, parce que nous sommes vraiment, au niveau du Parlement, sur le fil rouge entre nos compétences et les compétences d'un autre pouvoir.

Je rappelle, à cet égard, que, lorsque le Parlement a voulu reprendre la main en autorisant des projets par la voie du décret pour éviter la sanction du Conseil d'État, la disposition décrétole, à l'époque, s'est fait annuler par la Cour constitutionnelle. Nous sommes donc dans un contexte plus large, plus ancien sans doute, mais il indubitable qu'il y aura encore des problèmes similaires.

J'ai peut-être déjà été trop long et je vous prie de bien vouloir m'en excuser. Je vais conclure.

Il ne s'agit nullement de refuser d'entendre ces gens, il ne s'agit nullement de ne pas être attentif. La procédure de forme me dérange quelque peu, mais je crois que l'on doit, à ce niveau-là, être rigoureux. Ce genre de rigueur n'a jamais été tellement mon fort, mais soit, je crois qu'il faut le faire. Il faut aussi leur expliquer, et c'est le rôle de tous les parlementaires concernés par le dossier, quel est notre rôle exact, quel est notre pouvoir exact. Le Parlement, la commission, n'a pas la possibilité de dire oui ou non, ce n'est pas dans notre compétence. Il faut avoir le courage de leur dire.

En outre, j'insiste pour que les parlementaires les plus concernés et les plus intéressés par ce type de dossiers, et par ce dossier en particulier, puissent avoir les contacts voulus, faire leur métier de parlementaire. Le travail de parlementaire se fait, certes, ici, au sein des locaux du Parlement, mais également en dehors de cette enceinte.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – Par rapport à ce dossier, il faut bien avoir à l'esprit que l'on ne parle pas uniquement de riverains. En fait, c'est toute une série et un nombre de plus en plus croissant de citoyens, à Mons-Borinage, mais aussi ailleurs en Wallonie, qui posent la question du développement industriel, du développement économique et de ses impacts sur leur santé et celle de leurs enfants, de leur famille. La portée de cette pétition est beaucoup plus grande encore que ce qu'elle est déjà. Pourtant, c'est, vous le savez, un dossier très sensible pour l'ensemble des parlementaires de Mons-Borinage.

J'entends bien la réflexion et le développement de M. Wahl. Comme lui, je constate que la pétition n'est pas rentrée dans les formes. C'est quelque chose qu'il faut pouvoir dire aux pétitionnaires. Surtout, il faut pouvoir, à mon sens, donner un suivi à celle-ci, mais par rapport à la limite que nous avons.

Ce que j'allais vous proposer, en termes de méthodologie et pour respecter les mesures sanitaires que nous devons respecter dans ces temps de pandémie, c'est que nous puissions, les députés de Mons-Borinage, que ce soit M. Disabato, qui a encore fait le point dans le cadre d'une question orale avec M. le Ministre sur ce dossier récemment ; que ce soit Mme Galant, qui est aussi un fer de lance sur ce dossier ; que ce soit M. Beugnies, qui, je pense, viendra avec nous, organiser une rencontre – je préférerais en visioconférence – avec les responsables de la Nature sans friture, qui nous interpellent régulièrement, par mail, par téléphone, sur ce dossier, pour pouvoir, en effet, non seulement recadrer les choses, comme M. Wahl l'a souligné, mais aussi montrer toute l'adhésion et surtout la prise de conscience que nous avons en tant que parlementaires par rapport à une évolution sociétale réelle.

Je le vois dans d'autres dossiers, dans la région de Mons, sur Ghlin par exemple, d'entreprises qui sont en développement, mais qui inquiètent énormément la population du fait de leur impact écologique et des risques que cela peut engendrer.

On n'est plus dans le même monde qu'il y a quelques années. Je pense que tout dossier et tout projet de développement sont questionnés par les citoyens. Les citoyens ont une expertise de plus en plus grandissante sur ces dossiers. Quand ils voient se ramener des responsables d'entreprise, les prendre un peu de haut et donner le sentiment qu'ils vont pouvoir directement leur faire avaler les choses, je peux vous assurer que cela ne prend plus du tout. On le voit. On a des citoyens qui font preuve d'intelligence collective, qui additionnent des expertises dans le domaine juridique, des ingénieurs civils, des gens qui ont vraiment le temps parce qu'ils sont, peut-être, à la retraite pour analyser le dossier en profondeur et qui, du coup, arrivent avec des questions très pertinentes là-dessus.

On doit pouvoir, en tant que représentants de la population, les entendre, les écouter et analyser cela aussi. Ce serait ma proposition parce que je vous assure que c'est un dossier très sensible pour nous, vous le savez. Néanmoins, comme l'on dit mes collègues avant même le début de nos travaux, cela se passe à d'autres endroits, cela inquiète de manière générale beaucoup de parlementaires et, j'en suis persuadée, les membres du Gouvernement. On doit pouvoir, comme mon collègue l'a dit, retourner vers les citoyens qui nous interpellent, les responsables de Nature sans friture notamment, dans un délai assez rapide.

Merci déjà pour votre écoute.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Comme ma collègue la dit, c'est un dossier que je connais bien puisque j'ai déjà eu l'occasion d'interpeller M. le Ministre et j'ai encore une

question à ce sujet-là dans l'ordre du jour de cette commission qui arrive dans les premières questions.

Par ailleurs, j'ai aussi été dans ceux qui ont voté la modification du plan de secteur, puisque je suis conseiller communal à Frameries. Nous sommes en demande, via le conseil communal, de pouvoir faire cette modification du plan de secteur. Je sais que parfois le dossier est un peu complexe.

Sur la volonté, la mienne est toujours celle-là, même si je reconnais – et je n'ai aucun problème à le dire et à le redire systématiquement – que M. le Ministre n'a pas à se prononcer sur une procédure qui n'a pas encore abouti. C'est clair, net et précis, parce que, je rejoins les propos de M. Wahl, cela pourrait être utilisé par les demandeurs et au détriment des riverains, de gens qui se mobilisent pour casser la procédure. À ce niveau-là, il n'y a pas de débat, il me semble.

Je pense que, comme Mme Kapompole l'a dit, il y a toute une série de questions à se poser. Je pense qu'il y a un vrai travail à faire sur l'interaction, les citoyens et leur environnement. Je pense qu'il y a un vrai problème. Il y a en tout cas une dynamique nouvelle qui s'est instaurée où les gens n'acceptent plus par principe d'avoir des industries, d'avoir une série de structures qui vont créer une série de nuisances. Là, je pense qu'il y a un travail à faire pour voir comment améliorer les choses et faire plus participer les citoyens à ce type de procédure pour avoir un vrai débat, une interaction entre les citoyens et les entrepreneurs, pour permettre qu'il y ait une vraie interaction et qu'au final le cadre de vie soit préservé. Parce que je pense que c'est surtout cela, et pour connaître très bien ce dossier, qui est très marquant.

Si l'on connaît un peu le territoire – et je le connais puisque j'habite à un ou deux kilomètres de là –, on se rend compte que c'est un territoire qui est enclavé avec toute une série de projets immobiliers qui se sont développés autour. On se rend compte que la zone n'est plus du tout adaptée. Après, il y a tout un débat par rapport aux zones industrielles à pouvoir encore avoir en Wallonie et le fait de ne pas aller les prendre sur des terres agricoles. C'est pour cela que le dossier n'est pas très simple.

Par rapport au fait de recevoir les gens, j'entends la question de la procédure. Comme M. Wahl l'a dit aussi, il y a plus de 1 000 signatures, soyons clairs, mais par une autre procédure que la procédure ad hoc prévue par le Parlement. Au final, c'est peut-être la petite nuance que j'apporte, c'est que l'on n'a pas dit que l'on devait les recevoir pour donner droit, on a dit que l'on devait les entendre. C'est le règlement tel qu'on l'a modifié il y a quelques semaines encore, quelques mois, qui prévoit qu'à partir de 1 000 signatures rentrées dans les formes, on reçoit au Parlement les citoyens. Je pense que l'on doit rester sur cette ligne-là pour recevoir les gens, pouvoir entendre et pouvoir expliquer quelles sont

les contraintes que les politiques vivent. Je pense que l'on doit pouvoir expliquer cela, faire de la pédagogie par rapport à tout cela.

Par rapport à cette question de procédure, je voulais juste aussi vous informer que, comme on a déjà eu le cas plusieurs fois par rapport au fait qu'il n'y avait qu'une personne qui avait signé, parce que rentrée via le système du Parlement. J'en ai discuté lors du dernier bureau que l'on a fait jeudi passé.

Nous avons convenu, avec la collaboration de M. le Greffier, de pouvoir faire le point d'ici 15 jours pour voir comment on peut améliorer avec une notion chère aussi à Mme Kapompole, c'est la question de l'expérience utilisateur. J'ai déjà pris contact avec la Nature sans friture pour voir quels avaient été les éléments qu'ils avaient induits en erreur sur la procédure pour voir comment on pouvait améliorer les choses et permettre que, d'une part, il y ait plus de visibilité sur le site et d'autre part, que l'on puisse mieux expliquer la procédure pour éviter que les gens partent d'un côté vers un autre type de pétition et, d'autre part après, se retrouvent avec une situation où ils se sont mobilisés et ne peuvent pas être reçus par le Parlement comme la philosophie générale que l'on a définie le prévoit.

Je pense que nous avons donc un travail à faire. Le travail est en train d'être mené et, pour le reste, je pense que l'on aura encore des contacts, comme Mme Kapompole l'a proposé.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Madame la Présidente, ce n'est pas la première fois que ce dossier arrive avec une pétition. Il pose vraiment le problème de comment amener à plus de participation citoyenne. C'est beaucoup évoqué. Comment intégrer les gens dans le débat ? Il y a différentes formules qui ont été amenées au Parlement et ici, récemment, la majorité a modifié le règlement pour que l'on puisse écouter le pétitionnaire pour autant qu'il y ait 1 000 signatures.

Ici, c'est vrai qu'il y a une seule personne qui a rentré le document, mais derrière, il y a énormément de pétitionnaires. Il y a déjà eu une pétition précédemment. Je l'ai évoqué.

Pour encore une fois une question de forme, on refuse d'écouter des riverains. Je trouve que ce n'est pas un message positif qui est donné à la population puisqu'on les invite à rentrer dans une démarche participative et puis, pour des problèmes de procédure, ils sont un peu rabroués. J'ai entendu les propos de M. Disabato. Cette discussion a également eu lieu chez M. le Ministre Henry hier sur un autre sujet. Cela pose vraiment la question de comment est communiquée l'information sur les sites internet, sur comment les gens peuvent saisir ces procédures et pouvoir débattre, faire

entendre leur point de vue au niveau du Parlement. C'est aussi un mauvais signal de dire encore une fois : « La pétition n'est pas bonne. Refaites-en une nouvelle avec les formes adéquates ».

Par contre, je pense que leur dire non comme cela, cela ne va pas. Il faut expliquer les choses. Je rejoins plutôt le propos de Mme Kapompole qui dit qu'il faut les écouter et les rencontrer. Une des solutions serait quand même d'organiser une rencontre avec les différents parlementaires pour entendre ceux qui défendent et qui sont aussi à l'origine de cette pétition. Autrement, je trouve que vis-à-vis de l'extérieur, cela fait un peu « déconnexion » même si plusieurs députés s'intéressent au sujet. Je pense qu'il faut pouvoir montrer une unité par rapport à l'écoute et pas simplement essayer, pour des aspects formels. Les gens ne sont plus prêts à entendre qu'ils sont à nouveau mis sur le côté pour un aspect de procédure.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Je l'ai dit en fin de mon intervention : le travail des parlementaires ne s'arrête pas aux enceintes de ce bâtiment. Il doit également se faire en dehors. Là, je rejoins Mmes Kapompole, Goffinet et M. Disabato. Il y a des contacts qui peuvent avoir lieu, mais je pense qu'il est difficile de les faire dans le cadre formel de la commission en tant que telle.

C'est vrai qu'il y a un langage, il ne s'agit pas de dire simplement non, Madame Goffinet, il s'agit – et je partage votre point de vue – d'expliquer, mais également expliquer l'ampleur de nos réelles compétences en la matière. Il faut avoir ce courage-là.

Puis il y a aussi un autre langage qu'il faut avoir le courage de tenir, c'est qu'il y a un équilibre des intérêts. Il y a le souci de respect de l'environnement, le souci de respect du bien-être des gens. Je ne connais pas suffisamment le dossier en tant que tel, je ne connais pas les priorités, comment le dossier a été mené au cours du temps et comment on en est arrivé à ce type de situation avec pas mal d'habitats autour d'une zone similaire à celle-là. Je ne vais donc pas me prononcer.

Cependant, nous devons également avoir en tête le juste équilibre qui doit exister entre les intérêts environnementaux et les impératifs économiques en matière d'emploi et de développement. Il faut aussi avoir le courage de tenir ce discours-là, tout en me réjouissant par ailleurs que la préoccupation environnementale et de bien-être des gens soit devenue une préoccupation tout à fait primordiale et majeure.

Je vous propose, en guise de conclusion, que vous puissiez avoir les contacts entre les uns et les autres pour voir comment cela se fait, mais je pense que nous ne pouvons pas le faire dans le cadre formel de la commission, dès lors que nous devons avoir par la suite les éclaircissements sur le règlement ou sur une

éventuelle adaptation de celui-ci, comme cela a été suggéré par M. Disabato.

Mme la Présidente. – Je profite de votre intervention pour poser une question d'éclaircissement. Entre les uns et les autres, il y a quelque chose de clair qui doit être entendu par les pétitionnaires et par la dépositaire officielle, que vous êtes tous très réceptifs à la problématique, qu'il y a une vraie volonté de rencontre. Ma demande de présidente était : Monsieur Wahl, demandez-vous une décision formelle de cette commission pour aller à la rencontre notamment des pétitionnaires de Nature sans friture ? Cette organisation ne demande-t-elle pas d'autres actions de ma part ou de la part de cette commission ?

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Je me suis peut-être mal fait comprendre. Bien entendu, cela doit se faire en dehors du cadre formel, les parlementaires s'arrangeant hors du cadre de leur autre activité pour voir comment ils vont faire, mais pas dans le cadre formel. En d'autres mots, votre intervention ne me semble plus requise.

Mme la Présidente. – Cela pourrait être un compromis uniquement organisationnel, mais je préfère de loin M. Lenzini et M. Wahl. Je vous rejoins donc sur le fait que cette commission ne doit pas s'occuper du côté pratique, moyennant tout le respect que j'ai sur cette rencontre et sur le fait que vous l'avez tous et toutes appelé de vos vœux. C'est effectivement très important que cette commission vous contrôle et vous encadre. Vous êtes tous adultes, vaccinés et élus.

La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – Je pense que nous pouvons organiser cette rencontre étant donné que nous sommes déjà, en tout cas les parlementaires de Mons-Borinage, en contact sur cette question. Par contre, je compte proposer à Mme Goffinet d'intégrer la dynamique puisqu'elle voulait s'impliquer. Je trouve très intéressant d'avoir une élue d'un autre arrondissement qui a aussi ce regard plus macro. Comme je l'ai dit lors de ma première intervention, ce type de problématique de dossier – cela a d'ailleurs été rappelé par M. Wahl –, concerne l'ensemble de la Wallonie. On pourra donc assez rapidement se rencontrer avec les responsables de Nature sans friture en respectant les mesures de distanciation sociale.

Mme la Présidente. – Je suis très intéressée par le dossier et je confirme à ceux qui nous entendent que ce dossier est très souvent abordé dans cette commission. Je me serais bien jointe à votre délégation, mais je ne le ferai pas parce que cela n'a formellement pas de sens. Vous avez tout à fait raison et je me tiendrai informée de cette rencontre, mais cela peut toucher des parlementaires hors de la « zone », vais-je dire.

Le dossier m'intéresse, par ailleurs, Mme Kapompole, comme cela, vous le savez. Je sais que vous êtes une des personnes entre autres qui pouvez me faire un compte rendu exhaustif de la situation.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je ne peux que me réjouir de cela, d'autant plus que je n'aurais pas très loin à aller pour les rencontrer.

Mme la Présidente. – Comme cela, nous pourrions encore plus nourrir les discussions sur le sujet.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Au-delà du fond, il y a pour moi quand même un problème de forme avec le règlement. Je trouve que le message que le Parlement donne vis-à-vis des citoyens n'est pas bon, et je pense qu'il y a vraiment une réflexion à faire par rapport à cela.

Mme la Présidente. – Bien entendu et je vous rejoins. Je m'apprêtais à vous donner quelques éléments de conclusion de cette discussion. Après je veux bien rouvrir le tour de parole.

Je pense que ce qu'il ressort aujourd'hui de nos échanges, c'est que : cette pétition est dans une situation qui n'est pas unique, qui s'est déjà présentée et chez M. Henry et chez Mme Tellier, et cetera. Il y a une problématique à aborder de façon structurelle comme M. Wahl l'a souligné, et comme quelque part vous le soulignez tous aussi.

Il faut que l'on traite ce problème-là de façon plus exhaustive, peut-être ici en Conférence des présidents, de façon plus structurelle, effectivement, et peut-être en faisant œuvre de pédagogie, aussi. Par rapport à ce qui peut, les sujets qui sont abordés ou pas. C'est sur le fond. Il y a le côté forme où la problématique s'est passée dans ces trois commissions-là, aussi sur la forme en tant que telle. M. Disabato, tantôt vous avez fait part, et vous avez relayé des propos qui ont eu lieu au Bureau si je ne me trompe ; vous pourrez les préciser après. Je pense que la question est à l'étude – vous avez raison Mme Goffinet ce n'est pas normal –, je vais dire que cela arrive, après cela va arriver tout le temps et on a uniquement un seul dépositaire et « on ne les reçoit pas », cela n'a pas de sens par rapport à l'ouverture qui a été faite dans le règlement d'ordre intérieur.

Je pense que cela a été bien dit, qu'il y a des éléments qui vont dans ce sens, et aussi que, par rapport à l'ensemble de la discussion, il faut une certaine cohérence à ce stade par rapport à l'ensemble des commissions, et de faire en sorte qu'elles soient améliorées.

Cela, c'était les éléments de conclusion par rapport à ce dont nous avons pu discuter ici, au débat que nous

avons eu par rapport à nos travaux en tant que tels. Par rapport au fond du dossier, en tant que présidente de cette commission, je confirme que le dossier sur le fond est abordé très souvent. Que cela est très important et j'engage toutes les personnes qui sont signataires, mais pas en bonne et due forme, on va dire cela comme cela malheureusement et il y a un effort qui sera fait, je le répète, sur cette forme. En tout cas, j'ai des éléments qui semblent aller dans cette direction. Néanmoins, qu'ils soient entendus, que le débat soit relayé ici et que les parlementaires les rencontreront d'encore plus près j'ai envie de dire et que ce dossier sera vraiment suivi de près, ce qui me semble effectivement très important.

Encore une fois, je souligne nos travaux qui sont impressionnants en la matière ; j'ai déjà entendu plus qu'une question sur le sujet.

C'était mes trois conclusions sur l'organisation générale, sur l'organisation des travaux. Effectivement, il y a un problème qui est mis en évidence par les uns et par les autres. Il faut y travailler, ce n'est pas négligeable aussi bien sur le fond que sur la forme et, après, sur le fond du dossier et sur la suite qui sera donnée.

Encore une fois, il ne me revient pas d'aller contrôler que les parlementaires de cette commission, qu'ils soient du coin ou d'un peu plus loin, aient rencontré les pétitionnaires sur place, mais je vous fais une entière confiance et je me tiendrai au courant quoi qu'il en soit.

La parole à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je voulais quand même intervenir. Je vous avoue que je vais être un peu agacé par les éléments à géométrie variable. Quand vous étiez dans la majorité au cdH, vous étiez beaucoup moins enclin à recevoir les gens.

Mme la Présidente. – Monsieur Disabato, précisez que vous parlez de Mme Goffinet.

M. Disabato (Ecolo). – Effectivement, je parle de Mme Goffinet. Je ne parle pas de vous.

Cette majorité a baissé le seuil de 3 000 à 1 000 pétitionnaires, il faut 1 000 personnes. On peut considérer que cela est énorme, mais cela est très peu en fait. Tout ce que l'on demande, c'est de respecter la procédure, qui est une procédure qui a été mise en place, avec un principe parce que sinon la difficulté, c'est que si cela devient juste un clic, alors à ce moment-là, on ne fait que recevoir des pétitionnaires.

C'est cela en fait le vrai problème et l'engorgement des travaux que l'on peut avoir à certains moments.

Sincèrement, sur le fait qu'il y ait 1 000 personnes qui rentrent par le système, c'est faisable. Là où il y a un travail à faire – et il me semblait avoir été clair sur le fait que l'on était en train de faire ce travail justement sur base de la proposition de M. le Greffier qui est

toujours très ouvert par rapport à ce genre de dynamique –, on fait le travail pour justement améliorer la visibilité, la procédure pour expliquer aux gens comment on fait. C'est un système, soit avec une carte d'identité parce qu'il faut vérifier aussi que les personnes sont bien habitantes de la Région ; que l'on puisse les identifier à tout le moins ; que l'on ait un système de reconnaissance, c'est à tout le moins le minimum que l'on puisse faire. Très sincèrement, je ne pense pas qu'il y ait, au sein de ce pays, une seule institution qui, sur base de 1 000 signatures, peut automatiquement recevoir les gens au sein du Parlement.

Pour le reste, Mme la Présidente a expliqué ce qu'elle ferait comme démarche, c'est-à-dire qu'elle répondrait sans donner droit au recours à la procédure où ils seraient reçus ici, mais en évoquant que des contacts seraient pris. Pas plus tard qu'aujourd'hui, mes collègues Mme Kapompole, Mme Galant et moi-même aurons, de toute façon, un contact avec eux, quoi qu'il arrive. Si maintenant, vous voulez être associé, de toute façon, je sais bien qu'il y a des personnes de la région Mons-Borinage qui y sont aussi extrêmement attentives.

Je suis moi-même en alliance avec Mme Catherine Fonck au niveau de la Commune de Frameries. Mme Fonck est totalement en suivi, plein et entier, par rapport à ce dossier. Il n'y a pas du tout d'ostracisme par rapport au cdH sur le terrain, c'est très clair. Le cdH a toujours été aussi avec nous, à nos côtés, par rapport à ce dossier-là. Il n'y a pas de problèmes politiques entre nous, je pense qu'il ne faut pas essayer d'en créer ici au sein de cette commission par rapport à une quelconque volonté d'éviter d'avoir le débat avec les riverains. Très sincèrement, cela arrive de manière extrêmement régulière ; quasi une fois par semaine, on les a en ligne, les uns et les autres.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Comme vous vous adressez à moi, je voulais vous répondre. Je ne suis pas du tout en géométrie variable. Le fait que la majorité a souhaité diminuer le seuil à 1 000 pétitionnaires, le message qui est véhiculé, c'est très bien. Cela rend les choses plus faciles et on voit que dans la réalité des choses, ce n'est pas plus facile. Il y a toujours un effort de pédagogie à faire et je pense que le problème est là et j'invitais donc chacun et chacune à se positionner et à réfléchir par rapport au système qui est en place et les difficultés rencontrées par rapport aux citoyens qui voudraient rentrer dans la démarche, que ce soit 1 000 ou que ce soit 3 000, le problème est de comment pouvoir être dans les clous pour pouvoir être entendus.

J'entends bien les arguments de ne pas être noyé par des pétitions, mais, à un moment donné, si l'on choisit d'être 1 000 signatures plutôt que 3 000, c'est rendre les choses plus faciles, et si l'on veut les rendre plus faciles, il faut aussi communiquer pour que les gens soient dans

les formalités qui font en sorte que l'on puisse être entendus, c'est tout.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Si je peux me permettre une petite incise. Pour terminer sur une note positive, envoyez-moi vos remarques par rapport à comment cela est libellé sur le site, comment peut-on améliorer la procédure et je m'engage à relayer les choses auprès du Bureau. Il n'y a pas de volonté d'exclure l'un ou l'autre.

Mme la Présidente. – Pour rassurer les uns et les autres, suite à notre discussion ici, très formellement, il sera demandé, non seulement de clore l'examen de cette pétition, mais de faire suite auprès du Bureau et des services du greffe, de cette demande aussi bien formelle que pédagogique, et j'insiste pour dire que l'on ne peut pas ouvrir à 1 000 pétitionnaires et après constater qu'il y a des problèmes formels comme cela. On l'a tous acté, on a tous envie d'aller de l'avant. Les propositions sont les bienvenues et moi, par ailleurs, et vous ayant entendus, je ferai cette suggestion-là très formellement à la Conférence des présidents puisque je pense que c'est là, quelque part, le lieu ad hoc.

C'est très important et sachez que, Mesdames et Messieurs les pétitionnaires, vous êtes entendus et que ce n'est pas une demande qui ne trouve pas d'écoute du tout. C'est l'occasion ici de la relayer. J'ai déjà dit par rapport au fond du dossier, et je compte sur tous les membres de cette commission, pour venir évidemment sur le fond du dossier et continuer à alimenter le débat dans cette commission et aller rencontrer au plus près les expressions des citoyens, pour reprendre les arguments de Mme Kapompole qui s'aiguisent de plus en plus et demandent de plus en plus à être entendus, je pense, à bon escient.

Par contre, avoir une écoute ne veut pas dire donner droit, M. Wahl a raison d'insister sur la chose. Je pense que nos débats ont fait un bond en avant.

Je vous propose de clore l'examen de cette pétition avec ces termes et ces recommandations.

Monsieur Fontaine, en tant que rapporteur, j'espère que vous avez pris bonne note des recommandations de cette commission, qui sont assez claires.

Je remercie les uns et les autres pour leur contribution au débat.

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BIERIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU MASTERPLAN DES SITES D'ARCELORMITTAL »

QUESTION ORALE DE M. LENZINI À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SUIVI DU MASTERPLAN DE RECONVERSION DES TERRAINS D'ARCELORMITTAL EN RÉGION LIÉGEOISE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Bierin, sur « l'état d'avancement du *masterplan* des sites d'ArcelorMittal » ;
- M. Lenzini, sur « le suivi du *masterplan* de reconversion des terrains d'ArcelorMittal en région liégeoise ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, à la fin du mois de septembre, vous nous annonciez lors d'une commission qu'un appel d'offres avait été lancé afin de désigner un consortium chargé d'élaborer le *masterplan* des sites d'ArcelorMittal. Cet appel se clôturait le 16 septembre, le consultant devait être sélectionné à la fin du mois de novembre pour lancer l'élaboration du *masterplan* en décembre afin qu'il soit finalisé pour fin juin 2021 au plus tard.

Nous sommes le 1er décembre, ce consultant a-t-il bien été sélectionné ? Pouvez-vous nous préciser de qui il s'agit ? Quelles sont les grandes lignes qui lui ont été communiquées ? Quel est son mandat pour élaborer ce *masterplan* ? Quelles sont les orientations fixées par le Gouvernement ? Quelle sera la méthodologie utilisée afin de le réaliser ? Quel est le calendrier prévu ?

Pouvez-vous nous préciser les acteurs qui seront consultés ? Les forces vives qui seront associées à sa réalisation ?

Enfin, une question plus spécifique concernant Chertal, pouvez-vous nous préciser ce qui a été prévu dans le *masterplan* à cet égard ? Les fonctions envisagées pour ce site sont-elles déjà encadrées ? Dans ce cas, quelles sont les proportions dédiées aux activités industrielles, aux éventuels logements, activités de loisirs ou espaces verts ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lenzini pour poser sa question.

M. Lenzini (PS). – Monsieur le Ministre, nous sommes le 1er décembre, juste après la fin du mois de novembre, mais c'est aussi la Saint-Éloi, saint patron des métallurgistes. Cela est toujours avec plaisir que j'évoque mes camarades métallurgistes, comme d'autres le diraient aussi dans cette assemblée.

Au début de cette session parlementaire, vous me confirmiez que dans le cadre du *masterplan* de reconversion des terrains d'ArcelorMittal en région liégeoise notamment, la sélection des prestataires devait avoir lieu pour fin novembre 2020, donc hier.

Afin que le ou les *masterplans* puissent être lancés en décembre et finalisés au plus tard en juin 2021. C'est ce que vous me disiez à l'époque.

Pouvez-vous faire le point sur l'évolution du dossier ?

Par ailleurs, concernant plus précisément la déconstruction des installations de Chertal – c'est un point que j'ai déjà évoqué à plusieurs reprises –, ArcelorMittal avait introduit un permis de déconstruction pour ensuite le retirer. Je vous ai déjà questionné sur le sujet.

Or, il me revient qu'il y aurait à nouveau une introduction d'une demande de déconstruction, toujours par ArcelorMittal forcément puisqu'ils sont propriétaires.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet ?

Qu'est-ce qui justifie cette hésitation dans le chef d'ArcelorMittal ? On demande à déconstruire, à démolir, on retire, on refait. Je ne veux pas être soupçonneux, mais je suis très attentif.

Je présume, par ailleurs, que tout cela se fait en accord avec la Foncière liégeoise. J'avais rédigé ma question de telle manière, mais, aujourd'hui j'ajoute un bout de phrase : « merci de le confirmer ». C'est effectivement un questionnement sur le fonctionnement de la Foncière à ce stade-ci.

Enfin, pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous préciser quand les premiers travaux de démolition seront prévus ? Existe-t-il un plan chronologique, un planning en quelque sorte, pour ces travaux de déconstruction ?

Finalement, point assez local, mais extrêmement important : quel sera l'impact de cette démolition sur les finances locales ?

Ma question est plus précise. Le précompte immobilier versé par Mittal ne sera-t-il plus dû dès le début de la démolition ou dès la fin des travaux ? C'est pour cela que je lie cette question à la question précédente sur le planning et la chronologie de la demande, l'obtention du permis, de la Foncière et de la réalisation de cette déconstruction.

Je me réjouis aussi d'entendre les propos que vous allez tenir par rapport à la question de M. Bierin sur le devenir, mais j'étais déjà intervenu là-dessus au mois de septembre. J'espère que vous allez confirmer ce que vous aviez déjà dit.

Merci, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, quelques mots pour indiquer que l'appel d'offres pour la sélection du prestataire qui réalisera le *masterplan* pour la reconversion des sites d'ArcelorMittal a bien été diffusé, comme indiqué, début septembre, sur la base d'un cahier des charges très complet rédigé durant l'été.

À la suite de la réception des dossiers de candidatures, une sélection de trois candidats a été réalisée en vue d'une remise d'offres pour la mi-novembre. Nous sommes actuellement, avec la SOGEP, en phase d'analyse des offres reçues et ambitionnons de sélectionner le prestataire dans les tout prochains jours afin que cette mission puisse, comme indiqué, encore débiter fin 2020.

Pour l'élaboration du *masterplan*, il ne s'agit pas de repartir d'une feuille blanche et de réaliser une énième étude, mais au contraire d'offrir une vraie valeur ajoutée stratégique par rapport à un projet de reconversion pouvant être mis en œuvre dans des délais volontairement ambitieux. Pour ce faire, afin de gagner du temps et de l'efficacité, l'ensemble des études existantes seront mises à disposition du prestataire.

Ce *masterplan* concerne les différents sites liégeois d'ArcelorMittal, même s'il s'appuiera également sur les

spécificités et les enjeux de chacun des sites, en particulier celui de Chertal.

Pour qu'une telle démarche permette de répondre à l'objectif, il est essentiel que toutes les parties prenantes concernées par les sites liégeois, dont, évidemment, les villes et communes, mais aussi les acteurs territoriaux et économiques locaux, soient étroitement impliqués dans la démarche, puisque ce *masterplan* doit pouvoir être réalisé en adéquation avec les projets des villes et communes, et dans le respect de la stratégie de reconversion économique visée par la Wallonie.

C'est sur cette base que le prestataire identifiera les potentiels de reconversion, au-delà de l'aspect purement urbanistique et territorial des choses.

Le travail sur le *masterplan* n'a pas encore débuté, c'est logique, et il n'est dès lors pas possible de préjuger des résultats auxquels il va aboutir. Le calendrier actuel est confirmé et prévoit toujours de disposer du *masterplan* pour la mi-2021, en ce compris sur l'ensemble des lieux.

Néanmoins, l'objectif fixé pour les prestataires est de proposer un *masterplan* moderne et ambitieux, avec des aménagements et un mélange de fonctionnalités favorisant la création d'emplois et de développement d'activités économiques et industrielles ainsi que d'autres fonctionnalités lorsque les sites le permettent.

Nous pouvons dès lors, sans trop de risques, anticiper une destination majoritairement économique-industrielle pour le site de Chertal. Il est évidemment encore trop tôt pour l'affirmer. Le solde serait complété par d'autres espaces ou d'autres fonctionnalités, avec des définitions de proportion et de localisation qui seront déterminées dans la foulée de l'étude.

De façon générale, la mission déléguée confiée à la SOGEPa a été mise en œuvre par mon cabinet et la SOGEPa à un rythme volontairement soutenu dans l'objectif final de pouvoir disposer, dès que possible, des sites afin d'y œuvrer ensuite à leur reconversion.

Enfin, concernant le permis de déconstruire pour le site de Chertal, à notre connaissance, ArcelorMittal Belgium retravaille actuellement sur son dossier de demande de permis et envisage qu'il puisse être déposé dans les prochaines semaines.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses.

Il est tout à fait heureux que le calendrier soit bien maintenu. Même s'il a pris deux ou trois jours de retard, cela ne devrait pas poser de problème dans la suite de la procédure. Comme je le disais, c'est du positif parce que l'on a besoin de ce site et l'on a besoin de redéploiement

dans le bassin liégeois, et je sais que vous vous y attellez.

Vu l'importance de ce site, celui de Chertal en particulier, il me semblerait intéressant que l'on puisse avoir un jour un débat dans notre commission. On l'a déjà dit à plusieurs reprises : un site de quasi 200 hectares desservi par le rail, l'eau et la route, on n'en trouve pas tous les jours. Chacun a ses responsabilités. Il est nécessaire que des experts se penchent sur le dossier et il n'est pas question de « brainstormer » sur base d'une page blanche, mais, à un moment ou un autre de la procédure, il me paraîtrait intéressant que l'on puisse discuter ensemble des grandes orientations qui seront choisies sous une forme ou une autre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lenzini.

M. Lenzini (PS). – Monsieur le Ministre, j'entends bien ce que vous me dites. Vous avez surtout réexpliqué ce que pourrait devenir le site de Chertal, mais sur les questions assez précises sur le permis de déconstruire, le permis de démolition, vous êtes resté assez évasif. Si j'entends bien ce que vous me dites, aujourd'hui, au 1er décembre, il n'y a toujours pas de permis de démolition ou de déconstruction introduit par ArcelorMittal. Je veux bien vous croire. J'avais l'impression que le projet était déjà nettement plus avancé.

Ce qui m'intrigue, c'est ce va-et-vient, cette vague d'hésitation. Je ne peux pas m'empêcher de penser qu'il y a peut-être quelque chose de caché – non pas dans votre chef, mais de façon plus générale par rapport au monde industriel – par rapport à ce système de déconstruction. Je resterai encore extrêmement attentif.

Par contre, vous n'avez pas du tout...

Mme la Présidente. – Je vous invite à conclure, Monsieur Lenzini.

M. Lenzini (PS). – Je conclus.

Vous n'avez pas répondu sur le précompte immobilier. C'est purement technique. Si vous pouviez m'apporter une clarification pour savoir si le précompte immobilier n'est plus dû dès le début de la déconstruction ou à la fin des travaux. Si je pouvais avoir cette information, ce serait intéressant.

Pour le reste, je resterai attentif, bien évidemment.

Mme la Présidente. – Je sais que vous n'y manquez pas.

(M. Fontaine, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
NUMÉRISATION DES PERMIS D'URBANISME »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la numérisation des permis d'urbanisme ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'ai eu l'occasion de vous interroger il y a plus d'un mois, le 13 octobre, sur les 179 150 dossiers de permis d'urbanisme qui doivent commencer à être numérisés en 2021. En effet, il faut résorber notre retard et parvenir à constituer des archives numériques. Je ne reviendrai pas sur le sujet.

En réponse à ma question, vous m'indiquiez que cette numérisation avait été externalisée. Un prestataire avait été désigné, avec un accord-cadre de quatre années, pour un montant total de 7 268 858 euros, TVA comprise.

J'apprenais la nouvelle ce 13 octobre et je plaçais alors pour que le dialogue soit engagé avec les communes et les autres niveaux de pouvoir afin que les mesures nécessaires, légales et autres soient prises, pour que, à tout le moins, le 1er janvier 2021, nous puissions utiliser les versions numériques existantes sur les ordinateurs d'une très grande majorité d'architectes, plutôt que de continuer à imprimer des plans. Vous savez – j'allais dire presque aussi bien que moi, mais je ne le crois pas, parce que j'ai manipulé beaucoup de plans d'architecte – à quel point les imprimer, les déplier, les rescanner n'est pas évident. Qui plus est – je viens de le rappeler –, c'est à grands frais, puisqu'il faut désigner un prestataire de services pour le faire.

Nous n'aurons probablement plus l'occasion d'en débattre avant le 1er janvier 2021.

Avez-vous pu avancer sur ce dossier ? Pouvez-vous faire le point sur les solutions qui ont pu être dégagées ?

Je sais que ce n'est pas si simple, mais cela semble tellement évident pour nos citoyens, nos concitoyens et les confrères architectes que j'avais envie de vous entendre avant l'échéance sur le sujet.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, fin août 2020, le Gouvernement wallon a validé le lancement d'un marché public pour externaliser la numérisation des permis d'urbanisme et les plans afférents depuis la mise en œuvre du CoDT. La date limite de réception des offres dans le cadre de ce marché public était fixée au 16 octobre 2020.

Pour rappel, ce marché est composé de deux lots : un qui vise la numérisation stricto sensu et le second la vérification et la validation.

Pour chacun des lots, trois offres ont été reçues. Elles ont été analysées par l'administration. Comme le prévoit la procédure, le dossier est désormais soumis à l'examen et à la validation de l'Inspection des finances.

Comme vous l'indiquez, actuellement, la possibilité de récupérer la version numérique des plans d'architecte fait aussi l'objet, à votre invitation d'ailleurs, d'un examen approfondi. J'y suis tout à fait favorable, et mon équipe a analysé cette possibilité, qui sera, d'autre part, validée à la faveur d'une prochaine réunion avec l'Ordre des architectes, l'Union wallonne des architectes et l'administration, dans le but d'utiliser la version numérique des plans d'architecte, et ce, dès le début 2021, comme vous le souhaitez.

Cela demande un certain nombre d'éléments et une gestion technique, que nous avons préparés. Notre analyse est toutefois pièce à casser et à soumettre aux différentes concertations que je viens d'évoquer.

Par ailleurs, je ne dois pas vous indiquer que, en parallèle à la numérisation, nous nous sommes fixé comme ambition de progresser dans le projet de dématérialisation de la délivrance des permis, de manière à obtenir une procédure d'octroi qui puisse être largement numérisée à l'avenir. C'est un autre volet de ce même chantier, lui-même très considérable. Nous débutons sur les permis publics, vous ne l'ignorez pas. Nous sommes, en outre, occupés à travailler les développements informatiques en cours.

Je ne manquerai pas, si vous m'en faites l'amitié, de vous faire un petit topo de la situation au début de cette année 2021, qui commence à s'annoncer à grands pas. Je profite de votre question pour souhaiter une bonne fête de Saint-Éloi, à l'instar de l'intervention de M. Lenzini, non seulement à tous ces hommes et les femmes de la métallurgie et des secteurs associés de la sidérurgie, mais aussi de la construction, à la faveur de votre question sur les permis.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je ne sais pas comment vous remercier et d'avoir pris ma

demande en considération, d'y avoir donné suite, une suite que je ne manquerai pas de suivre.

Quand je vous en faisais la demande, j'étais persuadée que vous seriez à l'écoute du secteur et de l'absurdité de dépenser autant d'argent sans aller rechercher ces versions numériques qui existent. Votre pragmatisme a été « mis à l'épreuve » – mais je sais que pour vous c'est une petite épreuve, néanmoins vous y avez répondu. Je suis très réjouie de votre réponse. Je pense que nous faisons œuvre utile.

C'est un dossier qui me tient à cœur : quand on va récupérer 7 millions d'euros à gauche et à droite, cela fait une sérieuse masse d'argent. C'est aussi notre crédibilité qui est en jeu, de ne pas laisser cela filer. Je remercie encore M. le Ministre.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
SITUATION DU CAMPING DE LA CALA À
GLABAIS »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation du camping de La Cala à Glabais ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, je comprends que vous célébriez la Saint-Éloi, et non pas la Saint-André, qui était fêté hier, puisque le ministre de l'Agriculture que vous êtes le sait, c'est le jour où l'on paie les fermages. C'est donc un jour bien triste et je comprends que l'on ne la fête pas dans le monde agricole.

Plus sérieusement, je voudrais attirer votre attention sur une histoire bien belge ou bien wallonne, celle du camping de La Cala, qui est situé à Glabais, petit village bien sympathique de la Commune de Genappe et qui est aujourd'hui au centre de vives discussions. Ce camping est placé naturellement en zone de loisirs, mais lors d'une réunion de concertation entre la Ville de Genappe, le propriétaire du site et les riverains concernés, ces derniers ont volontiers admis qu'un nombre limité d'habitations dans la zone concernée engendrerait moins de nuisances qu'une activité de loisirs.

C'est pourquoi, forts de ce consensus, la Ville de Genappe et son bourgmestre vous ont écrit, à vous et à votre administration, pour avoir un avis de principe sur une modification du plan de secteur qui consisterait à transformer la parcelle de zone de loisirs en zone d'habitat à caractère rural, avec un nombre limité de huit logements à l'hectare. Si le ministre y est favorable, la ville se lancera alors dans la procédure et désignera un auteur de projet à cet effet.

Cette procédure pourrait mettre fin à un long feuilleton vieux de 10 ans, puisque depuis 2015 le site n'a plus été repris dans le plan Habitat permanent, en raison de la fin d'exploitation du camping. Dans la foulée, le conseil communal a alors approuvé la réalisation d'un plan particulier d'aménagement, toujours avec l'objectif d'une reconversion en zone d'habitat. Le Gouvernement wallon de l'époque a validé cette démarche de PPA, mais il n'a pas pu être mis en œuvre, car le nouveau CoDT est entré en vigueur le 1er juin 2017 et il ne reprenait plus cette procédure particulière. Les compteurs étaient donc remis à zéro, sachant que la protestation avait débuté dès 2010. Selon le Schéma de développement communal, le terrain serait repris « en zone de village aéré ».

Monsieur le Ministre, vous avez la possibilité de mettre fin à un conflit de quartier qui perdure depuis une décennie et qui aujourd'hui fait consensus à travers les différents protagonistes. Si je me suis permis de vous poser cette question, c'est que je me rappelle des combats que vous avez menés à l'époque pour ce type de zone. Je me suis dit que l'homme qui les dénonçait à l'époque les réaliserait aujourd'hui, ayant la conviction de frapper à la bonne porte.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, bonne fête à André et à celles et ceux qui portent ce prénom. J'ignore quel bienfait on a attribué à votre illustre prédécesseur, mais je connais quelques-uns des bienfaits que l'on peut attribuer à quelques-uns des André que je connais, dont vous-même. Je ne vous oublierai pas à la Saint-Nicolas.

Mon administration et moi-même avons bien été questionnés fin octobre sur la situation problématique de cet ancien camping à Genappe. Votre question croise donc la réponse formulée à la commune.

L'objet de la demande de la Commune de Genappe est de solliciter la révision du plan de secteur de Nivelles en vue d'y inscrire une zone d'habitat à caractère rural en lieu et place d'une zone de loisirs.

Vous l'avez rappelé, je suis tout à fait favorable à ce que l'on puisse gérer l'ensemble de ces zones de loisirs

ou anciennes zones de récréation et de séjour. C'est un combat que j'ai porté avec d'autres depuis plusieurs années. Dans nombre de cas, ces zones sont aujourd'hui obsolètes. Elles correspondent à une vision que l'on avait de l'aménagement du territoire qui était tout à fait honorable et respectable à une certaine époque et correspondait une aspiration en termes de loisir qui n'est plus que très partiellement d'actualité. Si certaines des zones de loisirs sont encore, me semble-t-il, vraiment pertinentes, d'autres sont en zone inondable, d'autres font l'objet d'un phénomène d'habitat permanent dans des formes très variables et, par ailleurs, on le sait, d'autres zones ne sont pas du tout pertinentes dans leur localisation ou d'autres n'ont ou ne seront à l'évidence jamais mises en œuvre en tant que zone de loisirs.

Dans un exposé que j'avais eu l'occasion de réaliser il y a quelque temps, je comparais certains plans de secteur au pelage d'un dalmatien tant il était « tapiné » de zones de loisirs réparties comme cela sur le territoire dans ce que l'on imaginait à l'époque être le « must » en termes de déploiement de zones de ce type.

La zone qui nous occupe fait un peu moins de deux hectares. Elle ne concerne qu'une seule parcelle cadastrale qui était à l'origine une zone de récréation et de séjour. Historiquement, il s'agissait d'un camping qui s'est mué au fil du temps en zone d'habitat permanent et a fait l'objet, à ce titre, d'une adhésion au plan Habitat permanent.

En juin 2015, la commune a décidé le principe de la réalisation d'un PCAR, ayant pour l'objet la reconversion de la zone de loisir de l'ancien camping de Glabais en zone HCR et sollicite le SPW afin de mettre ce projet sur la liste visée à l'article 49*bis* du CWATUPE.

Le 6 octobre 2016, un AGW a ajouté le site du camping de Glabais sur la liste des projets de plans communaux d'aménagement révisionnel.

À la suite de cette inscription, le CoDT est entré en vigueur, comme vous le savez, avec pour conséquence que la procédure des PCAR a été remplacée par la seule voie de la révision du plan de secteur d'initiative communale.

Il ressort de l'analyse faite sur ce dossier que, comme vous le rappelez, la situation n'est pas neuve et l'affectation historique en zone de loisirs est, aujourd'hui, obsolète. Il convient donc d'apporter une réponse à la situation observée sur place. Par ailleurs, cette situation telle que vous l'observez concourt en partie à un aménagement inadapté des lieux et à un certain nombre de difficultés qui l'accompagnent.

Sur la base des éléments portés à ma connaissance, la demande formulée par la commune constitue bien une réponse à un besoin qui peut être rencontré par un aménagement local. Il est donc satisfait aux critères qui permettent de recourir à une révision du plan de secteur

à l'initiative de la commune, comme le prévoit le CoDT en son célèbre article D2.47. Cette procédure exige une sollicitation du Gouvernement, de la part du conseil communal, sur la base d'une demande formelle en bonne et due forme, comprenant un dossier de base, les résultats d'une réunion d'information préalable du public et l'avis de la CCATM.

Mon administration et moi-même resterons à l'écoute de la commune dont je veux souligner la proactivité et nous sommes attentifs à toute sollicitation sur ce dossier afin que celles-ci puissent être résolues, si possible rapidement, de manière à ce qu'à la suite du dossier constitué, les procédures puissent être diligentées.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je remercie le ministre Borsus puisque, à la fois en droit et en faits, en accueillant la demande en bonne et due forme de la Commune de Genappe, cela permet de régulariser une situation qui s'était détériorée et qui avait fait l'objet d'une première décision.

Malheureusement, le législateur que nous sommes était passé par là, rendant impossible la technique du PCAR et le renvoyant dans le nouveau CoDT.

Je ne peux donc, Monsieur le Ministre, que saluer votre décision de principe. Tout à l'heure, vous évoquiez un animal. Je pense que l'on est ici dans le syndrome de la vigogne. Ce type de procédure est très rare et la vigogne est un lama qui vit au-delà de 4 000 mètres d'altitude. C'est le seul qui peut résister et qui, du reste, accouche debout, ce qui est très particulier. Si je prends la vigogne en exemple, c'est pour dire que l'on a peut-être ici atteint un sommet bien nécessaire dans l'adaptation de notre vieux plan de secteur, reconnaissons-le. Je reconnais qu'un de mes prédécesseurs, et des vôtres, Michel Foret, avait tenté de les revoir – à raison –, mais il voulait faire tout en même temps, ce qui était un peu compliqué. J'espère qu'un jour ou l'autre, nous aurons l'occasion – bien sûr avec la parcimonie qui s'impose dans l'utilisation du sol – d'adapter un certain nombre de plans de secteur comme celui-ci pour des raisons bien évidentes.

**QUESTION ORALE DE M. NEMES À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
IMPACTS DU FUTUR PROJET DE
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS À
HERMÉE »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Nemes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les impacts du futur projet de construction de logements à Hermée ».

La parole est à M. Nemes pour poser sa question.

M. Nemes (PTB). – Monsieur le Ministre, un collectif s'est créé à Hermée, près d'Oupeye, lequel s'appelle « Hermée dit NON » contre un projet immobilier d'envergure qui va provoquer une augmentation du risque d'inondation et une destruction du lieu de vie d'espèces animales protégées.

En effet, le projet est dans une zone humide qui est souvent sujette aux aléas d'inondation ; elle a même la classification élevée en termes d'inondation. C'est un projet assez mégalo puisqu'il s'agit d'un projet de 99 logements qui vont être construits par la Société générale construction à la place des actuels champs. On n'est pas ici dans la construction de logements à but social, ni devant un projet de construction personnel, mais bien face à un vaste chantier immobilier.

Face à ce projet, il y a clairement un parallèle à faire avec le projet immobilier des monts à Herstal où l'on sacrifie une des rares zones vertes de la ville et sa biodiversité pour le profit d'un promoteur immobilier. Une fois de plus, il semble impossible de protéger nos espaces verts existants face à la soif de profit que certains recherchent.

Face aux défis climatiques auxquels nous sommes confrontés, c'est un non-sens de continuer d'imperméabiliser les sols en grignotant des zones naturelles et agricoles, en les remplaçant par du béton.

C'est encore plus vrai pour une zone humide qui sert d'éponge naturelle contre les inondations. Le Stop béton doit pourtant être notre maître-mot.

Pour le PTB, il y a deux grandes préoccupations pour ce projet lié à l'environnement et à la biodiversité, et lié à la démocratisation de l'aménagement du territoire. Concernant l'environnement et la biodiversité, dans votre Déclaration de politique régionale, on peut lire que « le Gouvernement prendra une série de mesures visant à adapter le territoire aux effets des

bouleversements climatiques et en particulier les centres urbains et villageois ». Vous ciblez d'ailleurs dans la DPR particulièrement la multiplication de la circulation des eaux de surface, la végétalisation, les plantations d'arbres, et cetera.

On a typiquement ici une zone humide qu'il faut préserver pour lutter contre l'intensification des fortes pluies et inondations dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. Un tel projet à Hermée est incompréhensible au regard de la DPR.

Ensuite, concernant la démocratisation, toujours dans la DPR, vous indiquez que « le Gouvernement contribuera à démocratiser l'aménagement du territoire, il défendra l'application du principe de coconstruction impliquant les citoyens dans les projets d'envergure régionale en favorisant la participation démocratique en amont ». Petite incise, cela veut bien dire « avant le projet ». Je reprends votre DPR qui continue en disant « Il favorisera les mêmes démarches pour les projets d'envergure aux niveaux local et supracommunal ».

On regarde donc la DPR et le projet d'Hermée est une nouvelle fois à côté de la plaque, car de coconstruction avec les citoyens il n'est pas question. Il s'agit pourtant bien d'un projet d'envergure que celui qui nous occupe ici, avec presque 100 logements.

Si les citoyens et les citoyennes d'Hermée ne s'étaient pas mobilisés pour exprimer leur opinion par une pétition et une soixantaine de lettres de réclamation, ils n'auraient pas pu faire entendre leur avis.

Au vu de tout ceci, j'espère que le Gouvernement wallon ne laissera pas passer un tel projet, d'où mes questions.

Avez-vous plus d'informations concernant ce projet ? Où en est-on ?

Confirmez-vous le caractère inondable de la zone et que la bétonisation ne ferait qu'accentuer cette situation, ce qui serait désastreux pour les habitations, les habitants et les agriculteurs ?

Quelles mesures au niveau des plans de secteur comptez-vous prendre pour éviter la bétonisation des zones vertes de manière plus générale ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, la société Général Construction, a en effet introduit une demande d'urbanisme pour la construction de 54 logements à ce stade, 36 maisons et 18 appartements, ainsi que pour l'ouverture d'une nouvelle voirie à Hermée, Commune

d'Oupeye. Cette demande constitue la première phase d'un projet plus global qui prévoit la réalisation d'une centaine de logements en deux phases sur un terrain d'environ 5,5 hectares et qui a fait l'objet d'une étude des incidences sur l'environnement.

S'il est vrai que ce terrain est actuellement provisoirement utilisé à des fins agricoles, il est entièrement repris en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur de Liège. Il ne s'agit donc pas d'une zone verte ou non destinée à l'urbanisation au sens du CoDT. Ce terrain est par ailleurs, m'indique-t-on, situé à une dizaine de minutes à pied du centre du village, des écoles et des commerces. D'autre part, le terrain est traversé, vous l'avez souligné, par des axes de ruissellement concentrés, moyens et élevés. Cette contrainte ne doit pas être minimisée, elle semble avoir été prise en compte par l'auteur de projet et analysée dans le cadre de l'étude d'incidence sur l'environnement.

La demande de permis d'urbanisme actuellement à l'instruction, a été introduite en avril 2020 et complétée en septembre 2020. Elle a été soumise à toute une série de consultations, notamment celle de la cellule GISER et de l'AIDE pour la question de la gestion des eaux, ainsi qu'à une enquête publique dont vous vous êtes fait écho, enquête publique qui s'est terminée le 24 novembre 2020.

La demande est, à ce stade, de compétence communale et va maintenant être analysée et faire l'objet d'une délibération, au regard des avis émis et des résultats de l'enquête publique. Le conseil communal doit également marquer son accord concernant la création de la nouvelle voirie. C'est la prochaine étape de l'instruction du dossier.

Je n'aurai en ce qui me concerne à en connaître que dans l'hypothèse d'un recours introduit en degré d'appel.

Vous aurez immédiatement compris que, suivant l'attitude très scrupuleuse que je me suis assignée dans l'ensemble des dossiers dont je pourrais être saisi, le cas échéant, en cas d'appel introduit, je me dois à un strict devoir de réserve.

Autorisez-moi, dès lors, à ne pas m'exprimer plus avant au-delà des renseignements que je viens de partager avec vous.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Monsieur le Ministre, vous me dites que la décision est entre les mains du conseil communal, mais si l'on analyse les choses, dans le rapport de forces qui va opposer ici le promoteur immobilier et les résidents qui sont contre, on sait tous les deux que l'avantage est dans les mains du promoteur immobilier : c'est lui qui a l'argent, c'est lui qui a les moyens.

Or, ici, on est tous conscients, dans cette commission, que l'artificialisation des sols – et je ne vous ai pas entendu sur cette question alors que je l'avais mise dans mon texte – est un enjeu majeur. Pour ce genre de projet, je pense qu'il est grand temps d'arrêter de laisser les décisions aux barons du béton et aux autres promoteurs immobiliers.

On doit faire primer les besoins de la population en termes de logement à prix accessible d'une part et les besoins environnementaux en termes de résistance aux changements climatiques et de préservation de la biodiversité d'autre part.

Dans le cas qui nous occupe ici, on n'est pas du tout dans les préoccupations de la population et environnementales. C'est bien dommage que l'on n'ait pas une prise de position, au vu de la DPR de la Région wallonne, sur ce genre de projet par une réforme du plan de secteur.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
MODIFICATION DU PLAN DE SECTEUR DU
PÉRIMÈTRE DONAIRE À FRAMERIES »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la modification du plan de secteur du périmètre Donaire à Frameries ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'ai donc l'occasion de revenir avec le premier point de cette séance, qui a pris une certaine ampleur, ce matin, en termes de temps.

J'ai déjà eu l'occasion de vous interpellier précédemment sur le dossier et je voulais faire le suivi puisqu'il nous est revenu que le Gouvernement wallon ne se serait pas prononcé dans le délai requis sur la modification du plan de secteur et que la commune a omis d'envoyer un rappel comme prévu par la procédure.

La commune indique que l'administration wallonne aurait été tatillonne concernant la procédure, car l'adresse indiquée sur les documents officiels ne mentionnait pas une personne de référence. C'est selon la commune, encore une fois, je ne fais pas miens les propos, c'est pour cela que je vous pose la question.

À la suite de cela, la commune aurait pris contact avec vos services et la Région n'aurait pas assuré le suivi – toujours d'après la commune. C'est pour cela qu'il est intéressant d'entendre votre version des faits et, à travers vous aussi la version des faits de l'administration, bien sûr.

Pourriez-vous m'indiquer les éléments du dossier afin de savoir où se situe cette fameuse erreur, à savoir au niveau de l'administration wallonne ou au niveau de la commune ?

C'est une question vraiment très ouverte par rapport à cela.

À quel stade se trouve la procédure actuellement ? Pourquoi la Région n'aurait-elle pas répondu dans les 90 jours comme cela est prévu par la procédure ?

Pourriez-vous faire le point de manière globale sur ce dossier et me dire si l'administration vous a remis un avis officiel sur cette demande de modification de plan de secteur ? La dernière fois que j'étais venu avec cette question, vous m'aviez indiqué toute une série d'éléments qui étaient des avis de différents services qui sont généralement consultés, mais sans avoir forcément un avis officiel de l'administration sur la proposition de décision à formuler.

Je voulais dès lors faire le point, de manière globale, avec vous sur ce dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, effectivement, votre question prolonge l'échange qui a eu lieu en ce début de commission et que j'ai écouté avec beaucoup d'attention. Il s'agit d'un dossier extrêmement complexe, où voisinent en même temps un espace industriel et une, voire plusieurs zones d'habitat, avec des logiques qui sont des logiques difficilement conciliables, en tout cas sur certains de leurs aspects.

J'ai souhaité recevoir une délégation des riverains, « Nature Sans Friture », que j'ai écoutée avec beaucoup d'attention. J'ai essayé d'analyser les éléments d'antériorité de ce dossier, y compris – vous ne l'ignorez pas – les éléments d'expression de la commune lorsqu'elle a accueilli un investisseur, dont je peux comprendre certains des éléments. Je m'en suis aussi entretenu avec la commune. J'ai eu l'occasion de lire l'avis de l'intercommunale ainsi que de voir tous les éléments d'antériorité de ce dossier ainsi que le point que vous venez de mentionner.

Qu'en est-il concernant cette procédure de révision de plan de secteur ?

Comme toute procédure de révision d'un plan de secteur d'initiative communale, le dépôt du dossier de base a été précédé d'une phase de consultation préalable du public le 22 août 2019.

L'administration a indiqué que la procédure d'organisation de la réunion d'information préalable prévue par l'article D.8.5 du CoDT était de son point de vue, entachée d'irrégularité en ce que l'avis établi par la commune pour l'annonce de la réunion présentait des mentions lacunaires du point de vue de l'administration au regard de l'article D.8.5, § 3, alinéa 2 du Code du développement territorial, tant pour l'affichage que pour la diffusion dans la presse.

Cette situation avait été portée à la connaissance des autorités communales par un courrier du 11 décembre 2019 leur recommandant de recommencer la procédure au stade de l'organisation de la réunion préalable d'information auquel la commune, considérant le vice non substantiel, a répondu le 21 janvier 2020 qu'elle souhaitait, au contraire, que la procédure soit poursuivie.

Le dossier de demande d'avis de révision du plan de secteur a ensuite été soumis pour avis au fonctionnaire délégué au pôle Aménagement du territoire et au pôle Environnement ainsi qu'à la Direction de l'équipement des parcs d'activité du SPW Économie. Le suivi procédural du dossier a donc bien été effectué.

Conformément aux arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux numéros 2 et 20 des 18 mars et 18 avril 2020 relatifs à la suspension temporaire des délais de rigueur, la consultation des organes a été prolongée jusqu'au 29 juin 2020. Dès les 20 et 24 avril 2020, les pôles Aménagement du territoire et Environnement ont néanmoins fait savoir qu'ils ne remettraient pas d'avis sur le dossier en raison des mesures de confinement liées à la pandémie du covid-19. L'ensemble des avis requis à ce stade a donc bien été émis et l'administration m'a fait rapport.

Le dossier est actuellement en mon cabinet pour analyse, notamment par rapport à ce non-respect des modalités d'organisation de la RIP, eu égard au fait que les modalités d'enquête publique auxquelles on peut vraisemblablement rattacher, en l'espèce, les modalités d'organisation des RIP constituent des formalités substantielles. J'entends l'analyse de la commune qui dit : « Non, on estime qu'il n'y a pas eu d'erreur ». Je ne me prononce pas encore à cet égard. J'ai aussi vu l'avis préalable de mon administration qui dit : « Non, on estime que les mentions étaient lacunaires et que la RIP n'a pas été menée comme elle aurait dû l'être ». Cette information est de surcroît publique puisque vous me posez la question. On est dans des dossiers de contentieux.

Dès lors, quelle que soit la décision à prendre, le fait qu'il y ait éventuellement un vice dans les formalités

essentielles ou un élément qui pourrait être considéré comme un vice dans les formalités essentielles – raison pour laquelle j'ai souhaité avoir des éclairages complémentaires – n'est pas banal, me semble-t-il.

J'entends bien et je respecte tout à fait l'avis de la Commune de Frameries, mais je suis aussi à l'écoute de l'avis de mon administration. Le demandeur ayant dit : « Vous avez tort » ; l'administration a poursuivi – ce qui était son devoir –, mais il m'appartient maintenant de trancher à la fois sur la forme et sur le fond, sachant que – et vous me l'avez rappelé – ce dossier est lui-même extrêmement mobilisateur de convictions, d'actions, d'oppositions dans la région. Que ce soit sur la forme ou que ce soit sur le fond, on attend de moi que la décision soit irréprochable ou ait l'ambition de l'être.

Je termine à propos de ce délai de 90 jours. Vous savez qu'il s'agit d'un délai d'ordre. J'ai eu l'occasion de le mentionner concernant le dossier de la Boucle du Hainaut. Dans l'hypothèse où ce délai serait dépassé, il y a la possibilité pour le demandeur – ici, l'administration communale – d'actionner un rappel.

Celui-ci a pour conséquence d'ouvrir un nouveau délai de 60 jours dans lequel le Gouvernement aura à se prononcer, à défaut de quoi la demande serait tacitement refusée.

Je conclus, à l'invitation de Mme la Présidente, par ces éléments de procédure.

Mme la Présidente. – J'ai été très souple, encore une fois et en lien avec le débat que nous avons eu à l'entame de cette commission, mais essayez d'être dans les délais.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je voulais remercier M. le Ministre pour sa réponse assez complète.

Je retiens comme élément fort que l'administration a bien averti la commune de l'erreur potentielle.

Par ailleurs, je soutiens votre vision par rapport à la sécurité juridique. Encore une fois, comme on est dans une procédure avec beaucoup de contestations, si demain l'on venait à modifier le plan de secteur et que, au final, quelqu'un venait à attaquer la décision au Conseil d'État, on serait face à un risque extrêmement fort que la décision soit caduque. À ce niveau-là, je pense que la commune a fait une erreur et qu'il faut en tout cas, à tout le moins, recommencer la procédure. Là, je vous laisserai prendre position avant de pouvoir agir.

Pour moi, c'est assez évident que l'on ne peut pas laisser ce genre d'élément, parce que l'on sait bien à quel point la jurisprudence du Conseil d'État est constante à ce niveau-là, sur les éléments de forme, et qu'il est assez pointilleux sur le fait de respecter les formes pour mener ce genre de procédure.

Je vous remercie et je reviendrai vers vous plus tard par rapport à ce dossier.

Mme la Présidente. – Je suis convaincue que vous n'y manquerez pas et que certains de vos collègues non plus.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L'IMPACT DE LA CRISE COVID-19 SUR LES
VILLES SUITE À L'EXODE URBAIN »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact de la crise covid-19 sur les villes suite à l'exode urbain ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre, la crise de la covid-19 n'a pas fini d'impacter nos vies dans différents domaines, y compris aussi dans nos manières d'habiter et d'occuper le territoire.

Les confinements successifs de cette année 2020 ont donné lieu à une nouvelle forme d'exode urbain. De nombreuses familles, enfermées dans leurs appartements et privées d'espaces et de nature, ont fait le choix de quitter la ville et d'acheter un logement à la campagne. C'est le constat posé par de nombreux professionnels de l'immobilier, mais aussi par des associations comme Inter-Environnement Wallonie.

Cette dernière association s'inquiète de l'impact que la crise covid pourrait avoir sur les villes et sur l'attractivité des villes. Le développement du télétravail risque aussi d'accentuer ce départ des villes. Il en va de même pour le développement de l'e-commerce, qui augmente les cellules commerciales vides.

Bref, le cœur de nos villes est en train de changer radicalement et de façon assez inquiétante.

D'autres considèrent que l'on doit continuer à densifier les villes et les noyaux d'habitat tout en veillant à verduriser ces centres, car ce serait plus compatible avec les enjeux climatiques auxquels nous devons faire face.

Confirmez-vous cet impact de la crise covid relatif à l'exode urbain en Wallonie ?

Quelles mesures entendez-vous développer pour contenir cet exode, en veillant notamment à garder le caractère attractif des villes ?

Partagez-vous la position qui consiste à dire « qu'il est difficile d'envisager une organisation de notre société sobre en ressources et en énergies qui ne densifie pas son occupation du territoire. La ville, ou en tout cas l'habitat dense, est l'avenir de l'Homme » ? Entendez-vous fixer des critères de densification de l'habitat ?

Les besoins, clairement exprimés ces derniers mois, d'espaces verts et de nature ne doivent-ils pas nous conduire à plus d'attention dans la conception des logements et des lieux de vie, sans pour autant remettre en cause le principe d'utilisation parcimonieuse du sol ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, la crise du covid est aujourd'hui, effectivement, au centre de nos préoccupations. Elle fait la Une des médias et mobilise toutes les énergies.

Cette actualité ne doit toutefois pas masquer d'autres actualités plus silencieuses, mais qui méritent tout autant notre attention : augmentation des émissions de gaz à effet de serre liée aux déplacements, chute de la biodiversité, compétition pour l'utilisation des terres agricoles, vieillissement de la population. La prise en compte de tous ces enjeux, covid compris, doit orienter la politique de développement territorial en Wallonie.

Selon *Le Larousse*, le terme « exode » fait référence à un départ en masse. Selon l'urbaniste et démographe Pierre Merlin, « L'exode urbain est la somme de deux mouvements : la périurbanisation, le développement des franges urbaines, et la rurbanisation, le départ vers les zones rurales ». Il s'agit d'un phénomène qui est observé depuis de nombreuses années par les démographes et qui est multifactoriel : campagnes idéalisées, goût pour l'habitation individuelle, banalisation, généralisation des moyens de déplacement automobile, et cetera.

Il est à ce stade trop tôt pour que les scientifiques puissent mesurer le rôle spécifique de la pandémie sur ce phénomène, même si l'on en perçoit bien un certain nombre d'indications comme vous le soulignez.

En effet, les mesures de soldes migratoires reposent sur les chiffres du registre national et il existe un temps de latence entre l'enregistrement de ces données, la décision de déménager, la concrétisation du projet et, bien évidemment, la transposition des statistiques et leur disponibilité.

Il va cependant de soi que la crise sanitaire agit comme un catalyseur des mutations sociétales ayant amplifié les défis socioéconomiques et territoriaux.

Les décisions et mesures prises par le Gouvernement, en particulier la fermeture des commerces dits moins essentiels et des établissements HORECA, mettent déjà en évidence et entraînent un certain nombre d'évolutions dans les habitudes. Ainsi, les centres-villes et les commerces de détail sont effectivement impactés.

Dans les tout prochains jours, je proposerai au Gouvernement que, dans le cadre de son programme de recherche, la Conférence permanente de développement territorial s'attarde spécifiquement à l'analyse du phénomène que vous avez très légitimement souligné à la faveur de votre question.

Ma proposition vise à établir un diagnostic pluridisciplinaire qui servira de base pour dégager des perspectives d'action spécifique liées à trois thématiques principales : l'attractivité des centres-villes et leur activité commerciale ; les marchés fonciers et immobiliers – principalement à vocation résidentielle – et les évolutions en matière de répartition modale.

Cette expertise a notamment pour objectif de proposer au Gouvernement et aux acteurs économiques, sociaux et environnementaux des pistes et mesures opérationnelles, et ce pour en disposer dès l'été 2021.

Par ailleurs, quant à savoir si la ville est l'avenir de l'humain, je considère que le débat ne peut être mené dans l'abstrait et doit s'ancrer dans la réalité, à la fois de nos aspirations sociétales et personnelles, mais aussi dans le contexte de la réalité de nos villes et de nos campagnes.

À l'échelle de la Wallonie, il s'agit d'envisager d'investir dans les villes moyennes, grandes, petites, dans les centralités, des bourgs, des villages. Par ailleurs, on ne peut pas exclure les uns au bénéfice des autres, mais le but est de créer de nouvelles attractivités de manière à renforcer les tendances et de le faire dans une forme de contrat sociétal positif auquel j'aspire dans le cadre de dossiers aussi structurants et dans le contexte des relations entre l'autorité et nos concitoyens.

Je ne vous rappelle pas la DPR, vous la connaissez par cœur ainsi que nos horizons en termes de « désartificialisation », les objectifs que nous nous sommes fixés. Par ailleurs, ce fameux groupe d'experts relatif à l'artificialisation a mis en évidence, dès le 17 novembre dernier, la nécessité de disposer d'un certain nombre de balises au niveau régional qui, aujourd'hui, n'existent pas. Dans quelques jours, grand maximum, nous aurons un certain nombre d'indications et de données dont nous pourrions débattre à propos de ces objectifs.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre. Je suis évidemment bien consciente d'avoir soulevé ici un enjeu multifactoriel qui demanderait bien plus que le temps que nous venons d'avoir pour en discuter.

Je note que la Conférence permanente de recherche sectorielle va être chargée par vous d'un diagnostic. C'est un élément très intéressant parce que, suite à ma question, si vous ne m'aviez pas dit qu'il y avait au minimum une étude, une recherche, en tout cas quelque chose qui pouvait analyser très clairement l'impact de ce qui vient de se passer sur les centres-villes, je n'aurais pu que vous le suggérer.

Je pense que c'est intéressant que l'on puisse avoir ce diagnostic. J'ai bien noté que vous envisagez des pistes et des actions concrètes pour l'été 2021.

Vous me donnez aujourd'hui pas mal d'éléments pour revenir vers vous, notamment quand vous me signalez aussi que le groupe d'experts lié à l'artificialisation va travailler ou a déjà travaillé sur des balises et donc, Monsieur le Ministre, je ne peux que vous donner rendez-vous d'ici 15 jours ou après le congé de Noël pour revenir sur cet enjeu important de ces balises et de l'artificialisation des terres.

Mme la Présidente. – Par ailleurs, nous suivrons de près les travaux de la Conférence permanente du développement territorial.

Je vous propose de suspendre nos travaux quelques instants.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 11 heures 48 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 51 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

INTERPELLATION DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE RACHAT DES TERRES EN BRABANT WALLON PAR LA RÉGION BRUXELLOISE »

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ACHAT DE TERRES AGRICOLES WALLONNES PAR LE GOUVERNEMENT BRUXELLOIS »

QUESTION ORALE DE M. WAHL À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ANNONCE DU GOUVERNEMENT BRUXELLOIS RELATIVE À L'ACHAT DE TERRES AGRICOLES DANS LE BRABANT WALLON »

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA PROPOSITION DU MINISTRE BRUXELLOIS DE L'AGRICULTURE D'ACHAT DE TERRES AGRICOLES EN WALLONIE »

QUESTION ORALE DE MME KELLETER À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE RACHAT DE TERRES AGRICOLES PAR COLRUYT »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Antoine, sur « le rachat des terres en Brabant wallon par la Région bruxelloise » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « l'achat de terres agricoles wallonnes par le Gouvernement bruxellois » ;
- M. Wahl, sur « l'annonce du Gouvernement bruxellois relative à l'achat de terres agricoles dans le Brabant wallon » ;
- M. Fontaine, sur « la proposition du ministre bruxellois de l'Agriculture d'achat de terres agricoles en Wallonie » ;
- Mme Kelleter, sur « le rachat de terres agricoles par Colruyt ».

Mme Kelleter et M. Wahl se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Antoine pour développer son interpellation.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, quelle mouche a piqué Alain Maron ? Dans un premier temps, j'ai cru qu'il voulait partager le destin de Jean Gabin et d'André Bourvil : devenir agriculteurs à côté de leur métier principal. Malheureusement, il ne s'agissait pas d'une destinée bucolique, mais bien d'une volonté politique – au moins dans un premier temps –, ce qui m'amène à un certain nombre de réactions, même si, depuis lors, nous avons entendu moult excuses qui, pour moi, ne peuvent pas clore ce chapitre. J'ai vu qu'un grand nombre de nos collègues ont réagi dans le même sens que vous.

Cette triste affaire renvoie à cinq considérations que je voudrais humblement partager avec mes collègues.

D'abord, c'est le sentiment que Bruxelles joue décidément cavalier seul. Cela me pose un problème parce que nous venons d'avoir, en quelques semaines, une répétition d'initiatives unilatérales, malheureuses et préjudiciables pour les Wallons, et singulièrement pour les Brabançons wallons.

J'évoque ici le bois de la Cambre avec sa sortie et son entrée pour les navetteurs, j'évoque le péage – ce véritable hold-up – à l'entrée de Bruxelles et j'y ajoute encore la réforme de la taxation automobile à Bruxelles, qui nécessite pourtant institutionnellement une concertation avec la Wallonie et la Flandre pour le leasing. C'est tout de même un enjeu de 60 millions d'euros, et nous l'évoquions hier avec le ministre Crucke. Tout cela a été balayé. Bruxelles, dès lors que c'est capital, c'est dû.

Nous ne pouvons évidemment pas accepter de tels propos en la matière, d'autant que, à l'inverse, nous

sommes solidaires avec Bruxelles. Julien Matagne vous l'a encore répété il y a 15 jours. J'ai fait l'inventaire des montants versés à Bruxelles – compensation « navetteurs » régionale wallonne, régionale flamande, fédérale plus Iris – et nous sommes à 323 millions d'euros. Je regrette que, parmi ces montants, rien ne soit investi, ni en Flandre ni en Wallonie, pour éviter qu'un certain nombre de véhicules ne circulent dans Bruxelles.

La deuxième considération est une ignorance, une méconnaissance coupable, des liens qui unissent un grand nombre d'agriculteurs, d'horticulteurs, de maraîchers wallons ; et singulièrement de notre Région, dans l'est du Brabant wallon. M. Wahl pourra vous en parler aussi. Je connais des maraîchers en bio qui se lèvent très tôt le matin pour aller à des marchés à Forest ou encore au marché du Midi afin de vendre des produits de qualité à Bruxelles. C'est vraiment méconnaître le travail de ces artisans, de ces agriculteurs, qui ont fait le choix de la qualité et du lien à la terre.

Troisième élément, c'est ignorer complètement le projet d'agriculture familiale à taille humaine que nous avons inscrit dans le Code de l'agriculture en 2014 et qui fait notamment la part belle aux circuits courts. À vrai dire, là où nous défendons le circuit court, M. Maron défend le court-circuit. C'est évidemment déplorable en la matière. Il néglige le fait que 94 % du bio belge provient de Wallonie.

Quatrièmement, cela ne me regarde pas, mais j'imagine qu'au sein de la famille écologiste, il y aura des mises au point. Je constate que, au fond, par l'attitude de M. Maron, il s'est défendu dans un premier temps en indiquant qu'il voulait défendre la biodiversité en Wallonie. Cependant, il me semble qu'il y a une ministre qui a remis à l'avant-plan la biodiversité, notamment avec We plant. C'est curieux de voir un ministre Ecolo venir faire la leçon à une autre ministre Ecolo qui, reconnaissons-le, a revitalisé cette politique ces derniers mois.

Enfin, c'est la conséquence de tout cela sur la situation foncière de nos agriculteurs, parce que M. Maron ignore probablement qu'il y a un bail à ferme et qu'il ne pourra jamais être propriétaire exploitant. Peut-être pourra-t-il être propriétaire, mais pas exploitant puisqu'il n'a pas la qualité, il n'a pas suivi les cours lui permettant de l'être.

Nous vivons une situation très difficile. J'ai vu les chiffres que vous avez avancés pour la valeur des terres agricoles. Probablement s'agissait-il de moyennes, parce que, dès lors que nous nous intéressons à la Hesbaye – quatre ici proviennent de cette région –, les prix que vous avez avancés – ce n'est pas une critique, c'est une information – ne coïncident absolument pas avec le marché. Pas plus tard que l'année dernière, derrière ma maison – parce que j'ai la chance d'habiter à l'orée d'une vaste parcelle agricole de plusieurs dizaines d'hectares –

27 hectares ont été vendus, « quittés libres », pour plus de 70 000 euros l'hectare. Croyez-moi, de nombreux agriculteurs se sont disputé la vente de cet agriculteur qui cessait ses activités et qui était propriétaire des terres.

On voit donc que l'on a une spéculation foncière aujourd'hui qui est très difficile, parce que nous avons de grands groupes commerciaux qui veulent acheter. On a connu le précédent de Colruyt. On a des immobilières foncières qui acquièrent.

Je ne veux pas être trop long, mais on aurait pu revenir sur le premier numéro de *Tchak !*, ce nouveau magazine, qui énonçait les spéculations. Je sais qu'un cabinet d'avocats bien connu sur la place de Bruxelles a été mandaté par un investisseur international pour acheter des terres, y compris en Wallonie – et les meilleures terres si possible. Ils font le calcul qu'une spéculation va encore embraser la valeur de ces terres.

Cela veut dire qu'aujourd'hui, le rapport que nous connaissions entre l'agriculteur et ses propriétaires, puisqu'il y avait une myriade d'agriculteurs... Tout à l'heure, je vous parlais de la Saint-André, jour du paiement des fermages, qui n'est pas un jour très facile pour les agriculteurs. Tout cela est aujourd'hui modifié, parce que ce sont de grands groupes qui sont ou qui tentent de devenir propriétaires, avec l'infinie difficulté que cela représente pour de jeunes agriculteurs qui ont une exploitation à la limite de la rentabilité. J'en connais un – mon voisin le plus immédiat – qui a repris courageusement la ferme familiale et qui tente, parfois même par nécessité pour son bétail, d'étendre son exploitation. Ce n'est pas possible parce que, pour lui, ce sont des prix qui ne sont pas abordables.

Monsieur le Ministre, toutes ces considérations doivent nous inviter collectivement... Je ne fais pas ici de différence majorité-opposition, parce que je sens qu'il y a une fibre agricole qui ne connaît pas cette scission majorité-opposition. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai rédigé une motion très consensuelle à partir de la réaction des uns et des autres pour que ce Parlement réagisse unanimement – c'est mon vœu – pour donner un signal fort à Bruxelles, à la fois de la nécessité d'une concertation préalable, à la fois de la reconnaissance de nos artisans producteurs, horticulteurs, maraîchers, et à la fois de la réalité foncière qui est la nôtre.

Là j'en viens à une ou deux suggestions : peut-être de mobiliser ou de réunir un groupe de travail à partir de votre département, peut-être avec l'APAQ-W et nos amis bruxellois, parce que ce pourrait être l'occasion de transformer ce coup un peu sinistre en opportunités favorables et qu'il y ait une campagne de promotion wallonne au sein des organes ou des médias bruxellois.

Je sais que l'APAQ-W ne peut pas agir au-delà du territoire wallon, mais c'est peut-être l'occasion d'amener une contre-offensive au nom d'une agriculture

de qualité pour bien indiquer combien nos produits sont de très grande qualité, notamment en réaction avec le bio dans la droite ligne de la démarche de promotion que vous avez organisée avec beaucoup de bonheur.

Par ailleurs, je pense, Monsieur le Ministre, qu'il faudra réfléchir tôt ou tard à un mécanisme de régulation des prix sur le plan foncier. Bien sûr, nous avons tous en tête – Mme Laruelle l'a travaillée professionnellement – la référence française avec une préemption. Peut-être faudrait-il organiser un mécanisme similaire pour qu'à un moment donné, il y ait une protection des petits et moyens agriculteurs. Quand je dis petits et moyens, chez nous, cela n'a pas la même consonance que les agriculteurs des Ardennes puisque, chez nous, même un agriculteur qui cultive 50 hectares n'est plus considéré comme un gros agriculteur, et il doit trouver une diversification dans sa production agricole ou d'exploitation d'élevage pour atteindre l'équilibre.

Je ne vais pas m'étendre davantage sur cette sortie qui était sidérante, car un parlementaire, ma foi, n'a pas toujours tous les moyens et les collaborateurs nécessaires pour lui préparer un dossier. Nous pouvons commettre des erreurs, mais, à un niveau ministériel, imaginez que vous ayez commis une erreur de cette nature, personne ne vous l'aurait pardonné en Wallonie puisqu'il y a à la fois des cabinets et des administrations.

Pour moi, les excuses ne suffisent donc pas. J'espère que vous pourrez, avec Bruxelles, désormais consciente et soucieuse des sorties intempestives qui furent les siennes ces derniers temps, bâtir une relation de coopération.

En effet, notre État est complexe, mais à chaque fois qu'il y a division et scission, il y a affaiblissement, et à chaque fois qu'il y a coopération ou union, on peut se renforcer. J'espère – vous voyez que mon propos est très sage – qu'à l'avenir, Bruxelles aura compris qu'ils ne sont pas seuls et que lorsque la menace flamande est plus insistante, on se souvient alors qu'il y a des Wallons et que, pour le reste, on les néglige. C'est vraiment un comportement qui m'inquiète.

Du reste, j'ai eu l'occasion de le dire à M. Daerden, y compris dans le cadre du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles : la solidarité Wallonie-Bruxelles est malheureusement en train de s'étioler. Cela n'est pas favorable pour l'avenir. Je serais donc très heureux de vous écouter sur ce sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, pas mal de choses ont déjà été dites par M. Antoine, mais c'est vrai que le Gouvernement bruxellois déborde d'idées dont chacun jugera l'utilité. La dernière en date est l'annonce faite par M. Maron, que la Région bruxelloise va acheter des terres agricoles

dans le Brabant wallon et le Brabant flamand afin de, je cite : « Préserver la biodiversité et favoriser une agriculture locale qui pourrait nourrir une partie de la population bruxelloise ». Nos agriculteurs seront heureux d'apprendre que le ministre de l'Environnement bruxellois pense que ce n'est pas le cas jusqu'à présent. Outre l'insulte faite à toute une profession qui ne ménage pas ses efforts pour embellir son image, cette démarche pose de nombreuses questions.

Vous le savez bien, le marché des terres agricoles est extrêmement tendu, avec des prix qui n'ont cessé d'augmenter ces dernières années, atteignant parfois des montants astronomiques.

Cette pression financière complique davantage encore l'installation de nos jeunes agriculteurs. Vous savez comme moi que l'on a toujours une attention particulière par rapport à cela. Cette pression financière pose également un problème par rapport au secteur tout court.

De plus, la Région bruxelloise souhaite mettre ses terres agricoles à disposition d'agriculteurs dans le but de favoriser des circuits courts. C'est donc nier les acteurs agricoles déjà présents sur le marché local dans les deux Brabants et ailleurs aussi en Région wallonne qui proposent des produits de qualité et en quantité.

Ailleurs aussi, parce qu'en termes de circuits courts, on peut donner chacun sa définition, mais ce n'est pas la distance. Ce n'est pas parce que des Bruxellois mangent des produits qui viennent du Brabant wallon qu'ils mangent du circuit court. Pour moi, c'est le nombre d'opérateurs. J'espère et je souhaite que certains Bruxellois mangent des poires qui seront cultivées en Hesbaye liégeoise. Pour moi, c'est déjà du circuit court. Il faudrait peut-être à un moment donné apprendre et expliquer en quoi consiste le circuit court.

Je souligne aussi dans les déclarations du ministre que celui-ci ne connaît pas les réalités agricoles. Je pense qu'il ne connaît pas le bail à ferme. Je l'invite réellement à prendre connaissance de ce bail à ferme qui a été réformé il y a peu de temps. Ses déclarations montrent une grande méconnaissance de la ruralité et de l'agriculture.

Il parle aussi de biodiversité. Là, je rejoins tout à fait M. Antoine. La biodiversité en Région wallonne, c'est la ministre Tellier, la ministre qui est Ecolo qui est du même parti. Je pense qu'il s'adresse aussi à cette ministre.

Nous avons débattu il y a quelques semaines ici, au Parlement wallon, du fait que Colruyt achetait des terres. Vous avez eu des questions d'actualité. Le débat a eu lieu ici.

Lorsque je reprends – j'ai été relire hier un peu les comptes rendus –, je me rends compte que la position de Colruyt qui achète des terres a été critiquée, mais Ecolo,

par le biais de M. Maron, a la même position dans ses déclarations. Je vous avoue que deux poids, deux mesures, soitritiquer la position de Colruyt puis tenir les mêmes propos, ce n'est pas correct.

Je voudrais savoir si vous aviez eu des contacts avec M. Maron ou au moins avec le Gouvernement bruxellois. Je pense qu'à un moment donné, il faut aussi prendre des contacts avec la Région bruxelloise. Je sais, Monsieur le Ministre, que vous avez réagi rapidement. Vous avez été indigné et je partage votre position.

Depuis lors, nous avons rapidement reçu les excuses du ministre Maron, mais je vous avoue que j'ai du mal à comprendre comment une personne qui a de telles responsabilités peut s'exprimer ou penser de la sorte.

Je voudrais vous entendre par rapport à toutes ces déclarations et au vu de tous ces éléments.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wahl pour poser sa question.

M. Wahl (MR). – Monsieur le Ministre, beaucoup de choses ont à nouveau été dites. Je vais donc tenter et essayer de ne pas simplement les répéter. Peut-être quelques éléments complémentaires toutefois.

Les intentions du ministre telles qu'annoncées ont provoqué un grand émoi en Brabant wallon et tout particulièrement dans la Hesbaye brabançonne, ma région. Les agriculteurs – très certainement de ma commune – se sont sentis particulièrement concernés, puisque en plus ils sont concernés par ce qui se passe en Brabant flamand, autant que par ce qui se passe en Brabant wallon. Pour quelle raison ? C'est que souvent les exploitations et les terres qu'ils cultivent sont de part et d'autre de la frontière linguistique, que ce soit à Tirlemont, à Hougaerde, à Jodoigne, à Lessines, à Landen, et cetera. Bref, ils sont des deux côtés, les charrues ne connaissent pas la frontière.

On a réellement un émoi qui s'est créé. M. Antoine a parlé du chiffre de 70 000 euros. Il y a des terres de première catégorie qui se sont vendues à 80 000 euros l'hectare. C'est vraiment énorme. Ce sont des prix qui n'ont jamais été atteints.

Il est exact que je suis inquiet de cela aussi, des attitudes du groupe Colruyt. Il y a une question orale à ce propos-là aussi. C'est vrai qu'il faut être extrêmement attentif, mais on est dans le cadre de relations privées, mais nous devons être extrêmement attentifs parce que cela peut avoir exactement le même effet que celui que nous craignons.

Ce qui est vraiment dommageable et regrettable, c'est le fait qu'ici c'est un pouvoir public. Cela donne confiance.

J'avais vu votre réaction, Monsieur le Ministre, mais je n'avais pas entendu l'interview du ministre et je l'ai

regardée immédiatement après. J'ai vu les réponses des uns et des autres et j'ai partagé les sentiments exprimés.

Ce qui m'a quelque peu surpris, c'est de lire le lendemain sur le site du journal *Le Soir* la confirmation des propos tenus par le ministre Maron par sa porte-parole. J'ai essayé de comprendre quelle était l'intention.

Comme cela a été dit, l'idée est impossible parce que, même à supposer que la Région bruxelloise devienne propriétaire, même à supposer que ces terres soient libres, même à supposer que ces terres soient données en bail à ferme, il serait strictement interdit d'imposer un quelconque type de culture. C'est strictement interdit ! C'est une disposition impérative de la loi qui existe depuis toujours. On est en plein surréalisme.

Même à supposer que cela aurait encore pu arriver, je n'ai pas très bien compris le raisonnement pour dire comment on amenait les produits à Bruxelles. Je me suis dit : « Tiens, ils n'ont pas de légumes à Bruxelles. Je vais faire attention. Je vais aller dans les grandes surfaces, dans les magasins, dans les épiceries ». Je ne comprenais pas – et je ne comprends toujours pas, d'ailleurs – quelle était l'intention.

Achetez des légumes, achetez des produits aux agriculteurs, ils ne demandent que cela. Il ne faut pas acheter leurs terres pour cela. Il suffit de venir acheter leurs produits. C'est largement suffisant. Après la première vague et le premier confinement, les agriculteurs ont senti une baisse des produits qu'ils vendaient en direct, en circuit local. Pendant cette première phase, ils ont vendu beaucoup plus de produits locaux, ce qui était un des rares bons effets de ce que nous avons connu et de ce que nous connaissons malheureusement encore.

Le mécanisme est totalement incompréhensible.

Monsieur le Ministre, la raison pour laquelle je vous pose cette question orale, c'est parce qu'il faut rassurer les agriculteurs. J'espère que le mal n'est pas irrémédiable. En d'autres mots, j'espère que cette annonce ne va pas avoir pour effet d'entraîner une augmentation complémentaire des terres agricoles. On verra bien dans les mois et les années qui viennent. J'espère que cela n'aura pas d'effet.

Je vous pose donc les mêmes questions que celles qui ont été posées.

Un dernier mot – si vous me le permettez, Madame la Présidente, et si je suis encore dans les temps impartis – à propos de la proposition de motion que nous allons évidemment regarder. Ceci dit, le ministre Maron s'est excusé et il a fait une communication. Je pense que le projet n'est plus très vivant et même franchement mort. Il n'y a donc plus de péril, il n'y a plus rien à rattraper vis-à-vis du ministre Maron. Il y a, vis-à-vis de la Région bruxelloise – et je rejoins ce que M. Antoine a

dit –, probablement un certain nombre de rappels à faire quant aux règles de bon voisinage et de loyauté fédérale, mais c'est un autre problème qu'il vous appartient de vérifier et de gérer. La motion me semble aujourd'hui probablement dépassée. On connaît le mécanisme de notre règlement, et il faudrait d'ailleurs un peu y réfléchir : les motions doivent être déposées dans des délais extrêmement courts. La majorité déposera une motion pure et simple. On verra par la suite, sur base de la motion déposée par M. Antoine, ce qu'il y aura possibilité de faire. Ce n'est malheureusement pas possible de faire un travail de fond en une demi-heure. D'autant plus que je ne doute pas qu'elle soit parfaitement rédigée – Monsieur Antoine, vous êtes un champion pour cela – et je ne doute pas de vos nobles intentions. Il n'en reste pas moins que, ici, elle n'est plus nécessaire. Il y a eu une marche arrière claire et nette de la Région bruxelloise.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, quand une interpellation est faite de façon brillante par notre collègue du cdH – et Dieu sait s'il peut être brillant à certains moments ; long, certes, mais, cette fois, il est resté dans les clous – et qu'un certain nombre de questions y sont jointes, on ne peut s'empêcher d'avoir des redites.

(Rires)

Je vais essayer de faire le plus court possible, afin de permettre de rétrécir ce temps d'intervention et d'essayer d'être un peu complémentaire.

Le mois dernier, Monsieur le Ministre, je vous avais déjà interrogé, c'est pour cela que je reviens là-dessus, sur le projet concernant le rachat de terres agricoles par le groupe Colruyt. C'est naturellement que je reviens vers vous à la suite d'une proposition d'achat de terrains agricoles par la Région bruxelloise.

Nous étions notamment d'accord sur le fait que les terres agricoles ne devaient pas faire l'objet de mesures spéculatives. Comme beaucoup d'entre nous, nous avons été surpris, interpellés par le fait de rachat par des pouvoirs publics. La semaine dernière, on ne va pas rappeler, mais vous l'avez fait, votre homologue, le ministre Maron annonçait un projet de rachat que je ne vais pas détailler ici. Ces terres se trouvent notamment en Wallonie, c'est ce qui nous interpelle ici. Le rachat par un pouvoir public contreviendrait bien évidemment aux dispositions de la DPR qui, je le rappelle, prévoit une facilitation de l'accès au foncier et la mise en place de mesures de soutien visant à encourager les jeunes à s'installer, ainsi qu'à les accompagner, tout en facilitant la transmission de fermes hors du cadre familial.

Cette proposition, on est bien d'accord également, fut à la fois surprenante et rapide, tout comme la marche arrière, tout aussi rapide.

Monsieur le Ministre, deux ou trois questions très simples, mais qui vont s'intégrer dans un cadre plutôt général, pas sur le cas particulier que l'on a connu la semaine dernière.

Quelle est votre analyse vis-à-vis du rachat de terres agricoles par un pouvoir public, mais sur le principe général de rachat de terres agricoles par un privé, un groupe privé, ou par un pouvoir public ? Des discussions avaient-elles été enclenchées – si j'ai bien pu comprendre, non – précédemment par la Région bruxelloise pour ces actions dans ce sens ? Dans le cas contraire, comptez-vous entamer une concertation à ce sujet ? Qu'en est-il de l'avenir ? Là, je rejoins effectivement les autres interventions pour éviter ce genre de débat et pour éviter ce genre d'action ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Kelleter pour poser sa question.

Mme Kelleter (Ecolo). – Monsieur le Ministre, permettez-moi d'abord un constat : je crois que nous partageons tous le fait qu'il y a un manque interpellant de terres disponibles en Wallonie pour l'agriculture nourricière. Ceci se manifeste dans une flambée des prix, mais aussi par la voie des syndicats agricoles et des agriculteurs eux-mêmes. C'est un problème qu'il faut prendre au sérieux.

C'est vraiment un sentiment personnel que j'ai, c'est que ce débat mérite tout notre sérieux. Cela mérite d'échanger des idées de fond, en connaissance des enjeux et des réalités du terrain. Aussi, un débat qui dépasse les clivages politiques et les positionnements purement idéologiques ou dogmatiques.

Je crois que, tous les côtés, dans ce débat, ne se sont pas fait gloire.

D'un côté, certains se sont laissés emporter un peu facilement par des caricatures un peu grossières, par leurs préjugés ou sont tombés dans une critique un peu facile.

Pour l'anecdote, après la sortie du ministre Maron, les uns craignaient le retour au communisme, pendant que les autres voyaient le retour du système féodal. Ce n'est pas tout à fait la même chose, il faut se décider quand même. De l'autre côté, n'importe quelle mesure ou tentative de solution doit se faire en concertation entre entités fédérées et entre le secteur et le politique. La concertation, c'est ce qui prime, c'est ce qu'il doit y avoir avant tout. Il n'y en a pas eu malheureusement ici.

Il n'est pas du tout non plus opportun de dicter aux agriculteurs ce qu'ils doivent faire ou pas, encore moins de se faire concurrence entre les entités fédérées.

Pour rétablir un climat de confiance, il convient aussi de communiquer avec soin et avec respect pour les opinions et les besoins des parties prenantes.

Le ministre Maron a fait un premier pas. Il s'est excusé et c'est bien ainsi.

Les mesures que l'on a prises jusqu'à présent pour lutter contre ce manque interpellant de terres en Wallonie, il faut le constater aussi, n'ont pas eu l'effet désiré. Cela ne veut pas dire que l'on n'a rien fait et cela ne veut pas dire que ce que l'on a fait est inutile. C'est juste que, ce que l'on a fait jusqu'à présent, n'a pas pu alléger le problème.

C'est donc nous, les politiques, qui devons agir autrement et chercher des pistes alternatives, des solutions qui ne sont peut-être pas évidentes à premières vues.

J'aimerais bien poser la question et je le formule volontairement en question : pourquoi l'État ne pourrait-il pas offrir une possibilité d'accéder plus facilement à des terres pour des jeunes qui entrent dans une profession ou pour des gens qui ne peuvent pas se permettre d'acheter des terres ? C'est une question qui mérite d'être posée. Il y a pas mal de demandes en ce sens que l'on entend sur le terrain.

Dans ce cadre, j'aimerais aussi apporter une nuance entre achat par un groupe privé ou achat par une entité publique parce que, qu'on le veuille ou non, ils n'ont pas tout à fait les mêmes intérêts et buts. Quel rôle les pouvoirs publics ont-ils à jouer dans la gestion de l'accès à la terre ? Quelle stratégie politique envisagez-vous afin d'aider les agriculteurs à avoir accès à des terres à prix soutenables ? Comment allez-vous mettre en place une réelle concertation entre les Régions ?

J'enchaîne avec la question que j'avais posée au début.

Monsieur le Ministre, nous l'avons vu, les terres agricoles en Wallonie sont très sollicitées. Il y a deux mois, par exemple, le groupe de distribution Colruyt a annoncé sa volonté d'acheter des terres agricoles.

Cette annonce avait fait grand bruit à l'époque, ce qui a donné lieu à plusieurs questions parlementaires lors de la session de commission du 13 octobre. Dans votre réponse, vous aviez indiqué à mes collègues que vous alliez entrer en dialogue avec les responsables de Colruyt afin d'obtenir plus d'informations et d'aborder les craintes légitimes du secteur. La FWA, par exemple, craignait une augmentation de la pression foncière et de la spéculation sur ces terres ainsi qu'une perte d'indépendance des agriculteurs.

Vu les difficultés du secteur agricole – on constate une disparition de 3 % des exploitations agricoles par an –, je salue votre volonté d'entrer en dialogue avec Colruyt. Cette rencontre, a-t-elle eu lieu entre-temps ? Qu'en est-il ressorti ? Quelles réponses avez-vous obtenues face aux craintes formulées par le secteur ?

Avez-vous proposé des alternatives au rachat des terres ?

Y a-t-il eu une concertation entre les ministres des divers niveaux compétents en la matière ? Si oui, avez-vous pu dégager une position commune ?

Ces énergies peuvent-elles être polarisées opportunément autour de la constitution de ceintures alimentaires en partenariat avec le secteur dans le développement de filières territorialisées et locales ?

Plus largement, comment la Wallonie entend-elle faciliter l'accès au foncier pour les agriculteurs ?

Je termine par une remarque concernant la motion que propose M. Antoine. Nous aussi nous aimerions prendre connaissance de cette motion et nous sommes ouverts au fait de travailler ensemble au-delà du clivage politique.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Mesdames et Messieurs les Députés, c'est avec stupéfaction que j'ai pris connaissance de l'annonce faite par M. le Ministre Maron ce lundi 23 novembre 2020.

J'ai été, comme vous tous, interloqué d'apprendre que la Région bruxelloise souhaitait acheter des terres agricoles dans le Brabant wallon et dans le Brabant flamand, voire au-delà et ce, je cite : « afin de préserver la biodiversité et favoriser une agriculture locale qui pourrait nourrir une partie de la population bruxelloise ».

L'absence totale de concertation de la Région de Bruxelles-Capitale avec la Région wallonne est un véritable problème. Ce n'est d'ailleurs pas seulement avec mon département : ce problème avait déjà été constaté avec le dossier d'une vente de péage urbain à Bruxelles. Cette concertation est pourtant importante pour la qualité des relations et le bon fonctionnement de notre pays, et ce au bénéfice de nos concitoyens qu'ils soient Wallons, Bruxellois, Flamands ou d'autres espaces.

En ce qui concerne le péage urbain, petit rappel, nous avons appris par la presse, la volonté de la Région bruxelloise qui n'est toujours pas abandonnée aujourd'hui, cette volonté d'appliquer un système de paiement à toutes les voitures qui circulent à Bruxelles et qui prendraient en compte le nombre de kilomètres parcourus, la cylindrée du véhicule, le moment, heure de pointe ou non. Ce système impliquerait que les véhicules provenant des autres régions subiraient inmanquablement une taxation supplémentaire

importante au détriment de l'activité économique, au détriment de celles et ceux qui n'ont pas d'autre choix de déplacement.

C'est un complément de prélèvement dont le montant a, à un certain moment, été évalué jusqu'à 250 millions d'euros par an. Je rappelle que cette mesure est annoncée comme étant neutre pour nos concitoyens habitant à Bruxelles. Face à une mesure dont l'impact budgétaire est de cette nature et qui est neutre pour les habitants de la Région bruxelloise il n'est pas extrêmement difficile de voir à qui l'addition sera adressée.

J'ai indiqué que je m'y opposerais, bien évidemment, et que, le cas échéant, j'activerais les voies de droit possibles puisque, suivant nos analyses, un accord de coopération est obligatoire. Par ailleurs, il est évident – M. le Député Antoine l'a bien rappelé – qu'un certain nombre de mécanismes de financement, de solidarité financière au bénéfice de notre Région de Bruxelles-Capitale existent et qu'il ne convient pas que la main droite ignore ce que la main gauche reçoit, ou inversement, que l'on puisse ainsi simplement agir en disant : voilà, la réalité régionale est celle-ci et je décide en fonction de ma seule réalité régionale.

Revenons à cette idée, à vocation agricole de M. le Ministre Maron. Je pense que la précédente idée exprimée consistait à cultiver du froment ou d'autres céréales dans l'espace des terres-pleines, des boulevards de la Région de Bruxelles-Capitale. Je ne m'exprime pas sur cette idée-là, je suis moi-même assez perplexe par rapport à son déploiement.

Par contre, je souhaite me focaliser sur la politique d'achat de terres agricoles puisqu'on le sait, venir perturber un marché déjà extrêmement tendu par l'annonce du fait qu'un pouvoir public avec la puissance financière que peut représenter l'action qui sous-tend une volonté d'un pouvoir public est de nature évidemment à venir amener des éléments de contraintes, de tensions, ou d'accroissement des prix sur un marché qui est déjà extrêmement difficile.

Vous avez cité les uns et les autres des prix d'achats de terres, dans telle ou telle situation dont les prix sont vraiment extrêmement considérables. En ce qui me concerne, je me base sur les rapports et sur les données du rapport 2020 de l'Observatoire du foncier agricole, qui est un outil extrêmement rigoureux et qui est notamment alimenté par le coût des transactions telles quelles sont effectivement actées par les notaires.

On constate notamment, premier élément, que lorsque l'acquéreur est non agriculteur, le prix moyen à l'hectare est toujours supérieur au prix moyen à l'hectare payé par des agriculteurs. De surcroît, pour certains espaces de Wallonie les prix moyens de vente sont encore plus considérables. Notons par exemple qu'en Brabant wallon, suivant l'Observatoire des biens non

bâties, le prix de vente moyen de terrains entièrement situés en zone agricole, quelle que soit leur situation – donc, c'est un prix moyen, eu égard aux parcelles occupées, bail à ferme pas bail à ferme, taille, et cetera – est de 48 733 euros à l'hectare. Par rapport à la moyenne régionale, ce prix est lui-même 1,7 fois supérieur au prix moyen en Région wallonne des biens non bâtis puisque ceux-ci, s'ils sont situés en zone agricole entièrement, sont en moyenne, quelles que soient les situations et les parcelles vendues au prix de 28 687 euros l'hectare.

Entre 2017 et 2019, en Brabant wallon, le prix de vente des biens non bâtis entièrement situés en zone agricole s'est caractérisé à nouveau par une augmentation qui semble certes légèrement lissée de +3,5 %, mais qui reste toujours une augmentation significative puisque, entre 2017 et 2019, ce prix moyen à l'hectare est passé de 47 078 euros à 48 733 euros l'hectare.

Vous avez donc une idée extrêmement claire de l'ensemble des coûts concernés.

Par ailleurs, on le sait, l'action de la Région wallonne à la fois en ce qui concerne le soutien à l'agriculture à la diversification agricole, à l'installation des jeunes, au déploiement du maraîchage, à la diversification de façon plus globale ou bien encore, au soutien à la biodiversité est une action particulièrement offensive.

En outre, nous avons une vision équilibrée de l'agriculture, qui intègre bien évidemment sa réalité économique, la nécessité de pouvoir stabiliser le revenu agricole ou de permettre dans les filières où ce revenu agricole est déficitaire de valoriser ce revenu agricole.

Nous avons aussi toute une démarche qui intègre à la fois la réalité de notre agriculture, qui est une agriculture très performante, qui exporte à l'étranger, qui transforme sur notre territoire, mais aussi, qui soutient le consommateur local, durable de saison ; ce qui est d'ailleurs la déclinaison et un des angles de communication de notre agence de promotion, l'APAQ-W.

Nous avons aussi intégré dans notre DPR, le soutien aux ceintures alimentaires autour des grandes villes, aux initiatives qui rapprochent producteurs et consommateurs, la structuration des filières de façon globale, la diversification à travers la mise en place des ateliers qui permettent d'accueillir dans les halls relais agricoles, les transformations. Nous soutenons également les plateformes informatiques qui, dans la proximité ou plus largement, permettent la vente, l'organisation logistique et la commercialisation des produits agricoles, la coordination de l'offre et de la demande.

Par ailleurs, en ce qui concerne nos collaborations, nous sommes évidemment ouverts à des collaborations

avec l'ensemble des acteurs concernés, qu'ils soient bruxellois, wallons, flamands ou au-delà de nos régions.

J'insiste aussi sur le fait que l'initiative publique ne doit pas avoir comme effet de concurrencer ce que l'initiative privée fait d'elle-même à ses risques et à ses coûts. Un certain nombre de filières de commercialisation, de transformation, de valorisation des produits existent aujourd'hui à destination des villes, à destination du reste de notre territoire, à destination des territoires proches de Bruxelles, en Flandre ou au-delà de nos frontières.

J'avoue avoir été totalement perplexe par rapport aussi à cette vision de l'agriculture. Comme s'il était besoin d'avoir une déclaration ministérielle, une initiative ministérielle, qu'elle soit de fait de qui que ce soit pour venir expliquer : on va vous montrer comment il faut désormais travailler. On va vous montrer quels sont les besoins des territoires. On va faire les choix culturels à vos places et l'on va finalement, dans une vision d'un autre temps, avoir un regard tellement paternaliste sur l'activité agricole. Je pense que les réactions ont été unanimement négatives. Il ne me semble pas avoir noté une seule réaction soutenant par rapport à la démarche. Je pense que, pour avoir entendu le secrétaire fédéral d'Ecolo s'exprimer sur un plateau ce week-end, la démarche n'a jamais été elle-même démentie par les structures fédérales de la famille politique de M. Maron.

Cependant, je dois vous indiquer qu'à ce stade, sauf erreur – j'ai pris bonne note de ce qui a été exprimé au Parlement bruxellois et des excuses de M. Maron à destination du monde agricole –, je n'ai pas vu formellement de décision de renoncer à ce projet.

Il y a un élément de clarification à apporter. Mon collègue persiste-t-il dans cette volonté d'avoir une politique acquisitive de terres au départ de Bruxelles vers et dans les régions voisines ou a-t-il renoncé à cet objectif ?

Par ailleurs, il serait plus sain que l'on puisse avoir une réponse de mon collègue. Je lui ai d'ailleurs demandé. On s'est entretenu en direct pour indiquer quelles étaient, de mon point de vue, les limites – de nouveau, suivant mon analyse.

Une limite, je viens déjà d'en évoquer une, c'est le fait de ne pas faire concurrence avec des deniers publics à ce qui se fait de toute façon. Je n'en vois d'ailleurs ni l'utilité ni l'intérêt.

La deuxième ligne d'attente dans mon chef, c'est le fait de renoncer à l'acquisition de terres en Région wallonne. Toute autre chose est la politique menée à Bruxelles sur les espaces bruxellois disponibles. Ceci sort évidemment de mon périmètre de raisonnement.

On a une vraie disponibilité pour discuter des flux, des organisations, de la valorisation des produits locaux

et d'autres initiatives encore. C'est en cela que, sur ce volet, il n'y a, en ce qui me concerne, pas de porte fermée, mais j'attends cette double confirmation. La première ne semble pas poser de problème et la deuxième est probablement en attente ou sera exprimée, je l'espère, dans les prochaines semaines.

Je termine en évoquant le groupe Colruyt que j'ai effectivement rencontré la semaine dernière de manière à évoquer différents sujets. Parmi ces différents sujets figurait notamment la valorisation des produits belges à travers les circuits de commercialisation de cette grande enseigne belge et des éléments plus spécifiques concernant les segments de nos productions aujourd'hui en difficulté. On sait qu'il y a une forte tension sur le prix du porc et d'autres productions, et, par ailleurs, l'écoulement du gibier dans ce contexte très particulier qui est celui que nous connaissons.

J'ai également évoqué cette question de l'acquisition des terres avec un message qui correspond totalement à ma conviction, à savoir que l'acquisition de terres doit se faire avec et non pas au détriment des agriculteurs. Qu'il puisse y avoir une coopération positive et librement consentie, avec des choix réels pour les agriculteurs, c'est une chose. Si l'on est dans un schéma de captation des terres et de pressions complémentaires par rapport à l'acquisition et à l'exercice du droit de préemption lorsqu'il pourrait être activé par l'agriculteur ou le producteur, on serait dans un schéma complètement différent.

Colruyt m'a rappelé tout son engagement sociétal aux côtés de l'agriculture belge avec la valorisation des produits de notre agriculture et m'a vraiment assuré s'inscrire dans cette démarche équilibrée et de travail avec et non pas au détriment ou contre les agriculteurs.

Ils ont également eu l'occasion de m'indiquer qu'ils ne manqueraient pas de me tenir au courant très concrètement et de m'inviter, le cas échéant, à aller visiter et rencontrer les interlocuteurs d'une telle collaboration. Je vous fais écho de cette rencontre et des engagements pris. Ils se sont montrés très ouverts à pouvoir, en toute transparence, communiquer par rapport à cette collaboration avec le monde agricole.

Je pense avoir ainsi bien répercuté à la fois les convictions qui sont les miennes dans le contexte de cet entretien, mais aussi les réactions du Parlement dans sa globalité.

De façon plus générale – et j'en termine par là –, nous avons un gros dossier très transversal en rapport avec est la difficulté d'accès à la terre : l'accès à la terre sous la forme d'acquisition et l'accès à la terre sous forme d'exploitation et de production au départ de la terre. Ce phénomène comporte différentes portes d'entrée, puisque c'est aussi bien l'acquisition de terrains dans une fratrie au bénéfice de celle ou de celui qui reprend l'exploitation ou l'utilisation de l'exploitation, le

fait d'être autorisé à continuer à cultiver les terres dont la valeur vénale est telle que, pour les autres membres de la fratrie familiale, c'est évidemment un élément difficile à trancher.

En outre, il y a le phénomène de sociétés d'exploitation, comme Agriland ou d'autres, qui captent alors les droits et qui, dans une forme de relation avec l'agriculteur, renversent complètement leur relationnel en venant capter des dizaines, des centaines d'hectares au détriment de l'exploitation par les producteurs, par les éleveurs, par les agriculteurs.

On retrouve aussi dans ces problématiques la situation des territoires frontaliers où il y a aussi une exploitation, une acquisition des terrains qui vient de se faire et qui ajoute une pression supplémentaire.

Vous savez que la DPR nous fixe vraiment, à cet égard, une mission de travail et aussi un mandat en termes de solutions à apporter par rapport à cette problématique.

C'est le plus grand service que l'on puisse rendre au monde rural, c'est d'apporter une réponse qui soit une réponse pérenne, équilibrée, concertée par rapport à ce phénomène.

Elle n'est pas simple du tout. D'aucuns me disent qu'il suffit de transférer le modèle SAFER, le modèle français, et avec cela, la solution est trouvée. Je ne le pense pas.

À partir de 2021, nous consacrerons, on l'espère, dans la foulée de la clôture de la pandémie, toute notre énergie à tenter de trouver, avec les acteurs concernés, une réponse qui sera nécessairement nuancée, adaptée, multidispositifs par rapport à ce point spécifique qui nous réunit en termes de préoccupations ce matin.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa prompt réaction à la sortie de M. Maron. Ce n'est jamais simple, dans une majorité, de s'opposer à un partenaire, mais je pense ici que la limite avait été franchie et le ministre de l'Économie a bien retracé les différentes initiatives unilatérales ou intempestives de Bruxelles ces derniers temps.

Il a bien fait de remettre les pendules à l'heure.

Ensuite, très heureux de voir qu'une fois de plus le ministre connaît évidemment fort bien la question agricole et qu'il a pu détailler les limites d'une telle initiative et la réaction forte et organisée par la Wallonie.

J'aurais espéré, Madame la Présidente, pouvoir être à la base d'une motion partagée par tous les groupes parce qu'il me semble que d'avoir un vote unanime du Parlement wallon face à de telles initiatives répétées,

unilatérales de la Région de Bruxelles-Capitale, eut été un signe fort.

Cela n'est malheureusement pas possible pour le moment ou peut-être définitivement.

C'est dommage parce que, vous l'aurez entendu à mon ton, je n'ai pas cherché à profiter, à exacerber les oppositions des uns et des autres, parce que j'ai lu des réactions dans la presse et sur ce terrain-là, avec Mme Cassart-Mailleux, Mme Laruelle, avec M. Fontaine, M. Wahl, voisin bien aimé, nous avons tous la même analyse.

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, je vais le dire, parce que c'est cela qu'il attend que je dise : mal aimé. C'est ce qu'il attend, j'imagine.

Si vous m'invitez à utiliser l'humour, j'espère qu'à l'avenir, Monsieur le Ministre, plus jamais les Wallons ne seront le marron de Bruxelles.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je voulais en tout cas remercier M. le Ministre pour le caractère tout à fait complet de sa réponse. Il est clair que cela transparait dans la réponse du ministre : il connaît bien le secteur et il sait quels sont les problèmes et les réalités du terrain.

Oui, vous l'avez dit, Madame Kelleter, ce débat mérite du sérieux et pas un dossier politique, mais revenons-en quand même à la réalité de ce qui a été dit et voyons un peu comment on peut faire, en tout cas, pour que ceci ne se reproduise jamais plus.

Je partage, Monsieur le Ministre, votre position quand vous dites que vous allez être attentif au fait que le ministre Maron ait bien renoncé à cet objectif. Je pense aussi – on a eu des excuses – qu'il faut vraiment être attentifs au fait que l'on renonce à cet objectif.

Je vous remercie aussi – et nous en reparlerons certainement encore à l'avenir – de votre présence sur le terrain et d'avoir aussi, sur base de la question d'actualité d'il y a quelques semaines, fait la rencontre avec Colruyt.

Nous aurons peut-être le débat ici aussi. Nous reviendrons aussi, Monsieur le Ministre, sur le problème de l'accès au foncier, le problème réel que les agriculteurs ont face au prix des terres.

Je vous remercie, en tout cas, de vous préoccuper de ce secteur.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Je remercie le ministre pour sa réponse.

Une simple précision en ce qui concerne la motion de M. Antoine, si vous me permettez. Je crois qu'il faut laisser un peu de temps au temps, vous l'avez dit. Nous allons déposer, au nom de la majorité, une motion pure et simple. Cela me conforte dans mon idée, mon propos. Les motions pures et simples, on a toujours considéré que c'était scandaleux quand on était dans l'opposition. Puis, on oublie assez vite lorsque l'on est dans la majorité ce que l'on a dit dans l'opposition.

Il n'en reste pas moins que le mécanisme du règlement pose problème, parce que devoir faire une motion dans la demi-heure, alors que l'on a le texte initial, c'est quasiment impossible. Le règlement nous force aujourd'hui à faire des motions pures et simples. On va regarder en majorité ce qu'il y a possibilité de faire si l'on peut arriver à un texte commun pour la séance voulue au Parlement. Entre-temps, nous déposons cette motion pure et simple, d'autant plus que s'il y a encore des assurances à avoir, comme l'a rappelé le ministre, je crois qu'il y a eu un signal unanime pour dire qu'il y avait quelque chose qui n'avait pas été dans cette affaire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Merci, Monsieur le Ministre. Comme mes collègues, je me joins à eux pour vous remercier de l'ensemble des informations que vous avez bien voulu partager avec nous.

On a évoqué le premier sujet. Je reviendrai plus particulièrement dans cette réplique courte sur le dossier Colruyt que l'on avait évoqué lors de notre dernière semaine de travaux. Merci pour la rencontre. Vous vous étiez engagé à le faire, et je vois que cela a été fait.

On sait très bien que Colruyt prône la valorisation des produits en difficulté belges, mais attention au chantage. Je tire la sonnette d'alarme parce qu'il ne faudrait pas que sous le couvert du fait que l'on vende les produits belges ou les produits wallons, Colruyt puisse se permettre tout et n'importe quoi.

Concernant la problématique des captations de terre, vous l'avez évoquée, Monsieur le Ministre, Colruyt dit « vouloir travailler avec, et non contre les agriculteurs » ; si j'ai bien noté, mais est-ce nécessaire de faire l'acquisition de terres pour travailler avec les agriculteurs ? Je ne le pense pas. Colruyt n'a pas non plus, au même titre que M. Maron renoncé à son projet d'acquisition de terres, sauf si je n'ai pas été attentif jusqu'au bout, vous m'en excuserez, Monsieur le Ministre.

Je dirais qu'un travail parlementaire pourrait être nécessaire dans sa globalité sur l'acquisition sur l'exploitation et sur cette problématique d'acquisition par le privé ou par le public de terres agricoles.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – J'avais le même questionnement que M. Fontaine suite à l'éventuel renoncement officiel de la part de Colruyt, je crois qu'il faut rester cohérent dans nos demandes et demander la même chose à tout le monde.

Un point qui peut être positif, c'est que les deux démarches d'acquisition de terres témoignent de la même chose : une demande croissante pour une alimentation durable, de qualité et locale. Je crois que c'est important à retenir, par exemple dans l'élaboration du plan stratégique Bio, mais aussi en dehors du bio, surtout en dehors du bio, parce que c'est jusqu'à présent encore la majorité de notre agriculture.

Il serait bien, pour ce Parlement, pour cette commission, d'élaborer une vision à moyen et long terme de ce que nous voulons en tant qu'agriculture wallonne et les trajectoires qui nous y amèneront. Il y a déjà des possibilités et des pistes sur la table, notamment dans l'étude de Philippe Baret sur les scénarios à l'horizon 2050.

Je supporte aussi la demande de M. Fontaine de pouvoir s'interroger sur le rôle des pouvoirs publics dans la facilitation de l'accès au foncier et dans la limitation de la spéculation sur les terres agricoles ici, au Parlement.

Mme la Présidente. – En vous entendant les uns et les autres je vais me permettre de vous faire une suggestion. Je suis souvent saisie de suggestions dans cette commission et je vais donc vous en proposer une aujourd'hui.

Je pense que l'on a touché au nerf de la guerre. On a touché à l'accès aux terres cultivables, vous l'avez tous souligné, tous les parlementaires qui sont intervenus ici interviennent très régulièrement sur la question de la cause agricole, sur la question de l'accès au foncier.

Je pense que s'il y a une thématique de base où la Wallonie et le Parlement wallon, en attendant peut-être cette motion – la motion qui est une demande au Gouvernement, puisque nous pouvons agir aussi en tant que Parlement et dans nos travaux –, je pense que cela mérite mieux qu'une succession de questions orales. Cela mérite un débat de fond, un débat soutenu aussi par des documents – on a parlé de l'Observatoire du foncier – qui sont produits par le SPW Agriculture, par notre administration, mais aussi pour soulever des questions sur le fond de l'accès au foncier.

Vous êtes tous venus sur l'accès, que ce soit en termes de quantité – on est quand même aussi dans une Commission de l'Aménagement du territoire où la pression de l'immobilier et la pression de l'urbanisation influent sur l'accès aux terres –, sur l'achat ou pas, par le privé ou par le public.

M. Fontaine, au nom du groupe PS, vous l'avez évoqué très fermement. Mme Kelleter est revenue là-dessus, c'est une vraie question de fond.

Sur l'exploitation de ces terres et sur le droit de l'agriculteur à pouvoir les exploiter, Mme Laruelle revient souvent sur le sujet.

Madame Cassart-Mailleux, vous avez aussi évoqué le circuit court. Qu'entend-on par circuit court ?

Donc, je voudrais vous proposer une réaction forte en termes d'auditions et peut-être une réaction de la Wallonie par rapport à cette ligne budgétaire bruxelloise – je vais le dire comme cela – et de créer une journée d'audition ou de travail sur ces problématiques, où nous pourrions porter le point à l'ordre du jour et en discuter tous ensemble.

La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). – Autant, Madame la Présidente, je peux comprendre l'objectif de parler de l'agriculture, de l'accès au foncier, autant je tiens quand même à préciser que, si sur la réaction à M. Maron, nous sommes relativement tous sur la même longueur d'onde, il y a quand même un certain nombre de choses que j'entends ici sur l'agriculture avec lesquelles je ne suis pas dans l'harmonie la plus totale.

Par rapport à votre proposition, je ne comprends plus très bien l'organisation de nos travaux, je trouve que cela mérite très certainement un débat ou des contacts avec l'ensemble des partis présents au Parlement, mais on ne va pas décider ici, sur un bout-de-table, de faire des journées d'étude ou ce genre de chose.

Mme la Présidente. – Non, bien entendu. Je vous proposais de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine commission.

Mme Laruelle (MR). – Donc, essayons de prendre des contacts et de venir avec quelque chose d'un peu construit, mais je préviens déjà – comme cela, on ne pourra pas me prendre à défaut –, si c'est uniquement auditionner dans un seul sens, pour alimenter un certain nombre de thèses qui visent à dire aux agriculteurs ce qu'ils doivent faire, comment ils doivent le faire, ce qu'ils doivent produire, comment ils doivent le vendre et comment on va manger demain et obliger les gens à faire ceci et cela, je ne partage pas cette vision un peu collectiviste de l'agriculture.

Donc, je pourrais être d'accord sur une journée d'étude, sur l'accès au foncier, sur un certain nombre de choses si les auditions que nous organisons montrent l'étendue et la richesse des différents points de vue en présence.

Mme la Présidente. – Ce que je vous proposais, et je vous le propose par rapport à notre organisation des

travaux et pour être très claire, en règle générale, je suis saisie de demandes...

Par exemple, M. Hardy a fini son interpellation, vient me trouver et me dit à l'oreille : « Madame la Présidente, pourrais-je... » et je l'inscris à l'ordre du jour de la commission qui suit. Évidemment, il ne s'agit pas ici de faire un ordre des travaux, mais de faire une suggestion en disant qu'on l'inscrirait bien à l'ordre des travaux de la prochaine commission.

Je vous rejoins d'ailleurs complètement. Il faut instruire le dossier, à charge et à décharge – ce n'est peut-être pas la bonne expression – en tout cas, instruire le dossier largement.

Quand vous parlez du choix de l'agriculteur, et vous savez très bien que j'y suis sensible – et j'en ai discuté avec vous et M. Collin aussi ; j'ai beaucoup appris sur le sujet – et je voudrais que l'on puisse en débattre ici au-delà des cinq minutes des questions orales, que l'on puisse inviter des experts à nous alimenter sur le sujet, et que l'on ait une version wallonne qui soit soutenue et qui soit une réponse, Monsieur Antoine, comme vous le disiez aussi, et une réponse en solidarité, mais une réponse à la Région bruxelloise en disant : « Notre réalité wallonne est celle-ci ».

Madame Laruelle, je vous vois acquiescer, donc j'ai l'impression que nous sommes d'accord. Peut-être que nous ne nous exprimons pas de la même façon, mais on peut être d'accord.

Monsieur Antoine, avant de vous céder la parole, je veux vous dire ô combien c'est la bonne commission et ô combien je m'en réjouis, parce que l'économie et l'aménagement du territoire sont intimement liés. On parle de cette relocalisation de l'économie tous les 15 jours dans cette commission, en long, en large et en détail, et M. Borsus est un de ses premiers défenseurs. C'est donc éminemment important.

L'aménagement du territoire, Monsieur Antoine, vous n'allez pas me contredire, l'artificialisation des sols et la pression immobilière jouent sur la quantité de zones agricoles disponibles. On est au cœur de la problématique et l'on pourrait l'instruire et l'instruire dans toute sa complexité.

Merci, Madame Laruelle et Monsieur Antoine, puisque vous êtes à l'initiative de l'interpellation.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je peux vous suivre, mais avec le bémol ou la nuance qu'a introduite Mme Laruelle. L'expression « à charge ou à décharge » ne convient pas bien, mais il faut aborder tous les aspects. J'espère que ce ne sera pas uniquement le fruit d'une démarche majoritaire, parce que, sur ce terrain-là, cela dépasse largement la lisière majorité-opposition.

Je voudrais très modestement pouvoir avec vous, avec Mme Laruelle, Mme Cassart-Mailleux et d'autres, nos amis du PTB, réfléchir à un panel de personnes que nous pourrions entendre un moment voulu et peut-être l'organiser en dehors de nos journées de commission traditionnelles, parce que je ne voudrais pas que l'agriculture pénalise tous les autres thèmes, parce qu'il y a des collègues qui ont des soucis en matière d'économie, d'aménagement du territoire, et cetera.

Comme c'est l'heure de l'apéritif, si vous l'organisez, faites-moi un plaisir, invitez M. Maron.

(Rires)

Mme la Présidente. – On en discutera, parce qu'il ne m'appartient pas de le relayer. Monsieur Antoine, vous ne croyez pas si bien dire sur l'invitation lancée à l'opposition, parce que j'ai fort apprécié la journée d'étude sur les partenariats public-privé que vous avez présidée en Fédération Wallonie-Bruxelles, et qui a ouvert le champ des réflexions. Chacun a pu affiner sa position, informer sa position, Madame Laruelle, et je vous rejoins complètement par rapport à cela, c'est pour cela que je vous ai citée, M. Collin aussi. Je désirerais que l'on partage notre information et que l'on puisse en débattre au-delà du carcan.

Monsieur Antoine, au-delà de l'invitation à M. Maron, pour laquelle je ne m'engage en rien, je vous invite ainsi que M. Mugemangango à participer à cette journée d'étude où vous étiez aussi très preneur sur les PPP et où nous avons pu échanger des arguments de fond sur le sujet.

C'est le bon moment de se dire que la question agricole et l'accès au foncier est un problème vital au sens vital et nourricier du terme, donc prenons notre avenir en main en tant que Wallons.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – La motion proposée par le cdH, pour laquelle ils ont proposé qu'on la signe aussi – c'est ce que l'on a fait –, met brutalement en évidence à travers un fait d'actualité un problème de fond sur la question agricole qui préoccupe tous les partis. La réponse qu'on lui donne peut différer, mais le fait de pouvoir se préoccuper de cela, aussi bien pour des questions de subsistance que pour des questions de soutenir un groupe de population, des agriculteurs en difficulté depuis longtemps, c'est un élément important. Nous sommes partie prenante d'une telle proposition, c'est intéressant. Il faudra déterminer les modalités et les personnes que l'on va inviter, mais en soi c'est une démarche intéressante.

Mme la Présidente. – N'hésitez pas à me faire déjà une série de suggestions, puisque le point sera à l'ordre du jour de la prochaine commission.

J'aimerais préciser, Monsieur Mugemangango, que cette invitation de la commission – d'ailleurs M. le Ministre n'est plus là – ne fait pas d'ombre du tout à la motion de M. Antoine, à quelque motion que ce soit qui est une demande au Gouvernement. Ici, je ne viens pas avec une demande au Gouvernement. M. le Ministre n'est même pas présent, c'est l'organisation de nos travaux, de parlementaires wallons qui prennent leur avenir en main et qui veulent apprécier la chose.

Quand je vous écoutais, quand Mme Cassart-Mailleux demande ce qu'est le circuit court, quant au fait que les Bruxellois ne peuvent pas manger des pommes et des poires de l'est de la Wallonie...

Quand, Monsieur Antoine, vous annoncez des chiffres...

(Réaction d'un intervenant)

Que l'on en débâte et que l'on s'informe réellement et que l'on ait le temps de le faire au-delà des 5 minutes d'une question orale.

Je vois pour l'instant que le débat mérite mieux qu'une somme de questions orales.

La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Je pense que l'on est tous d'accord : des auditions par rapport à la question du foncier et ses répercussions sur le monde de l'agriculture, c'est clairement un sujet important. J'invite vraiment Mme Laruelle, par exemple, à réécouter votre toute première intervention ; je n'ai pas entendu d'envie de mettre en place une politique collectiviste. Il faut vraiment pouvoir sortir des caricatures parce que j'en ai entendu quelques-unes, mais je pense que l'on a, parlementaires wallons, au minimum deux choses en commun : l'envie réelle que l'agriculture wallonne garde sa place et celle que l'agriculteur puisse retirer un revenu décent, et que nous puissions tous, consommateurs, avoir des aliments de qualité de Wallonie.

J'invite donc vraiment à éviter les caricatures parce que ce problème foncier, c'est l'un des obstacles que vivent nos agriculteurs pour reprendre une exploitation, pour faire vivre une ferme.

Mme la Présidente. – Je peux vous rejoindre, Monsieur Florent, mais il ne faut pas que l'on relance le débat.

Je donne la parole à Mme Laruelle. Mon idée était de ne pas le relancer maintenant ou plutôt de le lancer, mais dans une journée d'étude. J'aime votre proposition de journée d'étude. Là, on débâtra.

La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). – J'ai été prise à parti. Je vais donc répondre. Je n'ai pas dit que Mme Cremasco avait eu des propos qui me laissaient craindre que certains avaient une vision dirigiste de l'agriculture.

Je vais être franche, ce qui m'a le plus choquée dans le chef de M. Maron, ce n'est pas qu'il veuille acheter des terres, mais c'est qu'il veuille imposer aux agriculteurs ce qu'ils doivent produire. Quand j'entends un certain nombre de propos ici où l'on parle de produits locaux, de circuits courts, de bio et quand j'ai posé la question à Mme la Présidente en aparté : « Moi, je connais un agriculteur avec 300 hectares en bio et il exporte ou vend en grandes surfaces plus de 90 % de sa production ». Est-ce bien ou pas ? Pour vous, est-ce bon ou pas ? C'est cette vision-là que je ne veux pas, c'est de dire qu'il y a de bons agriculteurs qui respectent ce que je pense et qu'il y a de mauvais agriculteurs. Je caricature un peu mon propos et je m'en excuse. C'est une question de sensibilité.

Mme la Présidente. – Je me permets, Madame Laruelle, de dire que je n'ai jamais tenu ce genre de propos.

Mme Laruelle (MR). – J'ai bien dit que non. C'est donc une question de sensibilité. Je m'en excuse et s'excuser soi-même, c'est toujours relativement facile.

Ou bien c'est cette vision étriquée ou bien on ouvre. Partir du principe que moi, parlementaire, je vais dire à tel agriculteur : « Toi, tu dois faire du bio pour la vente locale ou pour le circuit court. Toi, tu dois faire ceci et toi, tu dois faire cela. Toi qui fais des betteraves et des céréales en cultures traditionnelles, ce n'est pas bien » ; pour moi, c'est non.

Mme la Présidente. – Je comprends bien la question et pour moi, elle fait partie d'une des trois questions nœuds. Comme je le disais, il y avait l'achat public qui est la véritable question nœud et qui a été soulevée plusieurs fois, qui est complexe et à laquelle je rajouterai la quantité de terres agricoles et l'artificialisation des sols et tout cela, sur la suggestion de M. Antoine à laquelle je suis assez sensible de dire : « On ne va pas rester pendu à une ligne budgétaire bruxelloise ». Nous aussi, nous pouvons en discuter et proposer un modèle agricole pour la Wallonie.

(Réaction d'un intervenant)

Les mots étaient « modèle agricole ». Je suis d'accord avec Mme Laruelle, pour tous les mots de vocabulaire, la sémantique est précise. En attendant, n'oubliez pas, car il y a beaucoup de débats fondateurs.

Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Antoine. La première, motivée, a été déposée par MM. Antoine et Mugemangango (Doc. 374 (2020-2021) N° 1) et la seconde, pure et simple, déposée par MM. Wahl, Fontaine et Mme Kelleter (Doc. 375 (2020-2021) N° 1).

L'incident est clos.

Nous reprendrons nos travaux à 14 heures.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 13 heures 5 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 8 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. FLORENT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE PLAN STRATÉGIQUE WALLON AGRICOLE »

QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES TENSIONS ENTRE LE GREEN DEAL ET LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Florent, sur « le Plan stratégique wallon agricole » ;
- Mme Schyns, sur « les tensions entre le Green Deal et la Politique agricole commune (PAC) ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). – Monsieur le Ministre, depuis l'accord intervenu au Parlement et au Conseil européen sur la réforme de la PAC, qui est à présent sur la table de discussion du trilogue, certains éléments du calendrier s'éclaircissent.

Au niveau européen, l'objectif est d'obtenir un accord définitif sur les textes d'ici juin 2021.

Au niveau wallon, si nos informations sont exactes, un plan finalisé serait adopté par votre Gouvernement en décembre 2021 dans la perspective de son dépôt final à la Commission européenne au plus tard en avril 2022.

En toute hypothèse, la date d'entrée en vigueur de la nouvelle PAC reste le 1er janvier 2023.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous éventuellement confirmer ou alors, le cas échéant, corriger les jalons essentiels de ce calendrier ?

Quelle est la méthodologie mise en œuvre par vos services pour définir le Plan stratégique wallon ? Quels sont les acteurs que vous consultez ou que vous devez encore consulter ?

Enfin, quelle collaboration envisagez-vous avec notre Parlement ? D'abord, quels seront les textes qui seront soumis au Parlement le cas échéant ?

Ensuite, sans vouloir en faire la demande aujourd'hui, mais je me posais la question – et cela a déjà été abordé par d'autres de mes collègues –, des auditions seraient peut-être utiles, afin d'appréhender les aspects éminemment complexes de ce dossier, mais aussi pour alimenter la réflexion sur le Plan stratégique wallon ? L'idée de ces auditions a été évoquée, mais quel serait le meilleur *timing* ? C'est plutôt cela la question aujourd'hui : voir comment le Parlement peut utilement et intelligemment s'inscrire dans les travaux sur le plan stratégique.

J'attends vos réponses pour éventuellement envisager la suite, et faire une proposition en ce sens.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre, on apprenait il y a quelques jours que le 10 novembre dernier, le vice-président de la Commission européenne, M. Timmermans, menaçait de retirer la proposition sur la future PAC s'il jugeait ses objectifs environnementaux insuffisants. L'ultimatum a été lancé lors du début des négociations finales en trilogue sur la future PAC – les négociations que mon collègue évoquait à l'instant – et cela met en péril l'aboutissement des négociations prévues pour le printemps prochain, puisque c'était ce qui était annoncé.

Les propos de M. Timmermans ont provoqué de vives réactions tant en provenance du Parlement européen que du Conseil ; la ministre allemande de l'Agriculture qui préside le Conseil a adressé un courrier à la présidente de la Commission pour dénoncer cette remise en cause du compromis conclu entre les ministres de l'Agriculture.

Malgré les propos apaisants du commissaire à l'Agriculture, M. Timmermans, a réitéré ses propos le 17 novembre sur les réseaux sociaux, en rappelant qu'il

était essentiel à ses yeux que la nouvelle PAC respecte les objectifs du Green Deal.

Je voulais vous demander aujourd'hui de faire le point sur la situation.

Un blocage dans le trilogue, voire un retour à zéro des négociations, est-il à craindre ?

Le vice-président pourrait-il bloquer l'ensemble de la PAC ?

Des discussions sont-elles en cours avec la commission ? Celle-ci parle-t-elle d'une seule voix ? À l'époque, je vous avais fait la proposition de rencontrer les députés européens francophones belges pour accorder la position de nos représentants dans les différentes institutions. Avez-vous eu l'occasion d'avoir des contacts avec eux ?

Il semble que la Commission compte sur les plans stratégiques nationaux de la nouvelle PAC pour atteindre les objectifs du Green Deal. De premiers documents en ce sens ont été adressés aux États membres.

Pouvez-vous faire le point sur l'élaboration du Plan stratégique wallon ? C'est en cela que ma question rejoint celle de mon précédent collègue.

Il y a déjà plusieurs semaines, j'avais demandé que l'on puisse organiser au sein de notre commission des auditions sur l'administration par rapport à l'état d'avancement du Plan stratégique wallon, du lien avec les plans stratégiques de nos collègues des autres Régions.

Ma question ici vise à vous rendre attentif – et je sais que vous l'êtes – à l'importance que l'on ne fasse pas peser au niveau européen tout le poids des différents choix sur les États, et de donner des marges de manœuvre différentes aux États, en tout cas leur laisser choisir leur marge de manœuvre. Cela crée de la concurrence, et ce n'est pas une bonne chose par rapport aux objectifs à atteindre, qu'il s'agisse de ceux de la PAC ou de ceux du Green Deal.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame et Monsieur les Députés, nous savons désormais que la date d'entrée en vigueur de la nouvelle PAC est fixée au 1er janvier 2023.

Étant donné que la Commission européenne considère qu'il faut environ 8 mois pour mener à bien la période de négociation du projet de plan stratégique introduit par un État membre, et comme il y a lieu de

faire réaliser une évaluation *ex ante*, ainsi qu'une évaluation environnementale stratégique du plan, notre projet de plan stratégique pour la Wallonie devrait déjà être pratiquement finalisé pour l'été 2021.

Comme prévu dans les propositions législatives relatives au plan stratégique PAC, nous avons largement associé les différentes parties prenantes à la conception du plan wallon, et ce, dès le démarrage des travaux.

Les parties prenantes consultées représentent la diversité des acteurs du monde rural : les agriculteurs, les forestiers, les représentants du secteur de la transformation agroalimentaire, mais également du tourisme, du développement local, les organisations environnementales, citoyennes et d'autres encore.

Jusqu'à présent, plus d'une vingtaine de réunions de concertation ont déjà été organisées et ont débouché, après la réalisation de l'analyse SWOT, sur une déclinaison de besoins.

Ces besoins devraient trouver réponse soit dans le cadre de la PAC, soit en dehors de celle-ci, le cas échéant. D'autres thématiques telles que la conditionnalité ont également déjà été discutées. Il s'agit d'un sujet important.

Les travaux menés actuellement concernent l'architecture verte, autre sujet important, c'est-à-dire les mesures qui permettront de répondre aux défis en matière de climat, d'environnement, de biodiversité, pour citer l'essentiel.

À ce stade, il s'agit encore d'un brainstorming actif destiné à lister les différentes possibilités. Par la suite, d'autres sujets devront également être abordés comme la stratégie en faveur des jeunes agriculteurs, la gestion des risques, le système d'information et de conseil agricole. Comme vous le savez, la problématique du revenu décent pour nos agriculteurs et singulièrement – pas exclusivement – pour les plus jeunes d'entre eux est pour moi essentielle. Il s'agit de dégager un *level playing field* équitable pour tous. J'entends beaucoup parler de transition, de nouvelles charges, de nouvelles ambitions, pas assez de revenus à mon goût, pour celles et ceux qui travaillent la terre tous les jours.

En ce qui concerne la question relative à la collaboration avec le Parlement et les éventuelles auditions qui seraient organisées, je rappelle ma disponibilité devant votre commission. On n'a pas encore pu organiser ce type de rencontres, mais j'en prendrai l'initiative, pour aborder notamment les différents aspects de la PAC. Il ne m'appartient cependant pas, en ce qui concerne notre Parlement, de définir la méthodologie que vous jugerez bon d'accepter ou de choisir pour l'organisation de vos travaux.

Par contre, à ce stade, j'ai bien l'intention, au niveau européen, de nourrir les contacts que nous avons

évoqués. Le temps m'a manqué pour organiser ces contacts bilatéraux, mais cela ne saurait tarder.

Pour répondre à votre question, Madame Schyns, effectivement, après l'épisode que vous rappelez et la prise de position très forte exprimée sur Twitter du vice-président, M. Timmermans, le 17 novembre dernier, qui voudrait que les positions actuelles sur la PAC soient améliorées pour respecter l'engagement commun en faveur du climat et de la mise en œuvre des stratégies « De la ferme à la table » et de Biodiversité. Nous avons pris note de cela, ainsi que des développements successifs que vous avez observés également.

Notons que la Commission présentait au même moment un document intitulé « Travailler avec le Parlement et le Conseil pour adapter la réforme de la PAC au Green Deal européen sur ses ambitions pour la prochaine PAC », confirmant qu'elle se montre très vigilante sur les objectifs du Green Deal et des autres objectifs européens.

Le 16 novembre, la Commission adressait par ailleurs à l'égard de chaque État membre son projet de recommandations sur les plans stratégiques nationaux au regard des objectifs du Green Deal. Après une discussion bilatérale avec l'État membre concerné, la Commission publiera le 18 décembre – plus que quelques jours – les recommandations finalement adressées à chaque État membre.

En résumé, la Commission est vigilante et met la pression sur le Parlement, mais aussi sur le Conseil. Après le rappel à l'ordre des deux instances, le risque de retrait de la proposition par la Commission me semble minime.

En ce qui me concerne, pour avoir participé aux discussions âprement menées à Luxembourg, mais aussi dans les sessions antérieures pendant de nombreux mois, les discussions menées au sein du Conseil, je considère que ce compromis est équilibré, raisonnable et conforme aux différents objectifs européens, en ce compris de transition environnementale.

Les trilogues ont démarré et il me semble qu'ils ont démarré sur de bonnes bases, puisque, après celui du 10 novembre couvrant les trois règlements du paquet de la réforme de la PAC post-2020 et celui du 19 novembre sur les plans stratégiques, on m'indique que le climat au sein de ces trilogues, impliquant la Commission, le Conseil et le Parlement, est constructif, voire serein.

Les prochains trilogues sont prévus pour chacun des règlements actuellement, c'est-à-dire les trois premiers jours de décembre. L'objectif est toujours de parvenir à un accord sous présidence portugaise, et ce, en juin 2021.

Le Service de la représentation permanente belge, en charge des contacts avec les eurodéputés, a tenu un briefing avec les parlementaires belges en marge de la

plénière du Parlement européen qui s'est tenue la semaine du 19 au 23 octobre. La Représentation permanente belge leur a également transmis la note de préparation du point PAC au Conseil Agri des 19 et 20 octobre de Luxembourg – cette réunion où un accord a pu être dégagé au sein du Conseil –, afin que nos parlementaires belges au sein du Parlement européen soient parfaitement mis au courant de la position belge sur le dossier de la PAC, notamment les priorités et les points particuliers qui requièrent discussion ou attention. Nul doute que chacun, suivant sa sensibilité, aura l'occasion d'en faire le meilleur usage. J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer en cette commission la déclinaison des votes tels qu'ils sont intervenus au Parlement européen.

Voilà où nous en sommes à la fois au niveau wallon, à la fois au niveau européen, à ma connaissance, et en ce qui concerne les différents contacts.

Pour ne rien vous cacher, les uns considèrent que cela ne va pas assez loin et qu'il conviendrait d'être beaucoup plus ambitieux en termes environnementaux, en termes d'organisation du marché, en termes de soutien à l'agriculture, et cetera. Les autres, à l'inverse, considèrent que cela va trop loin dans telle ou telle de ces thématiques.

Je plaide pour que la PAC, telle que nous la déclinerons sur notre territoire, soit équilibrée dans ses ambitions environnementales, de transition, de résilience, de diversification, de soutien aux jeunes agriculteurs. Je me permets d'insister : « Sans agriculteurs, pas d'agriculture » ; pour rappeler un slogan qui vous est bien connu. Sans revenus dans le monde agricole, revenus raisonnablement pérennes, revenus raisonnablement stables, eu égard aux risques de marché, sanitaires et autres, que l'on connaît depuis toujours dans le monde agricole, on a une fragilisation complète du secteur.

Ce point d'équilibre, on y est à peu près au sein du Conseil européen. Je plaide pour que, indépendamment des expressions fortes des uns et des autres au sein de la Commission ou du Parlement européen, nous puissions converger vers un équilibre qui intègre parfaitement toutes ces ambitions qui me semblent, l'une et l'autre, légitimes.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour tous ces éléments de réponse.

Sans préjuger de l'avis des autres formations politiques quant à l'opportunité d'auditions, je pense que cela vaudrait la peine de les organiser et je tiendrai compte de votre réponse. Vous nous annoncez que la fin des travaux au sein du cabinet et du Gouvernement est prévue pour l'été 2021. C'est notre cible si l'on veut avoir des travaux utiles pour réfléchir au Plan stratégique wallon.

Par ailleurs, la proposition de ma collègue, ce matin, concernant une journée d'étude sur la thématique importante également du foncier doit aussi se mettre à l'agenda. Il faudra trouver le moment le plus approprié tenant compte de tous ces éléments.

Je viendrai certainement avec une proposition avec les autres formations politiques de ce Parlement.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). – J'ai entendu tout à l'heure qu'un débat avait duré autour de l'enjeu du foncier et que des auditions allaient être mises en place. Comme le dit mon collègue, M. Florent, je pense que l'on devrait, en janvier ou en février au plus tard, recevoir l'administration et peut-être d'autres acteurs puisque le plan stratégique doit être finalisé pour l'été 2021. Si l'on veut une réelle participation des parlementaires, il faut « agender » cela assez rapidement. Ce sont bien des auditions distinctes entre ce qui a été discuté ce matin et tout l'enjeu du plan stratégique wallon.

En ce qui nous concerne, ce sont deux enjeux très importants, mais ce n'est pas forcément lors de la même journée.

J'ai bien noté, Monsieur le Ministre, que, pour vous, il y avait peu de risques qu'un report soit envisagé. J'ai bien noté les différents délais ainsi que la volonté de la Commission de travailler davantage avec le Parlement pour adapter certaines choses par rapport au Green Deal. Je reviendrai vers vous par rapport aux recommandations bilatérales qui vont arriver, puisque vous avez parlé du 18 décembre.

Je redis qu'il est très important que les différents objectifs fixés par l'Europe soient très clairs et soient ambitieux.

Bien sûr, il faut un équilibre entre une plaque rémunératrice et le soutien à la transition. Pour que ces objectifs soient ambitieux, pour ne pas courir le risque qu'il y ait une concurrence entre des États en fonction des différents choix stratégiques que chaque État ferait.

Mme la Présidente. – Je me permets de vous dire que l'on a conclu à une journée d'auditions, notamment à la suite de la remarque de M. Antoine.

Juste pour vous préciser cela. Je vois que vous suivez très bien les débats. Comme vous êtes un éminent membre de cette commission, je voulais vous faire ce petit clin d'œil et vous dire que l'on avait conclu à la journée d'étude tant le sujet était important et aussi pour nous permettre de poursuivre le reste de nos travaux et que l'on en discuterait au moment *ad hoc* de l'organisation des travaux, tous ensemble, pour permettre qu'elle soit effective et efficace.

QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA CARIE DU FROMENT »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la carie du froment ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre, la carie du froment avait disparu de nos régions depuis les années cinquante grâce à la désinfection quasi systématique des semences. Cette maladie fait son grand retour, malheureusement, dans des exploitations bio qui ont utilisé des lots de semences infectés et non traités.

Cette maladie est causée par un champignon au fort pouvoir pathogène et avec un grand potentiel de propagation. Elle génère une baisse significative du rendement et génère aussi une dépréciation de la récolte qui peut conduire au refus des lots.

En agriculture conventionnelle, la désinfection systématique des semences permet de maîtriser la carie à plus de 99 %. En agriculture biologique, les deux seuls traitements de semences autorisés ne fournissent pas une protection suffisante pour enrayer la propagation de la carie, c'est le Cerall et le vinaigre.

Pouvez-vous faire le point sur les pertes induites par la carie du froment dans les récoltes de nos exploitations cette année ?

Le champignon étant capable de survivre plusieurs années dans le sol devons-nous craindre une diffusion de la maladie ?

Les spécialistes énoncent un certain nombre de recommandations en cas d'infection d'une parcelle : labour profond, éviter certaines céréales durant cinq ans, et cetera. Ces recommandations sont-elles communiquées à l'ensemble des producteurs qui pourrait être touché ?

Le CRA-W développe des essais pour trouver des solutions biologiques et génétiques. Les premiers résultats, après une année d'essai, semblent vraiment prometteurs.

Allez-vous renforcer les moyens pour accélérer le développement de ces nouvelles solutions ?

De même, une stratégie est-elle élaborée afin d'en assurer ensuite une large diffusion auprès des producteurs ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, merci pour cette question très précise et qui me permet de faire le point par rapport à cela.

En ce qui concerne l'estimation des pertes induites par la carie du froment dans les récoltes de nos exploitations cette année, le CRA-W n'a pas réalisé d'enquête spécifique sur le sujet et, à ma connaissance, il n'y a pas de telle enquête réalisée en Wallonie.

Toutefois, comme vous le soulignez très justement, l'engouement récent pour des semences de ferme, en lieu et place de semences certifiées, constitue un risque éventuel pour les années à venir si les agriculteurs concernés ne sont pas, ou ne sont pas en situation, d'être suffisamment vigilants. Les agriculteurs devront renforcer le contrôle visuel de la qualité des lots, et/ou traiter les semences avec des produits autorisés en agriculture biologique comme le vinaigre blanc, par exemple. Des enquêtes réalisées en France et en Suisse, notamment, montrent une recrudescence de cette problématique en agriculture biologique.

Pour ce qui concerne le risque de diffusion de la maladie dû à la capacité du champignon à survivre plusieurs années dans le sol, les risques existent toujours, car le traitement des semences n'est pas toujours appliqué ni obligatoire, et cela tant en agriculture conventionnelle qu'en agriculture biologique. Toutefois, en agriculture conventionnelle lorsque l'on utilise des semences certifiées et traitées, il n'y a pas de crainte puisqu'il existe, dans ce cas-là, des traitements de semences efficaces pour lutter contre cette maladie.

Par contre, le problème semble se poser davantage en agriculture biologique. Les produits de lutte proposés, notamment le vinaigre blanc, ne sont pas systémiques. Cela signifie que des semences qui auront été traitées avec ces produits ne seront probablement pas à l'abri d'une infection par des spores du champignon présentes dans le sol. Enfin, il faut être conscient que la progression de la maladie est, hélas, très rapide. Le risque de diffusion de celle-ci n'est donc pas à négliger.

Pour ce qui concerne les recommandations, celles-ci ont été diffusées dans le Livre blanc, dans la presse agricole et par des organisations, comme Biowallonie, qui sensibilisent également les agriculteurs bios à cette problématique.

L'essor de l'agriculture bio ces dernières années est très marqué, et c'est heureux. La DPR s'est fixé à l'horizon de 2030 l'objectif ambitieux de porter à 30 % la part de la production bio dans l'agriculture wallonne. Ce développement va mettre à jour et va, en parallèle, soulever une série de défis qu'il conviendra de gérer et de relever.

De même, la volonté wallonne et les objectifs de la nouvelle PAC de réduire fortement l'usage de produits de synthèse en agriculture conventionnelle vont également demander des solutions alternatives. Il y aura donc lieu d'étudier la nécessité de moyens supplémentaires pour la recherche et pour fixer des priorités par rapport à toutes ces questions à résoudre.

En matière de recherche au sein du CRA-W, à l'heure actuelle, des expérimentations sont menées et des solutions qui sont déjà recommandées en France ont été testées de manière à voir si leur efficacité est confirmée chez nous et, en fonction de celle-ci, communiquer en connaissance de cause.

Après une première année d'essai, le vinaigre et la farine de moutarde ont tous les deux montré des résultats prometteurs avec plus ou moins 80 % d'efficacité. Ces résultats ne sont toutefois pas au niveau des solutions de synthèse qui affichent 99 % d'efficacité. Les traitements disponibles en bio ne sont donc pas actuellement – peut-être pas encore – suffisants à eux seuls en termes de lutte.

Lorsque je vous aurai indiqué que d'autres voies de gestion de la maladie sont aussi étudiées, notamment la recherche de variétés de blé bio tolérantes à la maladie, et la mise en place d'un laboratoire d'analyse systématique des lots de semences bios, j'aurai pratiquement été complet.

Depuis 2020, des travaux préliminaires pour rechercher ces variétés tolérantes à la carie font l'objet d'expérimentations au CRA-W. Deux années d'essai minimum sont cependant nécessaires pour confirmer ces résultats. Des essais de traitement de semences et de tolérance variétale sont actuellement reconduits pour l'année 2021.

Mme Laruelle, qui est par ailleurs ingénieure agronome, pourra compléter mon information si besoin est.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). – Je remercie le ministre pour les différentes informations, dont certaines étaient effectivement techniques.

Je note que le CRA-W, dans le cadre de la carie du froment, n'a pas décidé d'effectuer un suivi des épidémies. Étant donné que vous nous dites que la maladie avance, il ne serait peut-être pas inintéressant

de voir s'il envisage de faire ce suivi dans le cadre de cette maladie.

Vous en avez parlé, nous avons besoin de moyens supplémentaires pour la recherche puisque les solutions sont trouvables. Même si, pour le moment, elles ne sont pas encore suffisantes, on doit les développer. Pour cela, il faut des moyens en recherche. Dans le cadre de la future PAC, il faudra des mesures spécifiques de soutien. C'est d'ailleurs de tout cela que nous souhaitons discuter quand nous parlerons du plan stratégique wallon.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
PLATEFORME JOB EASY-AGRI »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la plateforme Job Easy-Agri ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre, en avril dernier, la plateforme Job Easy-Agri avait été lancée par le Collège des producteurs, en collaboration avec les associations agricoles pour pallier la pénurie de main-d'œuvre saisonnière dont souffre le secteur.

Lors d'une question en juin dernier, vous aviez dressé un premier bilan de cette plateforme en soulignant les aspects positifs de l'initiative – 6 000 personnes inscrites et demandes de main-d'œuvre des petits producteurs rencontrées – et des aspects plus problématiques, comme la difficulté pour les entreprises plus importantes de trouver du personnel qualifié.

En juin dernier, vous nous indiquiez que le maintien de la plateforme était en discussion avec les différentes parties prenantes, notamment avec la Fédération wallonne de l'horticulture.

Où en sont ces discussions ? La plateforme sera-t-elle maintenue les prochaines saisons ? Vous aviez insisté sur l'importance de tenir compte des enseignements pour l'organisation et la présélection des candidats.

Ces réflexions ont-elles été réalisées ? En cas de maintien de la plateforme, envisagez-vous de mener, dès le printemps, une campagne de recrutement auprès des publics cibles ? Je pense notamment au public étudiant

qui subit de plein fouet les répercussions de la crise sanitaire et la disparition de nombreuses opportunités d'emploi.

Avez-vous pris des contacts avec votre collègue en charge de l'Emploi pour mener une réflexion sur les formations à développer en vue de former du personnel qualifié qui a fait défaut pour certaines fonctions ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, face à la problématique du manque de main-d'œuvre saisonnière dû à la crise du covid-19, le Collège des producteurs, avec mon soutien et en partenariat avec les organisations agricoles, a développé cette plateforme Job Easy-Agri en collaboration avec la Fédération wallonne horticole et les associations agricoles.

La plateforme a été lancée le 8 avril dernier.

Nous avons eu l'occasion, lors d'un échange sur le sujet en commission du 4 juin de faire le point de manière relativement circonstanciée sur le bilan que nous pouvions tirer de cette initiative.

Pour rappel, la plateforme Job Easy-Agri a permis à pas moins de 5 829 personnes de s'inscrire à un moment où l'autre comme étant à la recherche ou disponibles pour un emploi saisonnier dont 26 % étaient des étudiants, 27 % des demandeurs d'emploi.

Ainsi, 3 862 annonces de disponibilité ont été postées. En plus des inscriptions, plus de 400 personnes ont sollicité par téléphone et par courriel les services du Collège des producteurs dans le cadre de l'opération.

En ce qui concerne les producteurs, 87 se sont inscrits sur la plateforme comme recruteurs et d'autres ont pu consulter les annonces de disponibilité, mais sans nécessairement s'inscrire formellement, et ce, avec accès restreint aux données des annonces, c'est-à-dire aux disponibilités des personnes.

La collaboration avec le FOREm a été, de mon point de vue, intéressante puisqu'elle a mobilisé ses conseillers sectoriels pour faciliter les démarches de présélection pour les producteurs.

Je vous confirme que la plateforme est toujours en ligne et elle est maintenue en veille afin d'être réactivée rapidement dans les périodes de tension en termes de besoins de main-d'œuvre saisonnière dans l'un ou l'autre secteur.

Nous n'avons, heureusement, pas connu de moments de tension depuis lors.

Une réunion de concertation entre les différents partenaires de l'initiative s'est tenue au mois d'août dernier afin de faire le bilan de l'action et d'en tirer les enseignements. Il a été convenu que le site restait en l'état, à savoir une plateforme dont l'objectif premier est de canaliser l'offre de services disponible en main d'œuvre saisonnière et non des besoins des employeurs.

Par ailleurs, ce bilan a généré plusieurs réflexions d'amélioration pour le futur. Ces réflexions sont en cours et visent notamment à faciliter l'accès pour le producteur/employeur potentiel en permettant de consulter les profils des candidats de façon plus rapide et de façon plus conviviale.

Deuxièmement, permettre aux producteurs de publier eux-mêmes leurs petites annonces de recherche de main d'œuvre.

Troisièmement, de développer un module plus complet du profil des candidats avec leur expérience, leur disponibilité, et cetera, le tout dans le respect du RGPD.

Quatrièmement, adapter les fonctionnalités du site à d'autres secteurs que ceux initialement prévus.

Cinquièmement, développer des passerelles avec d'autres outils ou d'autres sites déjà existants.

Sixièmement, développer une page d'explications qui intègre aussi la langue germanophone de manière à répondre aux besoins de nos concitoyens qui s'expriment d'abord en allemand.

Les campagnes de communication futures seront liées à des moments de besoins importants de main-d'œuvre saisonnière et l'outil ne sera activé que dans ce contexte-là.

Par ailleurs, un certain nombre d'actions plus transversales en matière d'emploi sont menées ou font l'objet de concertations avec ma collègue, la ministre Morreale, notamment dans le cadre de cette plateforme et de ce programme Wallonie Compétences d'avenir.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). – Merci pour les informations chiffrées et merci aussi d'avoir maintenu cette plateforme. Pour nous, elle est très intéressante. Je note qu'elle est en veille, mais que vous prévoyez de la réactiver en fonction des moments de besoin. J'imagine – c'est vrai que ce n'était pas précisé – que ces moments de besoin sont déterminés avec le Collège des producteurs. J'ai envie de vous dire qu'il est intéressant de la réactiver, surtout de peut-être davantage encore la faire connaître rapidement au moment du printemps pour que les différents étudiants qui pourraient être concernés soient informés et soient bien au courant.

Enfin, vous parlez d'améliorations potentielles. Vous les avez listées. J'ai l'impression qu'il y en a qui sont vraiment très intéressantes, mais vous ne nous avez pas dit si oui ou non ces améliorations seraient mises en route, par exemple, pour le moment où la plateforme serait réactivée.

Je suivrai cela. Ne vous étonnez pas si je reviens vers vous au printemps pour de nouvelles questions sur le sujet.

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'EFFONDREMENT DU SECTEUR PORCIN »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'effondrement du secteur porcine ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre, ma question sera assez brève. Elle est aux antipodes dans sa longueur à la gravité et à la profondeur de la crise que connaît le secteur porcine aujourd'hui.

On le sait, la peste porcine africaine est arrivée sur le territoire allemand. La Chine, principal marché d'exportation des produits européens, a pris des mesures de restriction sur les exportations de porcs. Il en résulte une importante chute des prix du marché porcine qui impacte profondément l'ensemble des producteurs européens pour qui l'Allemagne constitue souvent le marché de référence, en tout cas celui qui donne le la en termes de prix au niveau européen.

Monsieur le Ministre, nous avons eu l'occasion d'entendre le secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture pointer cette difficulté-là comme étant un élément supplémentaire à l'occasion de la Commission spéciale covid où l'on faisait le point sur le bilan de l'agriculture.

Je me permets de relayer ce que l'ensemble du secteur porcine aujourd'hui wallon, déjà fragilisé par les précédentes crises, est en train de souffrir et de mourir, hélas, à petit feu.

Je voudrais que vous puissiez nous faire le point sur la situation, nous donner un petit peu aujourd'hui les

chiffres de l'impact qui est estimé pour le secteur porcin wallon.

Quelles sont les mesures de soutien que vous déployez dans l'arsenal qui est possible au niveau wallon pour les aider à passer cette passe difficile ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, la situation du secteur est devenue, comme vous le soulignez très justement, malheureusement catastrophique. Les prix moyens dans l'Union européenne ont baissé de 20,9 % par rapport à l'année dernière. Cette moyenne ne reflète cependant pas correctement la situation de chacun des États membres. C'est évident puisqu'il s'agit d'une moyenne. Certains pays ont été encore plus durement touchés et la Belgique fait figure ou participe à ce groupe des pays les plus durement touchés, puisque l'on a enregistré ici une baisse de 30 %, voire au-delà à certains moments par rapport à cette moyenne de 20,9 %.

Les prix belges sont également inférieurs au niveau le plus bas de 2018.

La crise de la PPA frappe de plein fouet la filière porcine belge depuis maintenant deux ans et particulièrement ou notamment en Gaume où s'y ajoute le problème de la localisation de la PPA. Les conséquences de cette épidémie continuent d'être extrêmement négatives pour les exportations suite notamment aux embargos décrétés par plusieurs pays importateurs de la viande porcine belge.

Avant la mi-mars, la solution mise en place par le secteur consistait à utiliser des possibilités d'exportation de porcs vivants en Allemagne. Cette solution permettait d'avoir des prix rémunérateurs pour les producteurs belges. À titre d'exemple, la semaine du 9 au 15 mars 2020, le prix au « poids vif » a été de 1,45 euro le kilo, un record. Ce prix est cependant descendu de façon constante jusqu'à moins d'un euro au kilo de poids vif.

Depuis 10 semaines, ce prix baisse encore. Pour la semaine 49, la semaine actuelle, ce prix est de 0,78 euro le kilo, c'est-à-dire pratiquement la moitié de ce que l'on observait au mois de mars.

La découverte de la peste porcine africaine en septembre sur le territoire allemand, au départ de l'est de l'Allemagne, est la principale explication de cette chute des prix, avec des conséquences en cascade. Plusieurs pays tiers, dont la Chine, ont interdit les produits porcins provenant d'Allemagne en raison de la PPA, mettant ainsi à mal la principale solution mise en

place par nos producteurs. En effet, la production allemande ne peut plus être exportée vers des pays tiers et reste donc également sur le marché européen. Ce volume supplémentaire perturbe complètement le marché.

Les nouvelles restrictions pour lutter contre le covid-19 – la fermeture des restaurants, de l'HORECA – limitent encore plus les débouchés et ralentissent l'activité, l'abattage par exemple. Il en résulte une nouvelle pression à la baisse sur le marché intérieur.

Il y a dans cette situation compliquée une petite lueur d'espoir. En effet, vous n'ignorez pas que le recouvrement du statut « indemne PPA » de notre pays a été acté la semaine dernière, ce qui laisse entrevoir des possibilités pour l'exportation. Comme vous le savez, notre capacité d'abattage est presque totalement disponible. Nous pourrions donc reconquérir rapidement des parts de marchés, dès l'instant où elles s'ouvrent à nous.

Il paraît évident que la crise qui frappe le secteur porcin belge en général, et les producteurs wallons notamment, nécessite une mise en place urgente de solutions spécifiques.

À cet effet, j'ai donné instruction à mes services de travailler en étroite collaboration avec le secteur afin de dégager des propositions à mettre en œuvre pour aider les producteurs de porcelets et de porcs gras. J'ai la ferme volonté de tout mettre en œuvre pour éviter que notre élevage de porcs wallons se retrouve totalement déserté et à l'arrêt.

Les solutions concrètes de soutien au secteur qui m'ont été proposées sont les suivantes. Elles font actuellement l'objet d'une étude de faisabilité par mes services, ainsi que d'une faisabilité budgétaire.

Premièrement, la mise en place d'une indemnisation du secteur wallon pour la période covid-19. Cette indemnité serait basée sur les pertes subies par les producteurs durant la période concernée.

Deuxièmement, suite à la prochaine abrogation de l'arrêté ministériel interdisant le repeuplement dans la zone PPA le mois prochain, en collaboration avec ma collègue, Céline Tellier, en charge des questions liées à la PPA, une prolongation du versement des indemnités PPA durant le premier trimestre 2021 sera accordée, et ce pour permettre un redémarrage de l'outil de production pour les exploitations porcines affectées par l'obligation d'abattage et d'interdiction de repeuplement. On est ici dans la zone PPA.

Par ailleurs, suite à l'obtention du statut « indemne PPA » par la Belgique, j'ai demandé que soient mises en place, via l'AWEx, une action offensive et une promotion, de manière à mettre en valeur nos porcs à l'export pour désengorger notre marché. Les services de

l'AWEx sont en train de finaliser leur programme d'action en la matière.

Mes services sont également en contact avec le Fédéral pour proposer des pistes de solutions qui pourraient soulager les producteurs, notamment des mesures qui concernent les cotisations sociales, la TVA, les cotisations AFSCA.

Enfin, je tiens à préciser que la crise que traverse le secteur porcin frappe également d'autres pays européens. À ce propos, lors du Conseil européen du 16 novembre dernier, ma collègue Hilde Crevits et moi-même avons transmis à la Commission la position de la Belgique à ce sujet. Nous avons officiellement demandé à la Commission d'envisager l'activation des mesures de marché afin de contrer ces déséquilibres du marché de la viande porcine et de la volaille.

Comme vous le savez, l'évolution des prix n'est pas le seul facteur à surveiller. Il convient que la Commission prenne aussi en compte dans ses analyses l'évolution des coûts de production au niveau des producteurs, notamment la tendance à la hausse des prix des matières premières alimentaires – ce qui n'arrange rien – soja, céréales, et cetera.

Nous avons rappelé durant ce Conseil que la coopération européenne et la préservation du marché intérieur sont des éléments majeurs et qu'il faut donc assurer la continuité de la production en activant les mesures de marché.

Soutien en interne, soutien européen, soutien à la production via l'AWEx et mesures spécifiques pour la zone PPA, voilà les éléments sur lesquels nous travaillons.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour la description de la situation. Quand on sait que le prix de revient pour un porc oscille entre 1,05 euro et 1,15 euro ou 1,20 euro, selon les cas de figure, on voit que le prix à 0,78 euro par carcasse est un prix largement en deçà des coûts de production. Cela signifie très clairement que ces producteurs produisent aujourd'hui à perte. Le risque est une déstructuration ou une disparition des filières wallonnes.

Je me réjouis que vous ayez chargé votre administration d'une étude de faisabilité, mais j'espère que cette étude de faisabilité sera rapidement clôturée pour que des décisions et des actes soient pris afin de soutenir une filière qui souffre depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Vous l'avez souligné, il y a un effet paradoxal avec le fait que l'on paie aujourd'hui une situation de peste porcine africaine en Allemagne, alors que la Belgique, après deux ans d'effort et de travail de terrain de

l'ensemble des acteurs concernés, a amené à ce que la Commission européenne nous déclare le 20 novembre comme « région indemne de peste porcine africaine ». C'est un peu une contre-peine par rapport aux efforts réalisés.

Je ne peux que vous encourager à utiliser les indemnités covid-19. Je pense que c'est une bonne solution. De grâce, activez-la et concrétisez-la rapidement.

Les indemnités PPA premier trimestre 2021 sont logiques, mais elles vont surtout toucher les zones qui ont été contraintes et, j'imagine, moins les autres régions géographiques de la Wallonie.

Le soutien à l'AWEx, certainement ; la mobilisation du Fédéral, certainement, mais j'ajouterai un élément à ce que vous avez amené comme panel de solutions, Monsieur le Ministre, à savoir celui de renforcer le soutien à la filière wallonne du porc.

Je pense que nous avons la chance d'avoir quelques fleurons, notamment le label Porcs Qualité Ardenne. Je pense que ce sont des filières sur lesquelles vous devez accentuer le soutien et également soutenir les abattoirs de façon à ce qu'ils soient accessibles à nos éleveurs.

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE CONSEIL ET LA PROMOTION DES EXPORTATIONS DE PESTICIDES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le conseil et la promotion des exportations de pesticides ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre, sur le site de la Région wallonne, on peut lire que « l'AWEx soutient les entreprises wallonnes dans chacune des étapes de leur internationalisation, quels que soient la taille, le secteur d'activité ou les marchés cibles ». J'aimerais vous interroger en particulier sur le secteur d'exportations des pesticides.

Une étude réalisée par Public Eye et Greenpeace révèle que l'Union européenne exporte des pesticides qu'elle interdit elle-même à ses agriculteurs, car jugés

trop dangereux. L'Union aurait exporté plus de 81 000 tonnes de pesticides en 2018. Une partie d'entre eux sont interdits sur le sol européen. Il s'agirait de neuf pesticides qui correspondraient à 8 000 tonnes. La Belgique est un exportateur européen de pesticides interdits. Selon les chiffres, plus de 5 000 tonnes auraient été exportées en 2018 vers 20 pays.

Monsieur le Ministre, derrière cette question, il y a un enjeu de cohérence entre les agriculteurs de chez nous, à qui l'on impose des normes, et très légitimement, pour protéger notre nature, mais aussi pour renforcer le fondement d'une agriculture de qualité et de produits de qualité.

Par ailleurs, on laisse les entreprises produire chez nous des pesticides interdits en Europe. Je voudrais savoir si cette situation paradoxale, qui me pose problème, est condamnable. J'espère que nous n'allons pas au-delà d'avoir ce genre de comportements sur le territoire, en aidant, en plus, ces entreprises à exporter.

L'AWEx soutient-elle concrètement l'exportation de produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques qui seraient concernés par des interdictions d'utilisation sur le territoire belge et européen ? Y a-t-il des cas particuliers identifiés ? Si oui, combien ?

Y a-t-il eu des contacts avec ces entreprises ?

Le sujet est-il discuté à l'échelle intrabelge à laquelle vous participez ?

Quelle est la position que vous défendez, de ce point de vue, dans les cénacles européens ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, le vocable et la présentation de l'AWEx que vous citez ici sont évidemment d'ordre général. Avant de répondre spécifiquement à votre question sur les chiffres des exportations wallonnes de pesticides interdits sur le sol européen évoqués par l'étude Public Eye et Greenpeace, il me semble important de rappeler la répartition des rôles en termes de pesticides en Belgique.

Au niveau de la répartition belge des compétences, l'autorisation des produits phytopharmaceutiques, adjuvants et biocides est de la compétence du Service public fédéral Santé publique. Le contrôle de la mise sur le marché et de l'utilisation des produits phytos est effectué par l'AFSCA.

Le Service public fédéral Santé publique – DG Environnement – Service Inspection effectue le contrôle de la mise sur le marché et de l'utilisation des produits

biocides ainsi que des contrôles complémentaires des produits phytopharmaceutiques.

En application de l'arrêté du 16 janvier 2006, les fabricants et conditionneurs de produits phytopharmaceutiques doivent disposer d'un agrément de l'AFSCA. Les importateurs et exportateurs de produits phytopharmaceutiques, ainsi que les établissements faisant conditionner et préparer ou fabriquer par un tiers des produits dont le but de les commercialiser sous leur propre nom, doivent disposer d'une autorisation de l'AFSCA.

La phytolice est un certificat délivré par le SPF Santé publique, en application de l'arrêté royal du 19 mars 2013, et qui a pour objectif de réserver les manipulations de produits phytopharmaceutiques aux personnes ayant les connaissances requises afin de limiter autant que possible tout risque en ce qui concerne l'utilisation et la manipulation de ces produits évidemment sur la santé humaine, animale ou sur l'environnement.

Depuis le 25 novembre 2015, la phytolice est ainsi obligatoire pour les personnes qui distribuent ou vendent des produits phytopharmaceutiques ou des adjuvants.

Au niveau européen, le règlement sur le consentement préalable informé, le PIC, administre les importations et les exportations de certains produits chimiques dangereux et impose des obligations aux entreprises qui souhaitent exporter ces produits vers des pays hors de l'Union européenne.

Son objectif est d'encourager le partage des responsabilités et la coopération dans le cadre du commerce international de produits chimiques dangereux et de protéger la santé humaine et l'environnement.

Le règlement PIC s'applique à une liste de produits chimiques interdits ou strictement réglementés. Cette liste contient des produits chimiques industriels, mais aussi des pesticides et des biocides dont il est question dans l'étude que vous citez.

À la vue de ces explications, vous comprenez, Monsieur le Député, que les exportations wallonnes de pesticides interdits sur le sol européen, impliquent une multitude d'acteurs tant au niveau européen que national. S'y retrouvent également différentes institutions qui définissent strictement les règles et bien évidemment les entreprises doivent respecter celles-ci.

Pour en revenir aux chiffres que vous sollicitez, selon les statistiques issues de la Banque nationale de Belgique, la Wallonie exportait, en 2019, pour 229 millions d'euros de produits pesticides, insecticides, fongicides, herbicides, inhibiteurs et régulateurs de croissance pour les plantes, par exemple. Les principaux clients de ces exportations de pesticides sont les pays de

l'Union européenne, 75 % du total avec en tête la France 21,7 %, l'Italie 11,4 %, l'Espagne 8,4 % et l'Allemagne, par exemple, 5,7 %.

Hors Union européenne, les plus importants marchés de destination sont la Russie 3,5 %, le Mexique 1,8 %, le Brésil 1,7 %, l'Ukraine 1,1 % et le Maroc 1,1 % également.

L'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers, quant à elle, organise des missions économiques et autres activités de prospection qui sont ouvertes à toutes les entreprises wallonnes potentiellement concernées. Techniquement, des entreprises exportant des produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques peuvent s'inscrire à des actions multisectorielles par exemple.

Il va de soi que les entreprises commercialisent ensuite leurs produits, dans le respect le plus strict de l'ensemble des législations en vigueur, et sous le contrôle des autorités compétentes.

Je me suis permis de vous détailler les différentes autorités intervenant dans ces processus.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour la contextualisation importante que vous avez réalisée à votre réponse, même si celle-ci est elliptique, in fine, dans votre réponse. Je me permettrais donc de traduire ce que vous n'avez pas dit et que je lis entre les lignes de ce que j'ai entendu, à savoir qu'effectivement, aujourd'hui, l'AWEx ne distingue pas les opérations de promotion de vente de produits phytosanitaires à l'extérieur de l'Union européenne selon que ces produits sont ou non interdits au sein de l'Union européenne, c'est-à-dire qu'il est probable qu'une partie de l'argent wallon, dépensé par l'AWEx, aide des entreprises à vendre des produits qui sont interdits chez nous et qui, dans un certain nombre de cas, reviendront dans des produits transformés sur notre territoire.

Quand on sait que la traçabilité et l'identification de ces molécules au sein de ces produits qui reviennent chez nous sont compliquées, je me pose sincèrement des questions sur la cohérence de l'action que nous menons, à la fois à l'échelle wallonne, et à l'échelle européenne.

QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ÉCHEC DES POMMES ET POIRES FAIREBEL »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'échec des pommes et poires Fairebel ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). – Monsieur le Ministre, nous connaissons tous la marque Fairebel, qui alimente nos supermarchés et supérettes locales en produits laitiers de chez nous et qui garantit un prix correct aux agriculteurs.

Pour moi, fils d'agriculteur, c'est assez pratique de l'acheter parce que c'est techniquement compliqué de me rendre systématiquement dans la ferme de mon frère et je suis content, ce faisant, de faire du commerce équitable avec les agriculteurs, à l'instar de ce que l'on fait dans d'autres disciplines ou pour d'autres produits.

C'est bien le but de la coopérative agricole en tant que telle, c'est délivrer des produits équitables et locaux qui permettent de rétribuer correctement tous les acteurs de la chaîne. C'est en tout cas ce qu'assure la coopérative.

Force est de constater que concernant les produits laitiers Fairebel, le succès est présent, avec près de 13 millions de litres de lait livrés chaque année dans les supermarchés belges, et l'on comprend assez vite d'ailleurs, en raison du produit dont il est question, la plus-value offerte par ce type de formule.

Forte de ce succès, la coopérative s'est lancée dans d'autres produits avec le même esprit et, en l'occurrence, dans les fruits, les pommes et les poires. C'est le cas que j'ai eu l'occasion de découvrir et de lire à travers la presse.

C'est le même critère équitable qui prévaut dans cette déclinaison nouvelle de Fairebel, qui rassemble 25 producteurs belges différents, et que l'on retrouve dans certains supermarchés – je ne suis pas là pour faire la publicité de l'un ou de l'autre –, mais aussi dans certaines surfaces plus locales ou supérettes.

Il semble pourtant que le succès n'est, à l'heure actuelle, pas au rendez-vous. En tout cas, pas avec le même élan que les produits laitiers que nous connaissons toutes et tous.

Il faut dire que le commerce équitable a un coût, et, en Belgique, certains coûts de production, de main-d'œuvre sont plus élevés qu'en Europe ou dans le reste du monde. Ce qui, d'une certaine manière, se réplique et se traduit par des prix plus importants, ce qui peut amener des réticences du consommateur, voire de la chaîne de logistique et de distribution qui est censée les placer dans ses rayons et les proposer aux consommateurs.

Monsieur le Ministre, quel constat faites-vous de l'expérience Fairebel en général en Wallonie ? Est-ce profitable aux agriculteurs wallons ?

Concernant le lancement récent de la commercialisation de pommes et de poires Fairebel, les agriculteurs et cultivateurs wallons sont-ils concernés ?

Comment interprétez-vous ce « flop » ou cet échec – ou ce succès tout est relatif, on peut appeler cela comme on veut à ce stade – que constitue cette formule ? Comment l'expliquez-vous ? La plus-value offerte disponible est-elle peut-être moins évidente parce qu'il y a d'autres circuits ? Avez-vous une analyse de cela ?

La Région, soutient-elle d'une quelconque manière – si vous la soutenez – ce type d'initiative sur notre territoire ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, merci pour votre question. Faircoop est une coopérative qui, comme vous l'indiquez, regroupe désormais plusieurs centaines de producteurs et qui gère sa production, fait emballer ses produits à sa façon, provenant ou pas – mais provenant pour l'essentiel – de ses coopérateurs et les commercialise. Le placement des produits et la promotion de ceux-ci sont assurés par Faircoop de manière très proactive et les coopérateurs reçoivent des dividendes en fonction de leurs parts.

Fairebel, marque privée, issue d'une société commerciale – en l'occurrence une coopérative –, déploie une stratégie commerciale et un marketing spécifique. Lancée en 2009, cette coopérative comptait au départ huit producteurs et, quelques mois plus tard, près de 100 producteurs avaient rejoint les pionniers.

Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 500 producteurs laitiers belges dont 70 % issus de Wallonie qui collaborent au sein de Fairebel. Au départ, seul du lait demi-écrémé était proposé par la marque et 800 000 litres de lait étaient commercialisés.

Aujourd'hui, ce sont pas moins de – vous l'avez cité – 13 millions de litres de lait qui sont valorisés sous

Fairebel et les produits se déclinent entre le lait chocolaté, le lait entier, le fromage, la crème glacée et le beurre. Le projet est, me semble-t-il, basé sur un juste prix, un prix correct, qui tient compte des éléments : travail, main-d'œuvre et investissement des producteurs puisque le prix du litre de lait est actuellement rémunéré aux alentours de 45 centimes.

Fairebel compte actuellement sept employés – un huitième bientôt complémentaiement m'indique-t-on – et près de 30 emplois indirects des transformateurs qui ont pu développer leur activité au fil du temps. Je soutiens l'initiative. J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises d'être présent aux côtés des promoteurs, dans des événements, aux assemblées générales. Je vais régulièrement saluer lors des stands de présentation et de promotion les personnes qui agissent pour le compte de la coopérative, que j'ai encore rencontrées très récemment.

Soulignons-le, l'expérience Fairebel est, en termes de développement, une expérience positive – même s'il a fallu du temps. Elle l'est d'ailleurs pour les producteurs, c'est évident. Par ailleurs en ce qui concerne le développement à propos des fruits, actuellement, il y aurait 45 producteurs belges fournisseurs dont 25 se situent en Wallonie. J'ai rencontré leur représentation également.

Concernant le « flop » de l'initiative, titre repris d'un article de la presse, je suis beaucoup plus nuancé, car ce jugement me semble largement prématuré, et l'expérience du lait a bien montré qu'il faut un peu de temps pour se faire connaître, pour faire apprécier les produits et pour que les acheteurs puissent identifier la rémunération équitable, si je puis dire, des producteurs.

Il y a seulement une bonne dizaine de jours que les produits sont en magasins. Actuellement, on n'a pas encore de retours statistiques suffisants qui permettent de juger transversalement, et encore moins de façon pérenne, de l'intérêt des consommateurs. Le nombre d'enseignes qui adhérerait au projet peut encore, bien évidemment, augmenter complémentaiement à d'autres circuits de valorisation.

Les fruits estampillés Fairebel sont actuellement présents dans quasi tous les magasins Carrefour de Belgique, en ce compris l'enseigne Mestdagh.

Le secteur des pommes et des poires, on le sait, n'a pas été épargné par des difficultés successives. La première, à la suite de l'embargo russe et des réactions en conséquence de 2014, à la suite aussi de la calamité de 2018 et de tel ou tel autre problème sanitaire. C'est-à-dire que nos amis fruiticulteurs sont confrontés à de fortes pressions et que leurs trésoreries sont sous tension. C'est la raison pour laquelle je soutiens vraiment ces initiatives.

J'ai eu l'occasion, outre le soutien moral, d'être moi-même présent à plusieurs moments de lancement de différentes initiatives de Fairebel/Faircoop dont celle-ci.

Par ailleurs, la Région octroie une aide de 2 000 euros versés directement aux coopérateurs pour leur affiliation à un groupement de producteurs comme celui-ci.

Nul doute que, à la suite de votre question et de la médiatisation de nos travaux, un petit boost supplémentaire sera apporté aux producteurs et coopérateurs de Faircoop, que ce soit dans la version laitière, ou dans la version fruit.

Mme la Présidente. – La parole à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Effectivement, c'est une *success-story* en matière de produits laitiers et vous avez, fort à propos, retracé l'historique et expliqué le parcours parfois lent ou long pour arriver à une telle *success-story*. J'entends vos éléments de réponse basés sur un essai assez court de la formule dans le temps. Je peux totalement comprendre cela et considérer qu'il y a lieu d'en faire une analyse et une évaluation sur un temps plus long d'autant que, vous l'avez dit, le marché du fruit, des pommes et des poires, a été singulièrement perturbé, ce qui n'aide pas, évidemment, par rapport à la situation.

Vous avez rappelé l'aide que vous apportez aux fruiticulteurs qui rentrent dans cette logique coopérative et une aide substantielle appréciable, et je sais que vous ne manquerez pas de continuer à soutenir, toutes les initiatives de circuit équitable ou court.

Merci, Monsieur le Ministre, d'y être vigilant et je continuerai à acheter des pommes et des poires, croyez-le, pour soutenir la filière, parce que j'adore cela.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L'ABSENCE D'ÉLIGIBILITÉ DE CERTAINS
TRAVAILLEURS ET INSTITUTIONS AUX AIDES
RÉGIONALES »**

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L'INSTITUT POUR UN DÉVELOPPEMENT
DURABLE (IDD) ET LA SITUATION DE
L'HORECA WALLON »**

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
NOUVELLES AIDES ÉCONOMIQUES
WALLONNES »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Bierin, sur « l'absence d'éligibilité de certains travailleurs et institutions aux aides régionales » ;
- Mme Schyns, sur « l'Institut pour un développement durable (IDD) et la situation de l'HORECA wallon » ;
- Mme Schyns, sur « les nouvelles aides économiques wallonnes ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, parmi les nombreuses mesures d'aides nécessaires et bienvenues décidées par les différents niveaux de pouvoir afin de venir en aide aux travailleurs et aux secteurs économiques, il semble que certaines personnes soient encore passées entre les mailles du filet, à ce stade.

En Région wallonne, les intermittents du secteur artistique et culturel, artistes, techniciens, diffuseurs, gestionnaires de projets, semblent en faire partie.

La Région n'a pas de compétence directe en matière de culture, qui dépend principalement de la Fédération

Wallonie-Bruxelles ou de l'État fédéral et il faut évidemment prendre en compte la répartition des compétences. Néanmoins, le Gouvernement peut agir via les associations et les entreprises qui les emploient, qui constituent un secteur économique important, et il n'a d'ailleurs pas manqué de le faire.

Dans ce cadre, je voulais d'ailleurs vous demander si des conditions liées à la rémunération des prestataires finaux ont été fixées, comme cela a pu être le cas pour d'autres aides.

Par ailleurs, une série importante et bien structurée de fédérations professionnelles existent dans ce domaine. Elles se sont même parfois regroupées comme elles l'ont démontré, en se tournant ensemble vers le Fédéral. Elles travaillent aussi sur des compétences spécifiques de la Région. Emploi, gestion d'ASBL, recherche et prospection.

Je voulais aussi vous demander si vous aviez rencontré les fédérations du secteur culturel pour entendre leurs suggestions à l'intérieur des compétences régionales.

Certains employeurs, qui ont de ce fait une activité économique, certains employeurs du secteur événementiel, culturel et artistique sont organisés en ASBL.

À l'occasion de l'échange que l'on a aujourd'hui, j'en profite pour saluer fortement la décision du Gouvernement. Cela fait longtemps que l'on en parlait et que mon groupe plaidait en ce sens, d'accorder une aide économique aux ASBL. Je suis d'autant plus heureux que cela ait abouti.

Enfin, la ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Bénédicte Linard, avait annoncé, lors d'une commission du Parlement de cette même fédération, l'organisation d'une réunion mêlant les différents niveaux de pouvoir afin d'aborder ces enjeux, précisément pour tenter d'avoir une approche d'ensemble et éviter que, tenant compte de la répartition des compétences, il ne subsiste des zones non couvertes.

Vous y étiez notamment convié. Pouvez-vous nous dire si cette réunion a eu lieu et le cas échéant quels ont été les sujets abordés et quel suivi en est prévu ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns pour poser ses questions.

Mme Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre, je reviens sur une étude que l'Institut du développement durable a publiée le 19 novembre dernier. C'est son président, Philippe Defeyt, qui signe une étude controversée pour les indépendants actifs dans la restauration au sens large, le code NACE 56, visant les restaurants et services de restauration mobile, les

traiteurs et autres services de restauration et les débits de boissons. Dans cette étude, Philippe Defeyt affirmait : « On peut estimer qu'au moins 45 % des indépendants actifs sous le code NACE 56 ont, avec le droit passerelle, un revenu, avant IPP, supérieur au revenu imposable, déduction faite des cotisations sociales donc, découlant de leur activité. Ce pourcentage monte à au moins 79 % pendant les trois mois où le droit passerelle a été doublé ».

Je continue sa citation : « Au total, on ne dispose pas des données nécessaires pour déterminer qui va perdre, voire gagner dans certains cas, ni combien, d'autant plus que l'on peut imaginer que des indépendants devront rogner sur leurs revenus pour payer la partie des dépenses fixes qui ne serait pas couverte par les aides régionales ».

Au travers de cet article, Philippe Defeyt semblait donc pointer le manque d'aides de la part des Régions pour le secteur de l'HORECA et fustigeait votre collègue fédéral, David Clarinval, lequel n'aurait pas dû, selon lui, doubler le droit passerelle pour le secteur, considérant que celui-ci permet en réalité d'éponger les manquements régionaux.

J'aurais aimé avoir votre avis sur cette analyse. Avez-vous un retour du secteur quant à la suffisance ou non des aides mises en place par la Wallonie ? Pensez-vous que la Région doive à nouveau soutenir spécifiquement le secteur de l'HORECA ? Si oui, dans quel sens ?

Autant ma première question était très ciblée sur l'HORECA et sur une étude en particulier, autant, avec ma deuxième question, je reviens vers vous par rapport à l'ensemble des aides que votre gouvernement a mises en place. Certaines sont déjà effectives et d'autres sont en cours de traitement. C'est en tout cas ce que l'on voit quand on va sur le site indemnités covid de la Région wallonne.

Mon collègue François Desquesnes vous interpellait encore récemment sur la situation de certains néo-indépendants ou des indépendants à titre complémentaire. Je pouvais lire encore ce matin la responsable du service d'études de l'UCM qui disait que « la gestion des aides devient indécente » et elle prenait l'exemple de la plateforme HORECA qui n'était pas encore au point.

Le 23 novembre dernier, dans l'émission CQFD sur la RTBF, vous sembliez parler de nouvelles aides. Vous annonciez : « Il y a des décisions complémentaires qui sont en discussion aujourd'hui. Pour une série d'activités considérées non immédiatement essentielles, il faut que nous soyons à leurs côtés pour répondre à leurs besoins de trésorerie et de financement ». C'est une émission qui se déroulait avec la secrétaire d'État, Mme Trachte, au niveau bruxellois.

Nous avons envie d'en savoir un peu plus sur ces nouvelles aides annoncées qui font naître pas mal de questions. Qui sera précisément concerné par ces nouvelles aides ? On le sait, certains secteurs sont considérés comme oubliés. Je prends un secteur dont on a très peu parlé dans notre commission, mais nous avons été interpellés aussi du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et vous allez voir que ma question rejoint certaines des questions de mon collègue, M. Bierin. Cela concerne plus particulièrement le secteur de l'édition. Tous les mandataires et tous les politiques parlent de l'importance de la culture, la bonne nouvelle d'avoir pu garder les librairies ouvertes, du soutien au secteur du livre. Cependant, dans les faits, que se passe-t-il ? Je prends les éditeurs, la ministre de la Culture a pris une édition qui limite l'aide du Fonds d'urgence aux éditeurs dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 300 000 euros. Je parle bien du chiffre d'affaires. Vous, Monsieur Borsus, vous avez répondu que : « C'est un secteur qui est lié à la culture, mais ce sont aussi des entreprises qui emploient des travailleurs et qui font rayonner nos auteurs, qui font voyager l'image de la Wallonie ». Par cet exemple, je souhaitais relever avec vous la difficulté qu'il y a toujours à essayer de couvrir un maximum de secteurs concernés et de secteurs dans le besoin et à les couvrir de la manière la plus adéquate possible.

En quoi consisteront les aides que vous aviez annoncées, soit des aides directes, soit des prêts ? Seront-elles forfaitaires ou variables en fonction, par exemple, du chiffre d'affaires, comme cela a été le cas pour les vagues précédentes, mais ce n'était pas le cas pour les premières aides ? Quand seront-elles actives ?

Quelle est la hauteur des moyens mobilisés ? Vous attaquerez-vous à la question des coûts fixes des entreprises et indépendants ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame et Monsieur les Députés, je réponds à différents éléments.

Tout d'abord, oui, concernant la concertation, j'ai encore très récemment rencontré la fédération HORECA Wallonie pour examiner l'ensemble des éléments, à la fois de la situation actuelle, des coûts fixes, des éléments spécifiques liés aux contrats de brasserie – les volumes obligatoires, les charges liées aux consommations en eau, en électricité –, les dispositions fédérales concernant le paiement des charges ONSS du dernier trimestre, des dispositions liées à la fiscalité locale, des dispositions liées aux droits de la SABAM – ce n'est plus ce nom-là maintenant –, tous les éléments liés aussi à la valorisation au moment de la relance et de

la réouverture du secteur, dans quelles conditions le secteur pourrait-il rouvrir. Je parle de la réouverture dès le moment où les chiffres le permettraient, leur volonté d'avoir une trajectoire, une perspective et d'autres éléments encore liés à la relance du secteur lorsque l'on sera dans une phase où l'on pourra s'inscrire dans cette dynamique.

Je dois indiquer par ailleurs que, comme vous l'avez souligné, Monsieur Bierin, nous avons mené, à la demande du Gouvernement, un travail circonstancié concernant les ASBL et décidé de mobiliser de l'ordre de 36 millions d'euros et de créer un décret qui génère par le biais des pouvoirs spéciaux, en l'espèce, puisqu'il s'adresse à des activités impactées par le covid. Ce texte est envoyé au Conseil d'État de manière à ce que nous puissions alors mettre en place l'intervention au bénéfice des ASBL. L'intervention a été calée sur les interventions décidées pour les indépendants et les PME à partir de leur activité telle qu'elle est identifiée. On cible les ASBL qui ont une vocation économique bien évidemment, celles dont le financement d'origine publique ne dépasse pas 50 % en dehors des aides à l'emploi. On les fait bénéficier des mêmes mesures, c'est-à-dire la disposition « perte du chiffre d'affaires », l'indemnité 4, si l'on a perdu au moins 60 % de son chiffre d'affaires du troisième trimestre 2020, comparé au même trimestre de 2019. Si, parce que l'on a une saisonnalité particulière, on n'est pas éligible, on ne remplit pas cette condition des -60 % du troisième trimestre comparé au même trimestre de l'année antérieure, on peut encore, à titre subsidiaire, évoquer alors le quatrième trimestre. Si l'on se trouve dans des situations d'être dans l'HORECA, alors on est éligible à la disposition spécifique à l'HORECA, dite indemnité 5. On a ainsi calqué le système sur les ASBL avec la même limite en matière de plafonds liés au nombre d'emplois dans l'association.

En ce qui concerne des activités intermittentes, des activités artistiques, et cetera, vous avez eu la courtoisie de reconnaître que l'on est ici largement dans des périmètres de compétences qui sont ailleurs. Bien sûr, on peut toujours dire : « Il y a de l'emploi, donc c'est régional ; il y a de l'économie, donc c'est régional », mais à la limite on peut presque, dans beaucoup de secteurs qui relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dès le moment où c'est une activité qui s'exerce sur le territoire wallon, tenir le même raisonnement.

À situation exceptionnelle, attitude exceptionnelle, donc nous avons, par rapport à cela, décidé d'ouvrir aussi ce champ de la réflexion. Le Gouvernement m'a chargé, la semaine dernière, de réfléchir à un dispositif spécifique par rapport à ce groupe. Vous le savez, et nous avons souvent échangé à cet égard, on a mobilisé en Région wallonne plus de 900 millions d'euros d'indemnités. Ceci ne concerne que les indemnités compensatoires « dans le cadre économique ». S'y ajoute encore un certain nombre d'autres dispositions où

l'on a neutralisé par exemple, les coûts, dans des subventions facultatives, où l'on a neutralisé en termes d'aides à l'emploi un certain nombre de dispositifs, plus tous les coûts liés à la crise sanitaire, et cetera.

La Région fait preuve d'un réel volontarisme en la matière. Il est clair que l'on doit être aux côtés de celles et ceux qui sont en grande difficulté. Ce message et cette conviction nous réunissent au sein du Gouvernement.

Bien sûr les dispositifs prennent un peu de temps. Oui, sauf si quelqu'un en cette salle ou en ce Parlement sait me dire : « oui, on mobilise 200, 300, 400 millions d'euros » comme cela en l'espace de deux conversations et de deux intercabinets, non, et je comprends, ce sont des discussions qui doivent être menées à bien. Comment dégage-t-on 200 millions d'euros ou plus ? Dans les dernières vagues, l'on parle de 200 millions d'euros, plus encore 200 millions d'euros, comme cela dans le budget régional. Lorsque l'on a mené cela à bien, en parallèle, il faut faire les arrêtés, les envoyer au Conseil État pour qu'ils soient approuvés, l'inspection des finances, la mise en place des plateformes, et cetera.

Je tiens à dire que, par rapport à celles et ceux qui nous écoutent, et je sais combien vous êtes en cette salle, et à l'extérieur en visioconférence, croyez-moi, je suis moi-même proche d'un grand nombre de ces interlocuteurs des différentes professions que l'on cite souvent : les restaurateurs, les commerces dits moins-essentiels, les coiffeurs, les ceci, les cela, vraiment croyez bien que je suis au plus près de leur réalité. On fait vraiment le maximum, je pense, pour payer dès que possible. C'est assez simple, pour payer au plus vite. Les gens ont leurs charges, ils ont besoin de leur argent et ils ont un poids moral sur les épaules qui est épouvantable. On est tous d'accord.

Je remercie mes collègues qui ont permis de dégager des budgets de cette ampleur et qui ont fait les efforts les plus importants. Je remercie aussi l'administration et notamment l'équipe de la SOWALFIN, qui renseigne et répond aux questions, ainsi que l'équipe de mon cabinet, pour mobiliser ces sommes. Je suis déjà saisi de questions concernant les : « Si l'on reste encore fermés en 2021, que va-t-il se passer, Monsieur Borsus ? ».

Dans ce contexte, je réponds à votre question, Madame Schyns, nous avons, comme je l'avais esquissé lors d'une réponse lors d'un débat radio lundi, où j'étais invité en compagnie de ma consœur, Mme Trachte, j'avais indiqué que nous travaillions à des aides complémentaires. De quoi s'agit-il ? Il s'agit des aides pour les activités qui ont été fermées à partir du 2 novembre 2020. Les autres, donc l'HORECA, les activités sportives, et cetera, ont déjà été fermées à la mi-octobre, le 16 octobre pour l'HORECA, par exemple.

Nous avons donc décidé d'une intervention qui est aussi calculée sur base des équivalents temps plein et

qui va d'un minimum de 2 250 euros à 6 750 euros si l'on emploie plus de 10 personnes, 5 250 euros si l'on est entre cinq et neuf personnes et 3 750 euros si l'on est entre une et quatre personnes.

Par ailleurs, vague 6, vague 7, ASBL et puis, travail concernant le secteur culturel qui est potentiellement encore un dispositif supplémentaire.

Je me permets d'ajouter que nous avons tenu, à l'initiative de Mme Linard, une réunion entre les différents ministres potentiellement concernés, à un titre ou l'autre, par le secteur de la culture.

Vous voyez que nous avons dans nos domaines, avec les ASBL, avec cette nouvelle tâche que le gouvernement m'a confiée, je pense, – faire notre part du travail, cela ne serait pas une expression adéquate, mais en tout cas – endossé une partie significative de la réflexion et aussi de l'engagement financier.

Avec les collègues, on a fait l'inventaire des dispositifs existants, concernant la culture au sens large dans les différentes régions, à la Fédération, au Fédéral, et cetera, de ce qui avait été mis en place pour tenter d'échanger si possible, de coordonner au mieux les efforts.

J'ajoute pour répondre à votre question, Madame Schyns, que j'ai lu l'étude de Philippe Defeyt. Sincèrement, cela ne m'a pas trop plu. Avec la diversité des situations, avec la grande difficulté de pas mal de nos concitoyens, avec beaucoup d'opérateurs économiques, est-ce le moment d'aller comparer de telles situations, à des périodes où l'on était en post-situation d'insécurité à tel endroit, pour pouvoir dans une vision très théorique, j'ai d'ailleurs entendu Philippe Defeyt nuancer très fortement son propos sur un plateau TV, qu'il avait eu l'occasion d'avoir avec le président de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quand les gens sont en souffrance, c'est bien le moment d'aller dire que, sur 20, il y en a peut-être deux qui sont dans leur situation spécifique, et cetera.

Sincèrement pour être au plus près et pour être dans les secteurs, je crois que ces aides sont bien utiles à l'immense majorité des personnes concernées. Sans cela, il faut aussi lire étude, il est clair qu'un grand nombre d'entreprises suivant les études de plusieurs interlocuteurs ne traverseraient pas la crise, ne se trouveraient pas en situation de reprendre leur activité avec toutes les difficultés et l'incertitude post covid.

Je termine encore en disant, si vous le voulez bien que, dans ce contexte, il me semble important d'avoir un message nuancé et un message que je souhaite apaiser par rapport à l'ensemble de ces acteurs.

Je ne me cache pas que c'est avec un grand scepticisme et avec vraiment beaucoup de regret que j'ai vu des déclarations qui m'ont l'air catastrophiques

indiquant que l'on aurait fermé les secteurs commerciaux de manière à donner un électrochoc.

Il faut se mettre à la place de la personne qui se trouve dans son commerce, dans son exploitation, à la place des travailleurs dans ces commerces qui entendent que l'on n'aurait pas été contraint de fermer pour des raisons sanitaires les commerces non essentiels, et qu'on l'a fait pour donner un électrochoc.

Je trouve que cela est tout à fait catastrophique comme déclaration. Quant à ses conséquences, parce que cela revient à fragiliser voire à mettre totalement à mal toute la confiance que les gens peuvent avoir par rapport à cela, à créer le doute, de façon générale par rapport au respect des règles sanitaires, ce que je ne souhaite évidemment absolument pas. Par ailleurs, me semble-t-il, j'en appelle à ce que l'on puisse posément analyser, pour ces activités, la possibilité de reprendre. Pour un certain nombre d'activités de proximité, les coiffeurs, les esthéticiennes, et cetera, il faut avoir la sérénité de réanalyser la situation en ce mois de décembre et de donner les signes qui s'imposent.

Je dois dire qu'à titre personnel, je me permets de suggérer aussi d'analyser la possibilité de donner un peu d'espace pour Noël, bien évidemment dans un cadre sanitaire balisé, mais on doit les comprendre aussi. Je soutiens totalement la priorité sanitaire, j'ai été solidaire de toutes les décisions depuis le mois de mars, sans ambiguïté. On a consacré des crédits recherche, on a mobilisé des efforts, et j'ai eu l'occasion de visiter des services de soins intensifs d'hôpitaux, et cetera. Mon soutien est total et prioritaire par rapport à la ligne de soins hospitalière, médicale, les maisons de repos, les médecins, les médecins à domicile, les infirmiers à domicile, et cetera.

En même temps, il me semble que dans la situation actuelle, on doit être extrêmement vigilant et je plaide pour que le Comité de concertation puisse réévaluer la situation dans quinze jours, de manière à voir ce qui est, eu égard aux chiffres bien sûr et à l'évolution de la crise sanitaire, ce qui semble être envisageable. J'en ai terminé par rapport aux différentes réponses que je pouvais apporter aux questions qui me sont adressées. Je tiens évidemment à votre disposition toutes autres précisions si vous l'estimez nécessaire, mais vous imaginez que l'on est, aujourd'hui, probablement à 140 000 dossiers d'indemnités qui sont introduits à l'administration, et cetera. Vous imaginez à quel point les besoins étaient et restent considérables pour un grand nombre de secteurs.

Mme la Présidente. – J'ai été un peu flexible, mais pas tant que cela, mais je reconnais aussi l'exercice complexe puisque les deux interpellations de base sont retirées. Vraiment, je suis admirative de l'adaptation.

La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Je ne minimise certainement pas les actions du Gouvernement. Vous avez cité les montants : 900 millions sans compter d'autres aides, c'est absolument gigantesque. J'entends que, en plus de cela, le Gouvernement vous a donné un mandat sur cet enjeu des intermittents, ce qui est très bien. Je partage, par ailleurs, votre appréciation sur les déclarations catastrophiques du ministre fédéral de la Santé qui a lui-même admis qu'elles étaient erronées et que les groupes d'experts conseillaient bel et bien la fermeture des commerces. Ce qui est devenu, évidemment, très difficile à entendre, vu sa déclaration initiale.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre, je suis d'accord avec vous qu'il faut essayer d'être nuancé dans les différents débats et que cela ne sert à rien d'être caricatural ni surtout d'opposer certains secteurs à d'autres.

Je vous rejoins sur le fait qu'il faut aussi travailler avec les autres entités. Par rapport à tout le secteur de la culture, et au secteur de l'édition dont j'ai parlé, c'est vrai que je l'ajoutais en partie par rapport à la question initiale, je ne vous en veux pas de ne pas m'avoir spécifiquement répondu, mais c'est une interpellation qui vient de la semaine dernière. Je reviendrai sans doute vers vous par rapport à ce secteur en particulier.

Sinon, par rapport aux différentes aides, merci d'avoir fait la clarté sur la manière dont vous avez construit le modèle des aides, que ce soit pour les ASBL ou pour les commerces fermés à partir du 2 novembre.

Maintenant, j'ai envie de vous dire que les modèles sont construits. Vous nous annoncez que tout est parti au Conseil d'État. J'ose espérer que vous avez demandé l'extrême urgence au Conseil d'État sinon ces aides sont annoncées et elles n'arrivent pas. C'est de plus en plus difficile à comprendre pour les gens qui, au quotidien, dans leur activité fermée, sont dans l'incapacité de faire quoi que ce soit et entendent les annonces qui se cumulent.

Je pense que certaines viennent évidemment bien à point, mais réellement, dans les faits, l'aide n'arrive pas alors que – je le disais à l'instant – certains sont fermés ou pour certains il y a un recul important de leur chiffre d'affaires, même s'ils sont maintenus en partie en activité et les charges restent élevées.

Je vous ai entendu, spécifiquement sur l'HORECA, où vous avez annoncé que vous aviez eu des discussions avec eux et par rapport aux autres niveaux de pouvoir, notamment par rapport à l'enjeu des coûts fixes.

Je crois vraiment qu'il y a là quelque chose à pointer, mais il y a aussi un énorme enjeu. Tout le secteur de l'HORECA, des traiteurs, de l'événementiel. Quid du quatrième trimestre, Monsieur le Ministre ?

Clairement, je pense que ces différents secteurs sont en attente de savoir ce qu'il va advenir du quatrième trimestre. Nous sommes le 1er décembre aujourd'hui et on en est toujours à parler des aides du troisième trimestre.

**QUESTION ORALE DE M. BELLOT À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
MAÎTRISE DU PRIX DE L'EAU EN
WALLONIE »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bellot à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la maîtrise du prix de l'eau en Wallonie ».

La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

M. Bellot (MR). – Monsieur le Ministre, nous avons pu noter que la DPR a pour objectif de maintenir le prix de l'eau en dépit des augmentations ressenties sur les factures.

En effet, il s'agit là d'un bien de première nécessité pour lequel la maîtrise du prix est primordiale. Vous avez précisé que votre but était de contenir ces augmentations.

Ainsi, une société ou une commune qui souhaite augmenter le prix de l'eau doit impérativement solliciter l'avis de la Région wallonne en plus de la commission des prix.

Dans la situation de crise sanitaire que nous connaissons, toutes les dépenses doivent faire l'objet d'une attention particulière, tant au niveau des ménages qu'au niveau des décisions et des actions qui les concernent.

Certains ménages ont perdu une partie de leurs revenus suite aux obligations inhérentes aux mesures prises durant la pandémie. En outre, certains ménages passent davantage de temps à la maison du fait du télétravail ou parce qu'ils sont en chômage économique. Cela va engendrer bien entendu une augmentation du coût de l'eau.

Tout cela démontre la nécessité de contenir le prix de l'eau.

Vous avez rappelé les objectifs de la régulation du prix de l'eau, notamment celui proposé au client, une

eau de bonne qualité, au coût le plus acceptable possible.

Si une société ou une commune doit demander l'avis de la Région wallonne avant de procéder à une modification du prix de l'eau à la hausse, quelle procédure existe-t-il afin d'analyser les exigences à compléter et permettre à la Région wallonne de se forger cet avis en précisant la motivation de la demande ?

De quels moyens disposez-vous afin de vérifier que la Région wallonne donne bien la réponse dans un délai raisonnable ?

Le prix de l'eau n'est pas unifié en Wallonie. Loin de là. Vous avez exprimé que vous souhaitiez tendre vers un prix uniformisé en jouant sur la montre et dans le temps, cela ne se fera pas instantanément. Est-ce là le résultat d'autres actions que celles de l'accord exigé pour modifier le prix de l'eau ? Dans l'affirmative, quelles sont les actions menées pour tendre à une uniformisation du prix de l'eau ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, lorsqu'une société, une commune ou une ville demande l'avis de la Région wallonne avant de procéder à une modification du prix de l'eau à la hausse, la circulaire du 29 juin 2017 fixe les éléments qui sont requis pour qu'un dossier soit considéré comme complet et analysé par l'administration. Il s'agit de :

- l'identité du demandeur ;
- l'élément ou des éléments constitutifs du prix de l'eau sur lesquels porte l'augmentation ;
- une motivation circonstanciée des raisons de l'augmentation accompagnée des documents comptables, de l'augmentation de l'eau, du plan financier à cinq ans, et de la proposition de trajectoire établie par l'opérateur ;
- l'ensemble des données relatives au *reporting* annuel des indicateurs propres à la politique de régulation du prix de l'eau ;
- le cas échéant également, la délibération du conseil communal ;
- un exemple de facturation ;
- enfin, la date envisagée pour procéder à l'augmentation.

Quels sont les critères d'appréciation de la demande qui guident l'analyse de l'administration et l'analyse qui m'est ensuite soumise pour décision ? Ce sont :

- le respect des obligations légales ;
- le contexte global dans lequel agissent les opérateurs et l'opérateur concernés ;

- les indicateurs de la qualité de l'eau, un avis du SPW ARNE est d'ailleurs sollicité ;
- le plan d'investissement, puisque si l'on justifie l'augmentation sollicitée par la prise en charge d'investissements, il est nécessaire de joindre le plan et de l'analyser ;
- les éléments d'inflation qui impactent mécaniquement le prix ;
- la date de la dernière augmentation ;
- la variation du coût-vérité de distribution entre l'année N et l'année N-1 ;
- enfin, l'impact sur la facture moyenne du consommateur prise en considération du CVA, du coût-vérité à l'assainissement.

Ce sont les critères d'appréciation de la demande, pour répondre à votre question.

La demande d'avis déposée à la Région wallonne doit toujours être motivée et la Région dispose de 60 jours pour y répondre, après que le dossier ait été considéré comme complet.

Concernant l'uniformité du prix de l'eau en Wallonie, la circulaire fixe une trajectoire de prix de référence qui est celle de la Société wallonne des eaux, et qui dit trajectoire, dit une certaine temporalité, comme vous l'évoquiez.

Pour les autres opérateurs, il est prévu que leur trajectoire converge au maximum vers celle de la Société wallonne des eaux, tout en tenant compte des spécificités locales. Il y a un grand nombre de situations et de diversités de ces situations.

Notons encore que ma compétence en matière de politique de l'eau se limite à la régulation du prix de l'eau. Pour tous les autres éléments, ce sont mes collègues et singulièrement ma collègue, la ministre de l'Environnement, qui est compétente.

Voilà les éléments que je souhaitais partager avec vous et que je peux vous communiquer en détail.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. On sait que, au cours des 15 dernières années, la facture d'eau a significativement été augmentée, plus particulièrement via le CVA, mais aussi des exigences qui sont imposées par d'autres autorités, je pense singulièrement à l'Europe, par rapport à la qualité de l'eau. Cela a également une incidence sur les producteurs d'eau, il n'y a pas que la distribution, il y a la production d'eau.

Je comprends tout à fait que, pour un bien comme celui-là, on doive tendre vers un prix uniforme, sachant que la Commission des prix fédérale parfois passe aussi par une analyse qui ne converge pas avec les autres éléments que vous avez cités. C'est un jeu d'équilibre subtil qu'il faut avoir entre les uns et les autres, mais je

comprends tout à fait et je partage les objectifs, que vous avez rappelés, de tendre vers un prix uniforme, à l'avenir, sur une temporalité encore à définir. Je vais lire attentivement la circulaire.

**QUESTION ORALE DE M. CLERSY À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
FREINS À LA COMMERCIALISATION
RENCONTRÉS PAR LA SOCIÉTÉ LITHCOTE »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Clersy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les freins à la commercialisation rencontrés par la société Lithcote ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

M. Clersy (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la société Lithcote est basée à Trazegnies et emploie actuellement une quinzaine de personnes. Cette entreprise s'est spécialisée dans la formulation et l'application de revêtements de surface anticorrosion, anti-adhésion et anti-usure sur tout type de support.

Depuis 2019 elle a lancé un programme de recherche assez original sur une protection bactéricide et, quand le coronavirus s'est malheureusement répandu aux quatre coins de la planète, elle l'a précisément élargi au virus.

Elle a donc mis au point un revêtement capable d'éliminer la plupart des bactéries, des champignons et des virus, dont le covid. Les tests effectués au travers de laboratoires universitaires ont pu démontrer l'efficacité du produit.

Quand on sait à quel point ce virus se transmet par le toucher, il s'agit vraiment d'une avancée notable qui démontre toute l'expertise dont nous disposons en la matière en Wallonie.

Malheureusement, l'homologation fédérale nécessaire à la commercialisation du produit pose de gros soucis à la direction de l'entreprise. Pour faire simple, l'administration fédérale a en effet classé ce produit dans la catégorie des désinfectants et pour être validé, il doit donc satisfaire à plusieurs tests dont l'un consiste à diluer le produit dans du solvant. Malheureusement, il est impossible de diluer cette céramique dans cette substance.

En clair, depuis juin 2020, les tests ne permettent pas, en l'état, de rencontrer une innovation qui pourrait pourtant se révéler importante dans le cadre de cette crise sanitaire.

Il faut savoir que cette société a déjà investi près de 350 000 euros dans ses recherches, ce qui constitue un montant important compte tenu de sa taille. Lithcote a sollicité d'autres demandes d'homologation dans d'autres pays et il me revient qu'elle aurait déjà reçu des réponses positives émanant de l'étranger.

Ici, je voulais évoquer avec vous, vous l'avez bien compris, l'enjeu du lieu de fabrication de ce produit qui est évidemment au cœur du débat.

C'est précisément sur ce volet que je voulais vous interroger. Dans ce cadre, quelle est votre analyse politique de ce dossier ?

Quels sont les outils de développement wallons mobilisés afin de favoriser l'ancrage sur notre territoire de la fabrication des nombreuses innovations qui voient le jour dans notre Région ?

Qu'en est-il des concertations avec l'État fédéral sur ce sujet ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, effectivement, durant la période de crise sanitaire qui nous touche, nous avons pu recenser de nombreuses entreprises, en l'espèce, plus de 100 entreprises wallonnes qui se sont engagées, faisant preuve d'innovation, de recherche, de solidarité, pour apporter leur contribution à la lutte contre le covid-19, notamment en matière de protection sanitaire, de matériel, de produits, de vaccins, ou d'autres équipements encore.

Conscient de l'importance de la recherche et du développement dans la lutte contre ce virus, le Gouvernement wallon a accepté de dégager 25 millions d'euros supplémentaires en faveur de la recherche spécifique dans la lutte contre la pandémie.

Lithcote, société spécialisée dans les traitements de surface, a ainsi pu développer, grâce à l'aide de la Région wallonne, une céramique fonctionnelle virucide contre le covid-19. Concrètement, le Lithocide agit comme une sorte d'imperméabilisant et neutralise le virus. Ce revêtement autodésinfectant est très résistant et durable dans le temps.

Tout produit biocide doit cependant obtenir une autorisation de commercialisation auprès de chaque État membre individuellement. Lithcote a obtenu un accord

pour la France et l'Allemagne assez rapidement. Par contre, le dossier semble actuellement s'enliser au niveau belge ; singulièrement, l'analyse du SPF Santé publique est aujourd'hui toujours en cours et/ou n'a pas pu se solder positivement. Visiblement, le SPF a classé la demande concernée en PT2, c'est-à-dire en produits désinfectants, et non pas en PT9, traitements de surface, comme l'aurait souhaité l'entreprise.

Cependant, de par la nature même du produit innovant développé, qui s'appuie sur des nanocéramiques fonctionnelles reliées chimiquement à un réseau polymère, Lithcote n'est pas en mesure de réaliser le test requis pour la catégorie PT2, à savoir diluer le produit dans un solvant, puisque cette technologie est solide et non liquide.

En conséquence, le soutien que la Région wallonne a offert à l'entreprise est pour le moment fragilisé, puisque, en l'absence de cette certification, l'entreprise n'est pas autorisée à produire le Lithcote en Belgique. En conséquence, les modes de valorisation prévus dans la convention recherche conclue avec l'entreprise, qui privilégiaient un ancrage local des activités, pourraient potentiellement être également compromis.

La certification en question relevant d'une compétence fédérale, j'ai l'intention de sensibiliser rapidement mon collègue en charge de la Santé publique et d'autres interlocuteurs à cette problématique, bien évidemment sans entrer dans le processus mené en toute autonomie par le SPF concerné, mais de manière à attirer l'attention sur la spécificité, notamment sur la reconnaissance dans d'autres pays proches du produit concerné.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse. Je vous avoue que, quand j'ai eu l'occasion de rencontrer les dirigeants de cette entreprise, j'ai failli tomber en bas de ma chaise en apprenant les difficultés administratives auxquelles ils étaient confrontés par rapport à ces tests d'homologation. Vous l'avez souligné, le Gouvernement a entrepris une action volontariste de soutien aux innovateurs. C'est très important quand on est dans une situation de crise sanitaire comme on la vit, il faut soutenir ceux qui tentent d'anticiper les choses et qui font preuve d'innovation. Si l'on veut aussi répondre à l'enjeu de la relocalisation de notre économie, la question du lieu de production est tout à fait centrale.

Je me félicite vraiment que vous preniez les choses en main et que vous puissiez, dans le respect des compétences qui lui sont propres, interpeller votre homologue fédéral sur la question parce qu'il faut que l'administration fédérale puisse, à travers ces tests, accueillir ces éléments innovants. On peut comprendre qu'ici on soit à la frontière entre deux catégories de

produits. Il faut résolument avancer, il s'agit d'un enjeu central pour la Wallonie.

Je vous remercie pour la réponse volontariste qui est la vôtre en la matière.

(M. Fontaine, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ACCÈS
DES COOPÉRATIVES D'ÉCONOMIE SOCIALE
AU PRÊT RICOCHET »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'accès des coopératives d'économie sociale au prêt Ricochet ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences terribles que l'on a eu l'occasion d'aborder aujourd'hui et dans pas mal de nos commissions, ces conséquences terribles sur nos entreprises et entrepreneurs, vous avez dégagé des moyens notamment pour améliorer l'accès aux prêts, singulièrement via la SOWALFIN, et au prêt Ricochet. Je ne vais pas vous demander ici pour la dixième fois de refaire le déroulé, on a déjà eu l'occasion de beaucoup échanger sur le sujet, je vais vous épargner cela.

Je ne reviens pas sur le fond, mais je vous ai entendu inlassablement rappeler les mesures. Si certaines de nos TPE et PME ont pu en bénéficier, on sait que la négociation avec le secteur bancaire, dans le contexte actuel, reste complexe.

Ma première question concernera dès lors l'accès au prêt Ricochet. Quelle est votre analyse politique de cette accessibilité en fonction des différentes formes de nos entreprises ? Estimez-vous que des améliorations doivent être apportées dans certains cas de figure ?

Une négociation avec le secteur bancaire est-elle d'actualité ? En d'autres termes, avez-vous les mêmes échos que moi ? Quelle est votre analyse politique de cette situation ?

D'autre part, ma deuxième question spécifique au prêt Ricochet, l'économie coopérative et sociale semble s'être montrée particulièrement résistante. Là aussi j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet, je ne m'étendrai pas longuement. Cette économie coopérative et sociale s'est montrée particulièrement résistante et, nous l'espérons, résiliente.

Néanmoins, elles aussi ont des problèmes de trésorerie. L'accès au prêt Ricochet, bien qu'il ne dépendrait pas de la forme juridique de l'entreprise, mais je vous demande de me le confirmer, et que les coopératives auraient accès à ce prêt Ricochet, ce ne serait pas aussi simple pour elles. Ne souffrent-elles pas d'un déficit de considération, notamment de la part du secteur bancaire ? Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous éclairer sur la part de coopératives qui auraient demandé et eu accès au prêt Ricochet ? Avez-vous d'autres éléments d'analyse en votre possession ? Quelle lecture en faites-vous ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, le financement Ricochet dont je ne rappelle pas les détails, mais qui combine une garantie sur un crédit bancaire et un prêt subordonné complémentaire, est éligible aux petites entreprises d'après la définition européenne.

Quelle est-elle cette définition ? Dans la catégorie des PME, une petite entreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros.

Une entreprise est définie comme suit, je cite : « Il y a lieu de considérer comme entreprise toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique, y compris notamment les entités exerçant une activité artisanale ou d'autres activités à titre individuel ou familial, les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique ».

Le prêt Ricochet est par conséquent accessible à toute entreprise exerçant une activité économique, indépendamment de sa forme juridique.

En ce qui concerne la répartition de la production du prêt Ricochet en fonction de la forme juridique, je puis vous indiquer que 18 % des prêts Ricochet ont été octroyés à des indépendants, 82 % à des sociétés avec majoritairement la forme SPRL, dans 68 % des cas, et dans 1 % des cas sous la forme de SRL pouvant être à finalité sociale. Il n'y a cependant pas de statistiques plus « granularisées » tenues à cet égard.

La SOWALFIN, que j'ai interrogée, m'indique constater, à ce jour, peu de mise en conformité par rapport au Code des sociétés et associations, l'année 2020 étant encore une année charnière de démarrage puisque pour les ASBL le nouveau Code des sociétés et associations de 2019 est applicable dans son intégralité depuis le 1er mai 2019.

Comme vous le savez, les statuts doivent être adaptés pour le 1er janvier 2024 au plus tard.

J'en reviens à notre sujet puisque dans tous les cas la mise en conformité progressive pourra très certainement permettre d'affiner la tenue de statistiques sur la base d'une définition commune de la société coopérative prévue au CSA, avec son article 6, qui indique « les sociétés devant dans tous les cas avant le 1er janvier 2024 basculer sous la forme de SRL si elles ne répondent pas à la définition de la coopérative ».

Par ailleurs, en ce qui concerne d'autres modalités de financement des coopératives d'économie sociale, comme vous le savez, ma collègue et consœur, Christie Morreale, est compétente et plus spécifiquement en ce qui concerne l'activation de la filiale de la SRIW, bien nommée W.Alter, anciennement SOWECSOM.

Oui, en ce qui concerne l'accessibilité, comme vous le sollicitez. Ensuite, une présence assez modeste actuellement. Enfin, une base statistique encore incertaine eu égard au fait que l'ensemble des structures n'ont pas fait leur mutation juridique, ce qu'elles sont tout à fait en droit de ne pas encore avoir fait puisqu'elles ont pour ce faire encore quelques mois.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). – Je suis tout à fait d'accord, merci pour vos trois points très clairs. Il ne manque que le quatre et la négociation avec le secteur bancaire, où je ne vous ai pas entendu, mais je reviendrai.

C'est assez éclairant. J'entends bien la mise à jour de la base de données avec la mise en conformité par rapport au statut des sociétés, néanmoins il reste peu représenté. Cela m'informe et m'interpelle.

Je ne manquerai pas de revenir sur le sujet chez Mme Morreale aussi.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. HARDY À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AVENIR
D'INDUSTEEL »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
SITUATION DE L'ENTREPRISE INDUSTRIELLE »**

**QUESTION ORALE DE M. CLERSY À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
VENTE D'INDUSTEEL »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Hardy, sur « l'avenir d'Industeel » ;
- M. Mugemangango, sur « la situation de l'entreprise Industeel » ;
- M. Clersy, sur « la vente d'Industeel ».

La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

M. Hardy (PS). – Monsieur le Ministre, ce vendredi 20 novembre, un conseil d'entreprise extraordinaire s'est tenu dans les locaux d'Industeel, une filiale d'ArcelorMittal, située à Marchienne-au-Pont, qui emploie 1 000 personnes. Ce conseil d'entreprise a confirmé la volonté du groupe de mettre en vente sa filiale installée près de Charleroi qui produit des aciers spéciaux.

Possédez-vous des informations plus précises concernant cette volonté de vente de la filiale ?

Y a-t-il eu des discussions entre la direction et la Région wallonne ?

De lourds investissements avaient été consentis ces dernières années pour moderniser l'outil de production. En effet, Industeel produit chez nous des aciers spéciaux sur mesure, à haute valeur ajoutée. C'est donc un outil de production très spécifique et performant, mais également une part du précieux savoir-faire sidérurgique wallon qu'il s'agit de conserver.

Quelle est la vision stratégique de la Wallonie concernant cet outil de production ?

Enfin, dans la presse, la SOGEPA indique qu'une fermeture complète est très peu probable, au vu de la spécialisation de la production de l'usine, mais également au vu des performances et du potentiel de l'entreprise.

Cependant, les travailleurs sont inquiets concernant la pérennité de leur emploi. Les syndicats pointent quant à eux le fait que, lorsqu'il y a une reprise d'entreprise, cela se passe rarement sans casse sociale.

Disposez-vous d'informations qui seraient de nature à rassurer les travailleurs d'Industeel concernant le maintien du volume de l'emploi sur le site ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, il y a maintenant une semaine, on a appris que la volonté d'Arcelor était de se séparer d'Industeel qui est présent à Charleroi. Ils ont mis la Deutsche Bank en charge du dossier pour trouver de nouveaux partenaires et ce qu'ils appellent « restructurer l'actionnariat ». Cela revient à céder Industeel à de nouveaux acheteurs.

Comme cela a été dit, il s'agit d'une boîte de pointe qui est en capacité de produire 389 aciers différents, notamment dans le secteur écologique, avec de l'acier utilisé notamment pour le secteur éolien. Par exemple, ce sont les travailleurs de Charleroi qui sont les principaux fabricants ou ceux qui ont principalement réalisé la plus grande ferme solaire au Maroc. Cela dit, le savoir-faire, la compétence exceptionnelle de près de 1 000 travailleurs.

Dans la logique où l'on voudrait reconstruire le tissu industriel pour faire face aux nouveaux défis écologiques de la Wallonie, on a besoin d'un tel outil de production, pour avoir ce type d'ambition.

Mes questions sont les suivantes. Avez-vous eu des contacts avec la direction de l'entreprise ?

Comment l'information a-t-elle circulé concernant cette cession d'activité, puisque l'on sait que la SOGEPA a eu un partenariat pendant plusieurs années avec Industeel ? Si mes informations sont bonnes, entre 2013 et 2018, il y a eu des collaborations très étroites entre la SOGEPA et Industeel.

Étiez-vous au courant de ce projet de cession ?

D'aucuns disent maintenant que ce projet existait depuis plusieurs mois. Comment expliquer alors que les organisations syndicales n'ont été mises au courant que vendredi, comme cela a été indiqué ? C'est un élément important.

Quand on voit la santé financière globale du groupe, 700 millions de dollars de bénéfices au cours du dernier trimestre, une entreprise qui a quintuplé ces dividendes en cinq ans, quels leviers existent pour qu'Arcelor garantisse un avenir et des investissements aux travailleurs et à cette entreprise ?

Quelle est votre vision par rapport à cela ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

M. Clersy (Ecolo). – Monsieur le Ministre, mes collègues ont déjà largement évoqué le sujet. En effet, le 20 novembre, lors du conseil d'entreprise d'Industeel, la direction a confirmé que l'ensemble de la filiale spécialisée dans les aciers spéciaux était bel et bien à vendre, sous le contrôle – mon collègue y a fait allusion – de la Deutsche Bank qui est l'organe financier qui a été mandaté pour l'opération.

Cette nouvelle a, depuis quelques jours, ébranlé l'ensemble des employés de l'entreprise, mais aussi l'ensemble des forces vives de la région de Charleroi. Industeel reste en effet, on l'a suffisamment souligné, un des plus gros pourvoyeurs d'emplois du Pays noir et il s'agit d'un outil performant qui a généré près de 7 millions d'euros de bénéfice l'an dernier.

Il semble qu'au niveau mondial ArcelorMittal rencontre quelques difficultés de trésorerie, ce qui amènerait le groupe à vendre quelques-unes de ses filiales.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les impacts potentiels de cette vente, si elle a lieu, sur le plan industriel d'Industeel, mais aussi sur l'emploi ? Des contacts ont-ils déjà été pris dans ce cadre avec la direction ? Le cas échéant, quelles mesures concrètes avez-vous entreprises ?

Disposez-vous d'éléments d'analyse concernant, plus globalement, l'avenir du secteur en Wallonie ? Le cas échéant, quelles mesures ont été entreprises afin de mettre à jour ces études au regard des évolutions récentes dans le secteur ?

Enfin, de manière plus globale, quelles mesures ont été entreprises pour pérenniser – je pense que c'est très important – ce type d'activités dans notre Région qui constituent des outils centraux pour l'emploi et le développement industriel ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, effectivement, la mise en vente par ArcelorMittal d'Industeel s'inscrit

dans la volonté du groupe de céder des actifs à différents endroits dans le monde, et ce, dans le but de réduire son endettement.

Au sein du groupe ArcelorMittal, Industeel est une branche distincte gérée de façon autonome, dont Industeel Charleroi est une des composantes.

Industeel est spécialisé dans la production de plaques, de carbones spéciaux, d'acier inoxydable, notamment pour des segments de marché à haute valeur ajoutée : la construction, le transport, la pétrochimie, l'énergie, la défense, l'industrie chimique, et cetera.

Au 31 décembre 2019, le groupe Industeel comptait un peu moins de 1 000 personnes sur le site de Charleroi, dont environ deux tiers d'ouvriers et, par ailleurs, 1 300 personnes en France.

Le groupe Industeel vend en moyenne entre 300 000 et 320 000 tonnes par an. Le groupe présentait un EBITDA positif récurrent, qui a cependant chuté en 2015 et, à partir de 2015, dans un marché qui est tendu, extrêmement compétitif, cet EBITDA remonte tout doucement.

Le groupe ArcelorMittal a effectivement exprimé sa volonté de sonder le marché en confiant cette mission à la Deutsche Bank, pour identifier un acquéreur potentiel ou un partenaire pour valoriser l'activité d'Industeel et soutenir le développement ou assurer la transmission de l'entreprise.

Avec la SOGEPA, j'ai déjà eu des contacts, tant avec Industeel qu'avec les représentants des travailleurs avant que la presse ne médiatise cette éventuelle mise en vente, mais ce fut quelques jours, pas quelques mois comme vous me posiez la question.

À ce stade, ma priorité est de suivre avec la plus grande attention ce processus de vente, de le faire de concert avec la SOGEPA qui est disponible, en parfaite concertation avec moi, en cas de besoin, pour participer à un processus aux côtés d'un candidat repreneur. Même si nous ne sommes pas directement partie prenante au moment où nous nous parlons, l'objectif crucial en ce qui me concerne est bien évidemment d'assurer la pérennité et le déploiement de l'activité à court, moyen et long terme.

Dans le secteur de la sidérurgie, le groupe Industeel a du faire face ces 10 dernières années à une concurrence, à une compétitivité accrue tant sur le marché européen avec des importations accrues vers l'Europe et aussi sur les marchés hors Union européenne avec une forte concurrence locale, régionale ou, à certains niveaux, mondiale. Ces trois dernières années, le groupe a adopté une nouvelle stratégie pour réagir face à la concurrence en augmentant notamment les volumes produits et aussi en réduisant un certain nombre de coûts de production. La crise du covid et les conséquences économiques de cette crise, et par ailleurs

la pression légitime pour une économie la plus décarbonée possible, mettent une pression supplémentaire sur l'industrie lourde chez nous.

Dans le cadre du plan de relance tant européen que belge, je plaide pour qu'il y ait des mesures qui soutiennent et qui aident notre industrie lourde à procéder aux investissements, donc financer ces investissements qui lui permettent de réduire son empreinte carbone, par exemple via un fonds Carbone.

De façon générale, mais le temps me manque dans le cadre d'une réponse à des questions, la question de l'activité sidérurgique que vous adressez dans sa globalité, dans sa diversité sur notre territoire mérite effectivement analyse et action très circonstanciée, très approfondie. C'est avec la plus grande minutie que je suis chacun des dossiers qui nous concernent, soit parce que nous sommes partie prenante, soit parce que l'activité est importante, elle s'exerce sur notre territoire, elle représente beaucoup d'emploi, elle représente une activité enracinée dans notre savoir-faire wallon.

De manière à avoir une vision transversale, il faudrait échanger quant à celle-ci et à travers les différents dossiers que nous connaissons bien. On parle souvent de Liberty Steel, on m'a interrogé récemment sur les investissements de NMLK et encore d'autres éléments. Il faudrait que nous puissions consacrer de plus amples travaux. Je veux vraiment – et je pense, Monsieur le Député, que c'était le sens de votre question – vous exprimer l'engagement très fort de la Région et le mien pour être aux côtés des travailleurs et être volontariste dans la limite du cadre juridique et de la propriété d'Industeel, pour être volontariste, de manière à aider et à soutenir l'identification d'un repreneur, mais surtout, à la pérennisation de cette activité et aux perspectives de cette activité au cœur de notre Région.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Je suis heureux d'entendre que, dans le cadre du ou des plans de relance, des investissements seront envisagés, notamment pour diminuer l'empreinte carbone, pour moderniser nos outils et ainsi conserver chez nous et pérenniser des outils sidérurgiques compétitifs au niveau mondial et européen. Il s'agit ici de ne pas mettre de l'huile sur le feu dans le cadre des démarches entreprises et je salue l'attitude volontariste de votre gouvernement. Nous serons attentifs au suivi de ce dossier comme de manière générale à l'avenir des outils sidérurgiques wallons.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Ministre. Je prends acte du fait que, contrairement à ce que certains disent, l'information était connue depuis des mois, voire même

depuis deux ans ; cette information n'était apparemment pas parvenue jusqu'à vous. Vous la connaissiez quelques jours avant son annonce, j'en prends acte.

Deuxièmement, vous avez raison de dire qu'il faudrait un débat beaucoup plus large sur la sidérurgie, mais vous avez aussi raison de dire qu'il y a une grande diversité dans ce secteur. En particulier dans le cas d'Industeel, on parle justement d'une entreprise qui pouvait contribuer et qui contribue de manière importante au redéploiement de technologies importantes si l'on veut se battre pour l'écologie et pour un meilleur environnement.

J'ai cité la ferme solaire au Maroc, les aciers qui servent pour l'éolien. Je pense que c'est indispensable de garder cette compétence, ce savoir-faire dans nos structures industrielles wallonnes.

Là, on ne peut que constater – vous l'avez dit, c'est manifestement pour des problèmes de trésorerie que cette stratégie a été mise sur pied – la contradiction qu'il y a entre l'intérêt particulier de la trésorerie d'Arcelor et l'intérêt général des travailleurs et de nos structures économiques et aussi de nos ambitions écologiques.

Enfin, toute ma solidarité aux travailleurs impactés. Parfois, on se pose la question : ont-ils raison d'être inquiets ou pas ? Je pense que dans la région on a eu plusieurs fois le scénario de cessations d'actifs qui se sont finalement terminés par des fermetures d'entreprise. Quand on voit les scénarios qui se sont déroulés il y a quelques années du côté de Carsid, par exemple, cela s'est soldé par une perte de 1 000 emplois. Cette inquiétude est légitime.

Espérons que l'on puisse trouver d'autres voies que les voies qui ont déjà marqué l'histoire négativement du pays de Charleroi.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je voudrais vous remercier pour l'attention que vous réservez aux suites de ce dossier. Tout comme vous, on y sera attentif, car nous sommes particulièrement attachés à ce fleuron industriel que constitue Industeel.

Les premiers éléments d'explication et votre engagement vont sans doute permettre de ramener une certaine sérénité, même si, comme d'autres collègues l'ont souligné, il faudra rester vigilants sur ce dossier, d'autant plus qu'Industeel a réussi à tirer son épingle du jeu dans les moments difficiles et rester actif dans une matière très spécifique.

Mon collègue du PTB énonçait certains projets liés à la transition écologique de l'économie, mais dans le *process* même de cette entreprise, notamment en lien avec le principe du four électrique, on a un des exemples importants de ce qu'est l'économie circulaire en Wallonie. On donne une seconde vie à l'acier, on

produit de l'acier recyclable à l'infini. C'est un modèle dont nous pouvons être fiers. C'est ce qui réclame une attention particulière quant aux suites de ce dossier.

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'entrepreneuriat féminin ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, la semaine passée, l'organisme Microstart organisait une semaine de sensibilisation pour encourager les femmes à entreprendre, notamment au travers de témoignages. En effet, actuellement, en Belgique, seul un entrepreneur sur trois est une femme.

Les raisons de cette sous-représentation des femmes sont nombreuses. On peut pointer, par exemple, un manque de valorisation, des difficultés plus importantes pour contracter un prêt ou encore et toujours les problèmes de conciliation entre vie professionnelle et vie privée/familiale, les femmes continuant à avoir plus de responsabilités au sein de leur foyer.

En février 2019, notre Parlement avait remis un rapport sur l'entrepreneuriat féminin et mettait en évidence ces obstacles importants.

Dans la DPR, votre Gouvernement s'est engagé à relever ce défi, en annonçant un accompagnement spécifique aux femmes créatrices de leur propre emploi et d'entreprise, et ce, notamment à travers une nouvelle programmation renforcée d'entrepreneuriat féminin pour la période 2021-2025, des opérations de sensibilisation et la poursuite du tutorat pour les femmes entrepreneures.

Dernièrement, vous annoncez travailler avec la SOWALFIN sur un plan global visant à soutenir l'entrepreneuriat féminin en Wallonie.

Pouvez-vous revenir sur l'avancée de l'élaboration de ce plan ?

Les axes principaux ont-ils pu être dégagés ?

Une consultation des acteurs de terrain est-elle menée pour l'élaboration de ce plan ? Si oui, lesquels ?

Un agenda a-t-il pu être défini ?

Quelles sont selon vous les priorités pour soutenir l'entrepreneuriat féminin en Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, je partage avec vous le constat que vous venez d'établir concernant la proportion trop faible de l'entrepreneuriat féminin dans l'ensemble de l'entrepreneuriat. Vous avez à cet égard légitimement rappelé le rapport réalisé par le Parlement en février 2019/2 en ce qui concerne la possibilité de développer l'entrepreneuriat chez nous. L'entrepreneuriat féminin est donc une perspective, une source de potentialité extrêmement importante.

Troisièmement, c'est la raison pour laquelle, avec ma collègue, la ministre Morreale, nous travaillons à un dossier global et un ensemble de mesures qui devraient être soumises au Gouvernement dans les toutes prochaines semaines.

En ce qui concerne l'évaluation – c'est le quatrième point que vous mentionnez, en fait –, il y a des leviers existants aujourd'hui au niveau de la SOWALFIN. Je constate cependant, si je m'en remets aux statistiques, qu'il y a très peu d'évolution positive en ce qui concerne le taux de l'entrepreneuriat féminin.

Nous devons donc avoir un certain nombre de mesures différentes, fortes, complémentaires, certes, mais qui vont nous permettre d'avoir des réformes qui sont des réformes de rupture positive, si vous me permettez l'expression. Quelles sont-elles ? Je suis un peu embarrassé puisque nous sommes en phase de discussion et de préparation de ce dossier. Vous connaissez ma convivialité et ma courtoisie, je m'en voudrais d'aller déflorer le travail mené avec ma consœur en charge de l'Égalité des chances. Si vous vouliez donc avoir la gentillesse de nous laisser encore un peu de temps et, si vous l'estimez nécessaire, de revenir au Parlement, je serai alors en mesure de vous détailler tout cela d'une façon totalement précise. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Je remercie M. le Ministre pour l'ensemble de ses réponses. Je reviendrai volontiers, dès l'annonce de ce plan, sur le sujet.

Je n'ai pas tout entendu, parce que j'ai eu quelques coupures, au niveau du timing, mais je vais respecter

celui-ci et je reviendrai au sein de cette commission pour continuer le débat.

**QUESTION ORALE DE M. HARDY À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
SOUTIEN AU SECTEUR DES FESTIVALS »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hardy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien au secteur des festivals ».

La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

M. Hardy (PS). – Monsieur le Ministre, on ignore encore dans quelles mesures la pandémie de la covid-19 aura un impact sur la prochaine saison des festivals de 2021.

Certains craignent qu'une nouvelle série d'annulations se produise si le virus continue de se propager ou si des règles de distanciation sociale plus draconiennes restent en place, ce qui rendrait difficile le fonctionnement commercialement viable des grands événements. On sait que, pour qu'un festival soit organisé de manière rentable, il faut minimum 80 % à 90 % de remplissage.

Pour les festivaliers indépendants, l'annulation d'une seule édition d'un événement annule les recettes de toute une année, de sorte que, même si l'organisation de concerts devait reprendre de manière commercialement viable à l'automne 2021, cela n'aiderait pas beaucoup le secteur des festivals.

Au final, ce secteur est un véritable vivier culturel et économique qu'il faut absolument sauvegarder ainsi qu'un objet de rayonnement pour notre Région avec un impact notable sur le tourisme. En quelques chiffres, ce secteur représente plus de 250 millions d'euros de chiffres d'affaires, plus d'un million de festivaliers et environ 50 000 personnes qui travaillent chaque année à la concrétisation de ces événements.

L'annulation des festivals en Wallonie a également un impact économique considérable sur les territoires qui les accueillent : les hôtels, les restaurants, les *food trucks*, les locations de matériel, les techniciens et j'en passe.

Avez-vous pu prendre des contacts avec la ministre de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles à ce sujet ?

La Wallonie envisage-t-elle des mesures de soutien spécifiques pour ce secteur économiquement porteur ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, j'espère tout d'abord que, dans le courant de l'année à venir, avec les vaccins et un certain nombre de mesures de précaution, nous pourrons nous réinscrire progressivement dans une activité qui va permettre à des activités de plus grand nombre, voire des activités de masse, de se tenir.

Vous avez raison, la situation des organisateurs de festivals et d'événements de masse de façon générale est très délicate.

C'est la raison pour laquelle, au niveau régional, en ce qui concerne les acteurs économiques de ce secteur, nous avons mis en place les dispositifs de l'indemnité 4 qui permettent de compenser 30 % du chiffre d'affaires perdu durant le troisième trimestre 2020 par rapport au troisième trimestre 2019.

S'il s'avère que l'on n'a pas perdu 60 % dans le troisième trimestre par rapport au troisième trimestre 2019, on peut encore, à titre subsidiaire, solliciter la disposition pour le quatrième trimestre pour faire face à la saisonnalité d'un certain nombre d'activités.

Deuxièmement, pour répondre à votre question, oui, nous avons bien tenu cette réunion avec Mme la Ministre de la Culture. C'était lundi matin de la semaine dernière. À ce stade, nous avons évoqué ce que chacun fait dans son domaine de compétence pour soutenir le secteur culturel dans sa diversité.

Troisièmement, pour ces secteurs-là et singulièrement dans une dynamique de relance, même si nos dispositifs de prêt, de soutien, de garantie, de la SOWALFIN, de la SOGÉPA, et cetera, sont accessibles aujourd'hui, il est clair qu'il faudra des moyens complémentaires pour permettre alors – on est ici dans la solvabilité – de réactiver, avec les spécificités du secteur, l'activité des festivals.

Tout en souhaitant que mes collègues aux autres niveaux de pouvoir puissent aussi assumer une partie de l'effort, j'ai l'intention de demander qu'une réponse structurée, avec les différents interlocuteurs régionaux, fédéraux et communautaires, puisse être proposée pour ces secteurs de la culture à l'entame de l'année 2021.

Il est clair que l'on cite les festivals, vous avez rappelé les chiffres, c'est un pan d'activité considérable du point de vue de l'emploi, de l'économie, des retombées en plus de l'apport sociétal. Si j'y ajoute un certain nombre d'autres activités culturelles, on ne peut pas fermer les yeux et estimer que les choses vont naturellement se remettre en route comme cela.

Nous avons pris des mesures. On a maintenu les subventions facultatives aux frais réellement exposés. On a neutralisé un certain nombre d'éléments de manière à avoir un financement de base, mais il est clair qu'il conviendra d'aller au-delà et je pense que c'est le sens de votre question.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. C'est une très bonne nouvelle de savoir que vous êtes enclin à ce qu'il y ait une réponse structurelle et concertée entre les différents niveaux de pouvoir. Je pense que c'est une période cruciale et que le début de l'année 2021 sera une période particulièrement importante pour la préparation éventuelle des potentielles éditions de l'été. Je pense aux campagnes de communication, aux campagnes d'organisation de *line up* qui comportent une série de coûts incompressibles.

Les festivals font partie de notre patrimoine ; j'espère que nous pourrons y assister cet été et que tout sera fait par les pouvoirs publics pour permettre leur organisation dans les conditions sanitaires du moment.

(M. Fontaine, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA DEMANDE DES FLEURISTES RELATIVE À L'EXEMPTION DE COTISATION À L'APAQ-W »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la demande des fleuristes relative à l'exemption de cotisation à l'APAQ-W ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). – Monsieur le Ministre, tout à l'heure, nous parlions de pommes et de fruits, permettez-

moi d'évoquer le cas des fleuristes, une autre forme d'agréable douceur.

Récemment, l'Union royale des fleuristes de Belgique s'est adressée à vous pour attirer votre attention quant à leur demande d'exemption de cotisation au Fonds de promotion horticulture de l'APAQ-W pour l'année de 2020.

Les petits et moyens indépendants fleuristes paient une cotisation à l'APAQ-W en fonction de la taille de leur entreprise. Il s'avère que l'année 2020 a également été, comme dans de nombreux secteurs, une année particulièrement difficile pour eux. Comme beaucoup d'indépendants, les fleuristes se retrouvent dans de grandes difficultés pour permettre à leur affaire de continuer et l'on sait les discussions qu'il y a eu par rapport aux diverses mesures prises, de fermeture en l'occurrence, dans le cadre de la crise de la covid-19.

Je vous ai déjà interpellé, Monsieur le Ministre, nous avons déjà eu un échange à ce sujet sur la différence de traitement à l'égard des supermarchés, par exemple, vendant des produits horticoles ou des fleurs étant donné que ces derniers ne paient pas de cotisations à l'APAQ-W comme le font les fleuristes indépendants. On retrouve parfois ce genre de différence de traitement dans d'autres surfaces commerciales comme les pompes à essence ou d'autres commerces de ce type.

Cette différence de traitement existait déjà avant la crise sanitaire, j'en conviens, mais ce traitement inégalitaire en faveur de ces supermarchés et au détriment du secteur de l'horticulture s'accroît toujours plus suite à la crise sanitaire.

En réponse à cela, vous aviez avancé que vous alliez étudier les propositions concernant le futur des régimes de cotisation et une réunion spécifique serait organisée avec la fédération Comeos.

Qu'en est-il de ces propositions ? Qu'en est-il de cette réunion ? A-t-elle déjà eu lieu ? Si oui, qu'en est-il sorti ? Je sais que c'est l'approche à long terme pour régler cette différence de traitement jugée problématique.

Aujourd'hui, dès à présent, pour soulager ces petits et moyens indépendants fleuristes, on pourrait agir, c'est en tout cas ce que l'Union royale des fleuristes de Belgique dit. Elle demande une exemption de cotisation pour l'année 2020. Cette exemption pourrait grandement aider le secteur, le préserver de nombreuses faillites, mais aussi avoir un impact positif sur le mental des fleuristes durement éprouvé comme pour bon nombre de commerces, j'en conviens, par la crise que nous subissons de plein fouet.

Avez-vous pris connaissance de ce courrier ? Avez-vous déjà pris des dispositions quant à ce secteur ? Prévoyez-vous une rencontre avec ces derniers et avec l'APAQ-W pour discuter de cette exemption de

cotisation pour l'année 2020 ? À défaut de solutionner le problème que nous avons déjà évoqué par le passé sur le long terme, peut-on par une démarche positive et ponctuelle dans le cadre de la crise, ici, quelque part mettre tous les acteurs et les opérateurs sur un pied d'égalité par cette exemption de cotisation ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, comme vous le savez, je porte une très grande attention et j'éprouve beaucoup d'empathie pour les indépendants et notamment les fleuristes dont vous exposez aujourd'hui à juste titre la complexité de la situation.

Votre question porte à la fois sur la cotisation réglementaire à la lumière de cette période difficile et sur la problématique récurrente, et presque historique, de la concurrence des grandes surfaces. Il est vrai que ces dernières ne paient pas de cotisation et que cette question ne m'avait pas encore été soumise précédemment avant nos échanges.

Commençons par là si vous le voulez bien. Je voudrais rappeler que les cotisations relèvent d'un régime réglementaire. À ma demande, l'APAQ-W a abordé, sans a priori, cette question lors de plusieurs réunions avec les représentants des fleuristes et les représentants de Comeos, dont la dernière a eu lieu il y a seulement quelques semaines. Deux possibilités s'offrent et s'affrontent en l'occurrence.

Soit une cotisation est réclamée, non seulement aux fleuristes, mais aussi aux grandes surfaces et à tous les points de vente qui vendent des fleurs de manière accessoire. Tout porte déjà à croire que les représentants de la grande distribution seront rétifs, voire s'opposeront quant à cette option et que, s'ils devaient y souscrire, les orientations de la promotion devraient les viser, ce qui affaiblirait inmanquablement et considérablement la communication spécifique de l'APAQ-W vers les artisans, vers la proximité, et cetera. Cela, c'est la première hypothèse.

Soit le régime de cotisation et les orientations continuent de se concentrer vers les artisans et leurs spécificités. C'est en effet un marketing qui met le focus sur la différenciation et le savoir-faire artisanal, sur la proximité. Il pourrait continuer à être mis en exergue et mis en œuvre par l'APAQ-W.

En effet, vous le savez, l'APAQ-W travaille à mieux valoriser cette différenciation pour amener le consommateur à choisir le savoir-faire du fleuriste, l'accueil de celui-ci, et cetera, plutôt que le produit tout-venant. Que les interlocuteurs concernés n'y voient pas de critique, mais on sait que l'on a des réalités

différentes. Cela reste l'option défendue par l'APAQ-W dès lors que l'amalgame entre tous les points de vente viendrait à neutraliser, peut-être même à aseptiser la communication qui deviendrait donc acheter des fleurs quel qu'en soit le vendeur ou la vendeuse. C'est d'autant plus pertinent que, contrairement à la Flandre, il n'y a aucune production florale en Wallonie, hormis les champs où l'on cueille soi-même les fleurs. Cet élément est avancé comme une objection majeure par les représentants de la grande distribution.

Quant aux cotisations, il est vrai que chaque montant est important, singulièrement en ces périodes de crise ou de difficulté. Je me permets tout de même d'attirer votre attention sur le fait que ce montant s'élève à 75 euros par an et par fleuriste. Grâce au budget sectoriel ainsi constitué, ce sont des campagnes mettant en évidence cette fameuse différenciation et ce savoir-faire qui peuvent être mises en œuvre. Je souhaite évidemment que cette différenciation soit davantage encore valorisée à l'avenir.

Notons aussi que ce budget sectoriel, alimenté par les cotisations, permet aussi aux instances représentatives du secteur, en l'occurrence l'URFB, de percevoir des subventions légitimement de l'APAQ-W. Dans le plan 2021, celui-ci prévoit des subventions à hauteur de 25 000 euros, dans le cadre des différents partenariats, ce qui représente un quart du budget sectoriel de la promotion. Le budget issu des cotisations est donc indispensable pour maintenir cette dynamique promotionnelle et partenariale, dont le secteur a aussi besoin pour valoriser ses spécificités, aux côtés d'une concurrence de plus en plus présente.

Quoi qu'il en soit, une nouvelle réunion aura encore lieu en janvier. J'ai demandé à l'APAQ-W d'aborder la problématique des cotisations à la lumière de l'ensemble des éléments que je viens de mentionner et des difficultés liées à l'exercice de la profession en 2020. Je ne manquerai pas de vous indiquer ce qu'il a résulté ou ce qu'il aura résulté de cette nouvelle réunion.

Vous me donnez l'occasion de rendre hommage à ma fleuriste et, à travers ma fleuriste, à toutes et à tous les fleuristes de Wallonie et de Belgique.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Effectivement, nous avons échangé de manière générale une première fois sur le sujet, sur finalement cette question de la cotisation sectorielle pour la promotion du secteur. Suite à ce deuxième échange, nous avons effectivement là une réponse avec l'ensemble des éléments de fond, tout à fait rationnelle, que l'on peut partager ou ne pas partager bien entendu. C'est cependant une réponse sur le fond qui est tout à fait intéressante, que les représentants du secteur attendaient depuis longtemps et dont ils pourront effectivement discuter lors de la prochaine réunion à ce sujet, en gardant en tête que c'est

grâce aussi à cela que des budgets leur reviennent. Ils feront leur choix, vu leur rôle institutionnel dans le secteur. Il ne m'appartient pas, pour le moment, de plaider pour l'un ou pour l'autre, même si j'ai effectivement une préférence et que le souci de légalité me semblait important à prendre en considération.

Si d'aventure vous poursuivez votre logique de soutien à certains secteurs, gardez en tête qu'une mesure ponctuelle mettant tout le monde sur un pied d'égalité pourrait être appréciée, indépendamment de la réflexion qui se poursuit à long terme. Merci du soutien que vous manifestez à l'égard des PME et des indépendants, ce dont je n'ai jamais douté, ainsi que l'empathie à leur égard.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES ASBL
DE GESTION DE CENTRE-VILLE »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les ASBL de gestion de centre-ville ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, les cellules de gestion centre-ville jouent un rôle important dans la dynamisation de nos cœurs de villes qui, comme vous le savez, sont de plus en plus désespérément vidés de leurs commerces, phénomène qui s'est accentué avec la crise sanitaire et les deux confinements que l'on a connus. Ces associations peuvent ou pourraient recevoir l'agrément du Gouvernement pour une durée initiale de trois ans, reconductible sur base d'une évaluation pour des périodes de cinq ans.

Ces 14 cellules étaient essentiellement financées via des moyens issus du secteur, mais aussi via des aides APE ou PTP, ainsi que des subventions facultatives visant à couvrir de façon large les dépenses de fonctionnement non couvertes par ces aides à l'emploi.

Le décret du 3 avril 2009 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions à des associations de gestion centre-ville précise, dans son article premier, que « ces associations ont pour objet social principal – pas unique – la promotion, l'animation, le développement durable

d'un ou de plusieurs centres-villes. Elles favorisent la création d'emplois au travers d'actions multidisciplinaires et transversales. » Ces subventions facultatives couraient du 1er novembre 2018 au 30 octobre 2019 et avaient été octroyées aux cellules afin de compenser la perte progressive des aides PTP ou APE, via une enveloppe de 760 000 euros destinée aux 14 cellules de gestion centre-ville, selon les informations fournies par votre prédécesseur à l'Économie, M. Jeholet.

De plus, ces subventions facultatives visent notamment les besoins complémentaires pour la mise en place d'actions spécifiques ou encore les frais de fonctionnement et d'équipement supportés par l'association. L'article 15 du décret du 3 avril 2009 qui fixe les conditions d'agrément et de maintien de celui-ci stipule que celle-ci doit obligatoirement obtenir des fonds issus de partenariats privés.

Prévoyez-vous de réactiver cette enveloppe prévue pour couvrir les coûts ne relevant pas des aides à l'emploi pour les associations de gestion de centre-ville ?

Néanmoins, il apparaît que les ASBL de gestion centre-ville, selon les informations disponibles à l'article 1er du décret, et à l'octroi des subventions à des associations de gestion centre-ville du 3 avril 2009, ne peuvent être en activité que dans les villes ou communes de plus de 20 000 habitants. Or, je pense que vous serez d'accord avec moi, il me paraît judicieux d'utiliser ces ASBL de gestion centre-ville dans la stratégie de dynamisation, voire de redynamisation, des centres-villes mise en place par le Gouvernement en complément des actions Créashop et Créashop-Plus.

Qu'en est-il de l'après-Créashop et de l'après-Créashop-Plus, que tout le monde a salué et que je salue personnellement, puisque cette action a été validée pour la Commune de Couvin ? Qu'en est-il de l'après dans les communes qui sont à caractère commercial et touristique ?

Au regard des centres-villes vidés de leurs commerces dans les villes abritant moins de 20 000 habitants, des adaptations ne seraient-elles pas envisageables dans les villes de moindre importance ? Ces adaptations permettraient l'installation de cellules reconnues dans les communes rurales, voire semi-rurales.

Nous pourrions ainsi imaginer une modification du décret fixant les conditions d'agrément et de subvention, pour inclure une variabilité de la subvention selon la taille de la commune. De telles dispositions, sur base du nombre d'habitants d'une commune, existent déjà, entre autres dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation. En effet, cela permettrait à ces villes de disposer d'une structure dédiée pour cette redynamisation des centres-villes qui, pour de

nombreuses communes, s'inscrit dans le cadre de projets de ville, d'actions faisant partie du programme communal de développement rural ou de plans de relance communaux en réponse à la crise.

Le décret prévoit également que ces associations soumettent un plan stratégique à l'attention du Gouvernement et des conseils communaux des communes concernées.

Monsieur le Ministre, disposez-vous de retours quant au plan stratégique pour l'année 2021 de ces différentes cellules de gestion centre-ville et leur plan de redynamisation des centres-villes ?

Leurs actions, propositions et recommandations s'inscrivent-elles dans le cadre de Get up Wallonia et de la relance de notre Région ? Il serait pertinent de réactiver ces structures et de les adapter à la réalité de très nombreux centres-villes. Le ministre Collignon évoquait d'ailleurs une collaboration très proche avec vous dans le cadre des mesures conjointes qui devraient être proposées prochainement au Gouvernement.

La DPR formule, pour reprendre les propos du ministre Collignon lors de la dernière Commission des pouvoirs locaux : « des recommandations claires dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique intégrée de la ville, notamment pour renforcer le soutien aux commerces en ville, encourager la localisation des commerces de proximité, en particulier les commerces de détail, ou encore consolider le rôle des gestions de centre-ville ».

Enfin, Monsieur le Ministre, disposez-vous d'un échéancier quant à la mise en œuvre de ces mesures qui doivent être proposées ? Pouvez-vous déjà nous présenter certaines de ces mesures conjointes ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, le fait que les subventions aux gestions centre-ville soient facultatives et annuelles s'explique par l'absence de mise en œuvre concrète du décret du 3 avril 2009 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions à des associations de gestion centre-ville. En effet, l'arrêté d'exécution n'a jamais été approuvé, faute d'accord budgétaire sur le sujet.

Jusqu'en 2017 y compris, seules trois structures – Louvain-la-Neuve, Hannut et Liège – bénéficiaient d'un financement récurrent à charge des crédits « emploi ». À partir de 2018, le ministre Jeholet a octroyé aux différentes gestions centre-ville une subvention couvrant la période de novembre 2018 à octobre 2019, afin de soutenir le développement du commerce et redynamiser les centres-villes.

Le Gouvernement wallon actuel a marqué son accord, le 5 mars dernier, sur l'octroi d'un financement d'un montant total de 1 016 111 euros, très précisément, aux cellules de gestion centre-ville pour 2020. La subvention était répartie entre :

- Charleroi : 26 967 euros ;
- Châtelet : 165 000 euros ;
- Dour : 56 277 euros ;
- Hannut : 15 927 euros ;
- La Louvière : 48 000 euros ;
- Liège : 180 000 euros ;
- Louvain-la-Neuve : 95 000 euros ;
- Mons : 92 982 euros ;
- Mouscron : 167 700 euros ;
- Namur : 22 320 euros ;
- Sambreville : plus de budget ;
- Tournai : 90 000 euros ;
- Verviers : 55 938 euros.

Chacun avait fait l'addition : 1 016 111 euros.

La subvention est accordée afin de couvrir une partie des dépenses relatives aux actions de développement et de soutien du commerce de proximité pour la période du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020.

La DPR prévoit de consolider le rôle des gestions centre-ville. Nous travaillons avec l'administration sur la manière d'en faire un outil, de le pérenniser et de permettre d'activer d'autres outils de proximité de gestions de centre-ville dans le cadre de la relance et dans notre cadre de notre plan Horizon Commerce.

J'ai reçu les premières propositions de l'administration, auxquelles j'adhérais, mais seulement pour partie. Nous sommes en train de travailler en ce qui concerne le déploiement du dispositif et son organisation, ainsi que les critères, éventuellement au travers de cet arrêté d'exécution dont je vous mentionnais l'absence il y a quelques instants.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Je prends note que vous êtes en train de travailler sur le déploiement du dispositif et les critères. J'ose l'espérer, parce que je n'ai pas entendu de réponse à ma question. J'ai bien entendu qu'il y avait un montant important, je vous en remercie, pour ces villes qui sont concernées, qui avait été débloqué jusqu'au 30 octobre 2020. Toutes ces villes sont très importantes. J'adressais ma question plutôt pour des villes de moindre importance, qui sont reconnues à caractère commercial et touristique, mais qui n'ont malheureusement pas ces 20 000 habitants ou ces 20 001 habitants, qui tournent entre 10 000 et 15 000 habitants et qui sont d'un attrait quand même important. Je prends l'exemple de Gerpennes ou de Nalinnes, qui a un développement commercial important.

Certes, il s'agit d'implanter ou de faire en sorte que des commerces ouvrent, mais après, les commerçants

vont se retrouver seuls. Il serait intéressant d'analyser les choses et peut-être de les moduler selon certains critères, que vous allez déterminer, pour que ces villes ne soient pas oubliées et que des ASBL de centre-ville peut-être de moindre importance, avec des exigences moindres en termes de fonctionnement, puissent se développer à l'avenir.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT WALLON
RELATIVE À LA POURSUITE DES
STABILISATEURS ÉCONOMIQUES OU
SOCIAUX »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'attitude du Gouvernement wallon relative à la poursuite des stabilisateurs économiques ou sociaux ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, c'est un sujet grave, plus personne n'en doute désormais, la pandémie va, dans les prochains mois, continuer à affaiblir notre économie, à ruiner l'espoir de plusieurs entreprises ou commerçants et amènera malheureusement un grand nombre de nos concitoyens à connaître temporairement ou durablement le chômage.

C'est dire si les décisions fédérales futures et très proches vont conditionner les performances de notre économie régionale et justifient, selon nous, une concertation préalable ou, à défaut, une interpellation postérieure des autorités régionales et communautaires face aux décisions adoptées ou au contraire supprimées par le niveau fédéral.

Je veux saluer, même si parfois il y a eu du retard à l'allumage ou aux paiements, les mesures volontaristes arrêtées par votre Gouvernement. Elles seront soit déforcées, soit au contraire amplifiées par les dispositifs fédéraux, l'un accompagnant l'autre.

Pointons trois mesures essentielles :

- le maintien du chômage économique jusqu'au 31 mars 2021 ;
- le bénéfice du droit passerelle, y compris doublé, jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- la suspension des procédures de mise en faillite jusqu'au 31 janvier 2021.

Ces trois mesures, pour beaucoup d'entre nous, sont légitimes, nécessaires et efficaces, quoique, bien sûr, elles coûtent à la trésorerie fédérale. Certains experts ajoutent qu'elles peuvent provoquer des conséquences préjudiciables. Ainsi, disent-ils, les créanciers d'une probable faillite peuvent craindre de voir l'actif de leur débiteur disparaître ou diminuer sensiblement pendant la période d'activité prolongée. Un chômage économique prorogé peut causer non seulement des pertes de revenus sensibles, mais priver les bénéficiaires de ces allocations de nouvelles opportunités professionnelles.

Vous êtes le premier responsable de notre économie régionale. Vous avez occupé les fonctions au niveau fédéral, celles qui sont directement concernées par un certain nombre de mesures. Vous êtes probablement le mieux placé, pour la Wallonie, pour apprécier la pertinence ou non de la prorogation de ces mesures et quelles seraient les conséquences pour notre économie. Dès lors, si vous les considérez être justifiées, quelles initiatives allez-vous prendre pour les maintenir ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, effectivement, je me suis entretenu et m'entretiendrai encore à court terme avec mes collègues fédéraux. Le maintien du chômage économique jusqu'en mars 2021, le bénéfice du droit passerelle double ou non jusqu'au 31 décembre de cette année, l'adaptation du droit passerelle qui nous est annoncée par mon collègue, M. Clarinval, la suspension des procédures de faillite jusqu'au 31 janvier 2021, apparaissent dans le contexte actuel, comme vous le soulignez, nécessaires et légitimes. Il y a encore d'autres dispositions qui sont en négociation ou en préparation. Je voudrais citer notamment l'adaptation de la procédure de réorganisation judiciaire, par exemple, la PRJ, ou encore le report des crédits et autres formes de prêt bancaire à destination des acteurs économiques.

Il est clair que l'on avait ciblé une période, notamment à travers la disposition bazooka, prise par l'ex-ministre des Finances, désormais Premier ministre. La prolongation de la période de pandémie et des périodes de ralentissement, de restriction, voire de confinement, sont effectivement de nature à justifier les prolongations. Nos outils financiers sont, eux-mêmes, disponibles pour intervenir en garantie ou en prêt subordonné si c'est possible. D'autres dispositions spécifiques en termes de cotisations sociales, de report des cotisations sociales, de prise en charge d'une partie de la prime de fin d'année correspondant au *prorata temporis* à la période où il y a eu un chômage économique pour les travailleurs et encore d'autres

dispositions qui font partie de la batterie de mesures que le Fédéral a mobilisée à l'initiative de ces différents départements et ministres responsables.

Je suis favorable à ces dispositifs. Au niveau régional, comme vous le savez, nous avons par ailleurs initié dans le contexte de la dynamique de Get up Wallonia, l'ensemble des éléments de structuration de notre relance et de notre transition au niveau régional.

En ce qui concerne les mesures à prendre à court terme pour la Wallonie, je me concentre, en attente de l'adoption de notre plan de relance, sur d'autres mesures qui concernent la garantie de liquidité pour nos entreprises.

Je pense aussi que, à l'instar d'un certain nombre de décisions d'investissements que nous avons prises au niveau du Gouvernement, le fait d'alimenter la commande publique directe ou indirecte, de veiller avec l'adaptation des procédures administratives que nous avons décidées notamment en termes de délivrance des permis, en termes de fluidité par le recours à la décision à distance où des modèles dits « régnants » ou « concertations », l'ensemble de ce qui permet à l'économie, dans un contexte sanitaire sécurisé, de continuer à se déployer, fût-ce un régime restreint, me semblent des décisions qui vont dans la bonne direction.

En ce qui concerne le plan de relance, convenons que nous aurons l'occasion d'en discuter beaucoup plus transversalement au début de l'année prochaine.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je prends note, Madame la Présidente, que c'est une déclaration importante : le ministre est favorable au maintien et à la prolongation des mesures arrêtées jusqu'ici par le Fédéral et qu'il prendra les contacts utiles.

Nous aurons l'occasion de vérifier si ces démarches seront fructueuses et s'il saura trouver les mots pour convaincre les différents responsables ministériels du Fédéral parce que, j'ai le sentiment, à l'aune des chiffres publiés par la BNB, qui évoque 50 000 nouveaux chômeurs l'année prochaine en Wallonie et que 10 % à 15 % des entreprises pourraient se retrouver soit en PRJ, soit en faillite, que le climat économique ne sera pas encore très favorable.

Peut-être faudra-t-il revoir vos propres dispositifs puisque, cette année-ci, vous avez dégagé 1,113 milliard d'euros plus les 200 millions que vous venez de dégager maintenant, ce qui fait quand même une somme importante de pratiquement 1,35 milliard d'euros. L'année prochaine, dans le budget présenté par M. le Ministre Crucke, il n'y en avait plus que 563 millions, de quoi peut être devoir opérer des glissements nécessaires en la matière. Je note que les

outils économiques sont sur le pied de guerre pour réagir.

Enfin, pour le plan de relance et de résilience, le ministre-président m'ayant annoncé hier que vous avez transmis à l'Union européenne via le Fédéral les 132 fiches du projet et, de manière précipitée – puisque cela a été fait ce week-end –, j'espère que nous aurons l'occasion de les détailler parce que je ne voudrais pas que les Wallons aient la possibilité de réagir sur Bel RTL chez Fabrice Collignon et que nous n'aurions pas l'occasion de le faire ici au sein du Parlement.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
RÉDUCTION DES CHARGES LOCATIVES
COMMERCIALES »**

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE BAIL
COMMERCIAL »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Antoine, sur « la réduction des charges locatives commerciales » ;
- Mme Schyns, sur « le bail commercial ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, je veux épinglez l'initiative heureuse qu'a prise l'Association des commerçants de Wavre, singulièrement sa présidente qui tient un magasin intitulé « Jeux de dames » et qui a invité – je vous le recommande, du reste –, au nom de tous les commerçants de Wavre, les propriétaires concernés à ne pas réclamer le dernier loyer de cette année.

En effet, bon nombre de commerces de Wavre, à l'instar d'un grand nombre de commerces en Wallonie, ont dû fermer, qui trois mois, qui davantage, et certains le sont encore aujourd'hui.

Il y a donc une mobilisation forte des commerçants, avec – et je veux le souligner – le soutien de la Ville de Wavre auprès des propriétaires.

Vous avez vous-même relayé cette invitation invitant quelques grands groupes à renoncer en tout ou partie au loyer, considérant qu'un loyer faible valait mieux qu'une cellule vide.

Ma question est très simple, Monsieur le Ministre : avez-vous connaissance d'autres initiatives communales que vous pourriez soutenir, puisqu'il y a un lien de proximité entre les commerçants et leur propriétaire ? J'aimerais, à l'instar de Mme Schyns, vous entendre sur un premier bilan, une première réévaluation de votre appel auprès des propriétaires ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre, ma question complète en partie celle de mon collègue puisque j'ai pu entendre le ministre fédéral Clarinval en charge des Classes moyennes, des Indépendants et des PME dans la Commission de l'économie du Parlement fédéral le 23 novembre dernier, où il disait : « Le bail commercial, c'est régional ». Il ajoutait : « Je n'ai pas la capacité institutionnelle de travailler sur le bail commercial. D'ailleurs la Région flamande a pris des mesures pour soulager les entreprises et les commerces qui sont impactés par des difficultés de paiement pour leur bail et je sais qu'à Bruxelles une initiative est en cours. En Wallonie, je n'ai rien entendu ».

Voici ce que disait votre collègue, ministre fédéral, donnant à penser que rien n'est mené chez nous en matière de bail commercial.

Depuis le début de la crise, entre autres mesures, mon groupe vous demande de jouer sur les coûts fixes des indépendants et des petites et moyennes entreprises.

Les loyers occupent une part importante des coûts fixes. Ils peuvent varier de quelques centaines d'euros, dans le meilleur des cas, à quelques dizaines de milliers d'euros, pour des commerces et enseignes établies dans des centres-villes.

Récemment, mon groupe a proposé qu'une répartition de ce loyer entre les propriétaires, les locataires et la Région soit établie.

Cette option vous paraît-elle envisageable ? Êtes-vous en train de l'étudier ?

Sinon, qu'envisagez-vous de faire pour soulager les indépendants face à ces coûts de location ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame et Monsieur les Députés, je l'ai déjà évoqué précédemment en cette commission, je plaide avec insistance pour qu'il puisse y avoir accord entre propriétaires et locataires commerciaux occupants de manière à laisser tomber une partie du loyer et étaler le solde, eu égard au caractère exceptionnel de la situation que nous traversons, partageant ainsi l'impact entre propriétaires d'immeubles commerciaux et occupants.

J'essaie de ne pas parler de façon trop hasardeuse et j'ai attiré l'attention sur une jurisprudence qui est, à ce stade, en sens divers, mais à propos de laquelle une dizaine de décisions ont été prises par des juridictions.

Ce sont des actions qui ont été intentées par les locataires, sur base d'une argumentation juridique établissant que l'impossibilité d'avoir à disposition le bien constitue une forme de cas de force majeure entraînant l'annulation du droit à la perception du loyer, puisqu'une partie de l'engagement contractuel ne pouvait pas être exercé.

Votre question me donne l'occasion de le rappeler, je suis l'évolution de la jurisprudence et des décisions des juridictions et je trouve qu'il est assez sage, dans des situations de cette nature, de pouvoir convenir d'un compromis.

Bien évidemment, tout le monde ne le fait pas. Pourquoi ? Parce que la réalité des situations est très différente suivant les propriétés. On retrouve en même temps la situation du petit investissement patrimonial ou de l'ancien bâtiment occupé par l'exploitant lui-même, de l'investissement qui est rémunéré dans un modèle financier par les loyers qui sont payés, d'autres plus gros investissements comme AB InBev et encore un grand panel de situations.

Ce grand panel de situations me conduit à croire qu'une mesure linéaire est une mesure qui est difficile à prendre. C'est la raison pour laquelle, hormis les nuances de la position flamande, il n'y a pas eu, à ce stade, à ma connaissance, ni à Bruxelles, ni en Wallonie, de position globale quant à une intervention législative par rapport à la législation des baux commerciaux.

J'ai l'intention de pouvoir systématiser un peu plus la connaissance, que j'ai des attitudes qui ont été prises par les uns et par les autres dans le cadre des demandes de réduction des loyers commerciaux et des modulations, des étalements du paiement du solde, de manière à pouvoir partager avec vous une vision complète et en tirer les enseignements.

Par ailleurs, je salue l'initiative de l'Association des commerçants de Wavre, qui est une autre forme d'approche, qui consiste à dire « agissons en diminuant

les coûts fixes des commerçants » et, effectivement, il vaut mieux alléger ces coûts fixes et leur permettre de franchir la période que nous connaissons, plutôt que de voir leur situation financière gravement, voire irrémédiablement compromise.

Je n'ai pas connaissance – mais peut-être que cette assemblée en aura connaissance – d'initiatives du même type. Beaucoup de villes et de communes se sont mobilisées pour aider leurs commerces, d'une façon ou d'une autre, et je salue cette grande mobilisation locale.

Néanmoins, en ce qui concerne spécifiquement l'action des loyers, je n'ai pas connaissance d'autres actions de même nature, mais peut-être que l'exemple de Wavre et la médiatisation qui en est donnée en cette assemblée vont appeler ce mouvement à connaître une ampleur plus large au niveau de la Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je prends note de la volonté du ministre de revenir avec une évaluation d'ici quelque temps de l'appel qui fut le sien et les conséquences sur le plan des loyers payés ou non.

Par ailleurs, par rapport à l'initiative de Wavre, j'encourage M. le Ministre à écrire à tous les collègues, au moins où il y a des nœuds urbains, pour leur rappeler que la Wallonie est à leurs côtés, et à juste titre, et les inviter à opérer des démarches aux côtés des commerçants vis-à-vis des propriétaires. De quoi donner un signal à une solidarité entre les propriétaires et les commerçants.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). – J'entends la prudence du ministre par rapport aux différentes décisions qui ont été prises par des juridictions et je peux aussi comprendre qu'il préfère avoir une vue globale avant de réfléchir à des mesures. Il est vrai que, vu la diversité des situations, une mesure linéaire n'est pas forcément la bonne option.

Toujours est-il que l'on entend, Monsieur le Ministre, que vous êtes en train d'étudier le sujet. Vous vous doutez qu'avec mon collègue, mais sans doute d'autres aussi, nous reviendrons vers vous puisque c'est une situation qui continue à durer pour certains types de commerce.

Puis il y a aussi tout ce qui vient du passé, où l'on sait que ce problème de paiement de loyer peut créer des problèmes de solvabilité des commerçants pour la suite.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
SOUTIEN WALLON À L'INEXPLICABLE
FERMETURE DES *CARWASHES* »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien wallon à l'inexplicable fermeture des *carwashes* ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, le confinement décidé par le Gouvernement fédéral, lors de la deuxième vague de la pandémie, entend manifestement ralentir ou rendre impossible la propagation du virus. Nous ne pouvons que lui donner raison dès lors qu'il s'agit d'empêcher des regroupements non essentiels.

Depuis le dépôt de la question, nous avons pris connaissance des décisions intervenues au Comité de concertation, libérant les commerces non essentiels. Reconnaissons que, pour un secteur ou peut-être pour plusieurs, notamment celui des *carwashes*, on n'a pas compris la décision intervenue, puisque pour un grand nombre d'entre eux il n'y a pas de contact humain organisé. Dès lors, nous ne pouvons que manifester notre incompréhension et relayer une légitime colère pour ces établissements empêchés de travailler alors qu'ils ne présentent aucun danger pour la santé de l'homme.

Ainsi, les *carwashes* ont été condamnés à l'inactivité, alors que ce sont des *carwashes full* automatiques, puisque l'on peut même payer avec sa carte, rentrer dans le tunnel et sortir sans même que personne n'ait été sollicité sur le plan humain, sans même qu'il n'y ait aucun contact, puisque la personne reste dans sa voiture. C'est difficile de comprendre cette discrimination alors que certains garagistes peuvent continuer à opérer – tant mieux pour eux – ce type d'activité et que d'autres, des restaurateurs, organisent aujourd'hui, dans des camping-cars, des soupers qui sont distribués.

Ce qui est vrai dans le huis clos d'un véhicule ne l'est pas ailleurs. Il y a là une difficulté que j'ai du mal à comprendre, Monsieur le Ministre.

Je voulais tout simplement savoir quelle serait votre réaction de soutien à ce secteur, sachant que la Fédération des *carwashes*, la BBRV, a introduit une action judiciaire contestant cette décision, même si nous

savons que, ces derniers temps, le Conseil d'État, à propos des recours contre les dispositions fédérales du covid, donne systématiquement raison à l'égard du Fédéral.

Il y a à la fois une injustice et une espérance de voir votre département intervenir pour les soulager.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, effectivement, le problème est solutionné puisque les *carwashes* peuvent reprendre depuis aujourd'hui leur activité.

Dans les dispositifs *full* automatiques, il n'y a aucun contact entre les personnes et, a priori, je ne vois pas en quoi ces espaces pourraient être lieu de contamination potentielle. La logique du Fédéral était de créer une distinction entre activités dites essentielles et activités dites moins essentielles dans la période de pic de la pandémie, de fermer les activités dites moins essentielles, les *carwashes* étant considérés de façon un peu artificielle dans le contexte de cette catégorie.

Je l'ai évoqué tout à l'heure, ceci est à la lumière des récentes déclarations intervenues depuis le début de cette semaine, où il apparaîtrait que les commerces qui ont été fermés l'auraient été – j'emploie le conditionnel – dans le cadre d'une approche globale destinée à donner un électrochoc. Pas plus les *carwashes* que les autres activités qui ont été fermées ne sembleraient, en ce qui concerne la décision de fermeture, l'avoir été sur base d'une étude ou sur d'un risque de transmission.

Autant nous sommes totalement déterminés et vraiment mobilisés de manière à faire barrage à l'épidémie, à soutenir le front sanitaire, hospitalier, médical, paramédical, des médecins généralistes, des infirmiers, des infirmières, et cetera, autant fermer des secteurs, s'il n'est pas démontré qu'ils sont des lieux de contamination potentiels, me semble tout à fait inexplicable. Les déclarations tendant à croire ou tendant à laisser entendre que ces fermetures seraient destinées à donner un choc à la population me semblent catastrophiques dans leur impact et dans le message pour la population, pour les PME et les indépendants concernés.

Je plaide, en ce qui me concerne, pour que l'on puisse, sur base de chiffres validés que j'espère voir diminuer, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, sur le fait que les activités de proximité puissent reprendre courant du mois de décembre, en tout cas avant la fin du mois, et que l'on puisse desserrer légèrement les impositions, de façon raisonnable bien sûr, en ce qui concerne le moment de Noël.

En ce qui concerne les *carwashes*, étant fermés, ils sont donc éligibles puisque nous avons pris la distinction de dire ce qui est fermé et ce qui n'est pas fermé. En l'espèce, il y a une liste de codes NACE annexée à la décision de fermeture. Ils en relèvent, ils sont donc éligibles à la nouvelle disposition complémentaire que nous avons prise, l'indemnité numéro 6 qui est pour le moment en train d'être validée par le Conseil d'État.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je souhaite formuler deux réactions.

D'abord, je salue la récente décision, puisqu'elle date d'il y a quelques jours, de la sixième tranche, les 201 millions d'euros dont bénéficiera entre autres le secteur du *carwash*.

Je n'avais pas abordé dans ma question, et je l'ai fait à dessein, la maladresse de M. Vandembroucke.

Je voulais que vous puissiez répondre librement et sans être influencé par ma question. Venir dire qu'il s'agissait d'un électrochoc, un effet psychologique... Du reste, les spécialistes consultés ont eux-mêmes dit qu'il n'y avait pas de danger. On voit donc que c'est une position unilatérale du Gouvernement. C'est évidemment catastrophique en termes d'adhésion. La parole du politique va être querellée, contestée à l'avenir.

J'espère que nous serons plus vigilants dans les Comités de concertation futurs pour défendre des situations légitimes.

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre, c'est la deuxième fois que vous l'évoquez, je me joins aussi à ce sentiment un peu effrayant à la suite de ces déclarations. M. Bierin l'a fait aussi. Je pense que tous les parlementaires qui se sont succédé dans cette salle aujourd'hui sont assez interloqués.

J'avais un petit sourire intérieur, je me disais que cela prenait une saveur particulière sur la fermeture des *carwashes*. Cela, c'était pour l'anecdote et parce qu'il faut bien en sourire à moitié.

QUESTION ORALE DE M. HARDY À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE GREEN FRIDAY »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hardy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le Green Friday ».

La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

M. Hardy (PS). – Monsieur le Ministre, malgré la crise de la covid-19 et la fermeture déjà évoquée de nombreux commerces, la vague consumériste du Black Friday a à nouveau déferlé sur la Belgique ce vendredi 27 novembre.

Aux yeux de la fédération Ressources, qui représente les entreprises d'économie sociale actives dans la réduction des déchets, il s'agit surtout d'un événement qui appelle à la surconsommation.

En opposition au Black Friday, une initiative que je salue a vu le jour, il s'agit du Green Friday. Elle a plusieurs objectifs, comme la création d'emplois durables pour un public peu qualifié, le développement économique local, régional et territorial, la réduction de la pauvreté, et j'en passe.

Avez-vous pris connaissance du mouvement Green Friday ? Partagez-vous les objectifs économiques du Green Friday visant à privilégier une consommation locale ?

Comment le Green Friday s'articule-t-il avec les mesures déjà mises en place pour soutenir les commerces locaux ?

L'idée d'une plateforme qui permettrait de mettre en avant les commerces locaux a été évoquée par l'association et par d'autres. D'ailleurs, des initiatives existent de manière éparse sur le territoire wallon. Que pensez-vous de ce projet ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, il est exact que cette tradition commerciale du Black Friday importée à l'origine des États-Unis est de plus en plus présente chez nous ces dernières années. On dénombrait un total

de 10,5 millions de paiements électroniques enregistrés dans les magasins et en ligne lors de l'édition 2019.

Le principe du mouvement français Green Friday a été repris par l'ASBL Ressources, coordinateur du mouvement en Belgique.

L'objectif global du mouvement est de sensibiliser à la consommation responsable et de pouvoir, par là même, dénoncer la logique du Black Friday, sans culpabilisation cependant, mais en remettant le choix citoyen au cœur des enjeux environnementaux et sociaux liés à la consommation.

Je rejoins particulièrement cette volonté de sensibiliser la population à la manière dont nous consommons, à l'enracinement et aux retombées locales de sa consommation.

On constate que nombreux sont les commerçants de proximité qui s'inscrivent désormais dans cette pratique du Black Friday, de manière plus ou moins volontaire, il est vrai. Je pense que les commerces de proximité doivent, à cet égard, également faire valoir leurs atouts, leurs spécificités, leurs qualités, sans pour autant réduire drastiquement leurs marges et en mettant en avant les aspects qualitatifs de leurs offres.

Profitons de cette tradition nouvellement importée pour faire une place pour nos commerçants de proximité également.

Le consommateur belge wallon étant visiblement de plus en plus désireux de pouvoir s'inscrire dans le cadre d'événements de cette nature, j'encourage nos commerçants, nos PME, nos indépendants à saisir cette opportunité, pour développer des outils numériques pour pouvoir capter une partie de cette demande qui se ferait autrement que sur de grandes plateformes en ligne. Je crois d'ailleurs que des initiatives, que je compte soutenir, en ce qui concerne les plateformes de proximité, sont en cours.

Il faut savoir, dans des mouvements comme cela, combiner des aspirations du consommateur en intégrant, en insistant sur la dimension locale, de proximité, d'emplois chez nous, de retombées chez nous, et cetera, et pouvoir capter une partie de cette vague de façon positive. Reste alors le positionnement, mais qui me semblera, chez nous, quelque légitime qu'il puisse être, marginal dans un volume de consommation tel que celui que j'observe en ce qui concerne ce mouvement de Black Friday.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Effectivement, il y a ici un *momentum* pour sensibiliser à une consommation responsable. Je suis heureux d'entendre que vous allez dans ce sens-là, que vous apporterez votre soutien et qu'il y a une réflexion en ce sens aux diverses

plateformes en ligne qui existent pour soutenir le commerce local.

Je pense aussi que l'on pourrait avoir une réflexion sur le fait d'avoir une plateforme unique de commerce en ligne wallonne, peut-être qu'il y aurait une meilleure visibilité pour les consommateurs de l'ensemble de notre territoire.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
VIOLATION DU DÉCRET DU 12 FÉVRIER 2004
RELATIF AU STATUT DE L'ADMINISTRATEUR
PUBLIC PAR LA CEO DE SAMBRINVEST »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la violation du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public par la CEO de Sambrinvest ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre, fin octobre, vous épingliez le non-respect du décret Gouvernance par la CEO de Sambrinvest. Vous disiez qu'il était évident que le décret devait être respecté.

Le 16 novembre, le responsable communication de Sambrinvest a pris la parole sur une télévision locale. Il a mis en avant la responsabilité de l'assureur qui, selon lui, traîne à mettre en œuvre la demande de changement d'assurance-pension. Il a largement défendu la CEO. Le 23 novembre pourtant, dans un article de *La DH*, on apprenait que l'assurance-pension litigieuse avait été octroyée sans accord du CA.

Tout cela pose question. Il semble en effet peu crédible qu'un assureur refuse d'appliquer la loi et se mette ainsi en danger. Quant à l'octroi d'une assurance-pension sans l'accord du CA, cela rappelle les pratiques de l'ancien management de Nethys. Il ne faut donc pas perdre de vue le rôle du comité de rémunération dans cette affaire, dont le président a d'ailleurs démissionné suite au premier article de *La DH*.

Jusqu'ici, il semble qu'aucune demande de remboursement n'ait été faite, simplement une demande de régularisation.

À quelle date remonte la décision du comité de rémunération d'octroyer l'avantage litigieux à la CEO ?

Cette décision a-t-elle été prise en 2017 ou plus tard ? Comment était composé le comité de rémunération au moment de cette prise de décision ?

Confirmez-vous les dires du responsable communication de Sambrinvest selon lesquels c'est davantage l'assureur qui serait en tort que la membre du comité de direction concernée ?

Disposez-vous de preuves allant en ce sens ? Si oui lesquelles ? Pouvez-vous les exposer au Parlement ?

La régularisation devra-t-elle passer par un remboursement de l'intéressée ? Si oui, de quel montant parle-t-on ?

La situation, à ce jour, est-elle régularisée ? Si ce n'est pas le cas, le Gouvernement entend-il utiliser d'autres moyens pour faire respecter le décret Gouvernance ? Si oui, lesquels ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, à l'occasion de la réunion du conseil d'administration de Sambrinvest d'octobre 2020, la SOWALFIN a appris via son observateur que, en violation de la réglementation applicable, une assurance groupe de type « but à atteindre » était toujours en place au bénéfice de la directrice générale, Mme Prignon.

Dès le lendemain, un courrier a été adressé par la SOWALFIN à l'intéressée, l'invitant fermement à prendre les mesures qui s'imposent sine die, afin que Sambrinvest soit en règle vis-à-vis des obligations décrétales. Cela aurait déjà dû être le cas depuis juillet 2018.

Par ailleurs, j'ai moi-même adressé, en octobre également, un premier courrier à Mme Prignon l'invitant à se mettre en conformité avec les obligations légales, et ce, sans délai. Dans un second courrier daté du 18 novembre, j'ai invité l'intéressée à prendre toutes les mesures et dispositions pour respecter pleinement le décret en fixant une date ultime au 3 décembre, date ultime également pour me transmettre une attestation des organes pleinement habilités de Sambrinvest, une attestation qui mentionnait et actait le respect complet des dispositions décrétales.

Il faut rappeler déjà que la SOWALFIN avait invité tous les *invests* à se mettre en conformité en mai 2018 avec les règles de gouvernance, par ailleurs en les documentant amplement sur le sujet.

Les discussions entre la compagnie d'assurance et Mme Prignon ont en effet, semble-t-il, débuté courant

du quatrième trimestre 2018, sans que ces contacts n'aient abouti.

Je ne suis pas en mesure de vous indiquer, indépendamment de la complexité de cette conversion de situation, si ce retard est le fait de tel ou tel élément, de la compagnie d'assurances, de Mme Prignon ou des deux.

Le 19 novembre, quelques heures avant la tenue d'un CA extraordinaire, la société Sambrinvest a informé la SOWALFIN, documents de la compagnie d'assurances à l'appui, que les démarches nécessaires avaient été réalisées auprès de la compagnie d'assurances de manière à permettre une régularisation et rectification avec effet rétroactif au 1er janvier 2018. Les réviseurs d'entreprise de Sambrinvest ont en outre communiqué leur opinion sans réserve sur les comptes arrêtés au 30 juin 2020.

À l'issue du CA extraordinaire, l'observateur de la SOWALFIN a signalé que le CA, d'une part, avait pris acte de la démission du président du comité de rémunération de sa fonction de président dudit comité, pris acte de la régularisation de l'assurance querellée avec effet rétroactif au 1er juillet 2018, pris connaissance et acte du rapport sans réserve du réviseur, décidé de reporter l'AG prévue initialement le lendemain à une date ultérieure et décidé de modifier substantiellement et rapidement leurs organes d'avis et leur composition.

Par ailleurs, le comité de rémunération est composé comme prévu par le décret Gouvernance. Les statuts de Sambrinvest avaient été mis en ordre par rapport à ce décret Gouvernance le 22 juin 2018.

En ce qui concerne par ailleurs les plafonds de rémunération du décret, en cumulant rémunérations et primes versées pour la pension, il apparaît que ces plafonds sont respectés. Néanmoins, je ne peux pas cautionner l'attitude et le retard observé, dont j'avais d'ailleurs eu l'occasion de communiquer la teneur lors de l'examen de ce dossier, ici même, en cette commission.

Il est à noter que les éléments de recalcul du montant des primes, et cetera, seraient toujours en attente, ceux-ci devant être communiqués à brève échéance.

En ce qui concerne les éléments liés à des éléments de remboursement, il s'agit ici de cotisation, il n'y a pas de remboursement lié à cette question puisque les versements liés à l'assurance groupe consistent au paiement par la société de primes périodiques auprès de l'assureur en vue de couvrir le plan de pension à l'échéance. S'il s'avère que la société Sambrinvest a payé des primes plus élevées pendant deux ans à la compagnie, le trop-perçu de l'assurance sera remboursé dans ce cas au bénéfice de Sambrinvest.

Voilà, au moment où nous nous parlons, les éléments que je peux partager avec vous dans le temps qui m'est imparti.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). – Je note, Monsieur le Ministre, que vous ne voulez pas imputer le retard dans la gestion de ce dossier à l'un ou à l'autre, que cela soit la CEO ou l'assureur.

Maintenant, je remarque que, de votre côté, il y a eu un courrier en octobre, il y en a eu un en novembre. Je ne doute pas que vous faites diligence pour que la situation soit respectée, que le décret Gouvernance soit respecté. Je pense qu'il ne faut pas deux ans à un assureur pour réguler une situation, j'ai donc quand même l'impression que les choses ont été prises un peu à la légère et c'est particulièrement dommage.

En ce qui concerne l'effet rétroactif au 1er janvier 2018, cela a bien été signalé à la SOWALFIN et les démarches nécessaires ont visiblement été faites. J'entends que, en ce qui vous concerne, vous ne parlez pas de remboursement, en tout cas dans le chef de la personne, mais plutôt entre Sambrinvest et l'organisme assureur. Je pense qu'il faudra suivre cela de très près.

Vous avez donné une *deadline* du 3 du 12. À mon sens, nous reviendrons vers vous pour vérifier que tout est correct pour le début de l'année prochaine.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
PERTE DE VALEUR DES BIENS IMMOBILIERS
SITUÉS À PROXIMITÉ DE LIGNES À HAUTE
TENSION »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la perte de valeur des biens immobiliers situés à proximité de lignes à haute tension ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre, selon une étude réalisée par l'Institut des professionnels de l'immobilier, de nombreux biens et terrains qui sont vendus ont vu leur valeur diminuer de 15 à 30 % depuis

la présence, l'arrivée d'une ligne à haute tension à proximité de ces habitations.

C'est vrai que c'est une étude qui date d'il y a une petite dizaine d'années, 2011 pour être précis. À l'époque, l'Institut des professionnels de l'immobilier faisait le constat que parmi les agents qu'elle avait consultés dans le cadre de cette enquête, 79 % avaient répondu sans hésiter que, malgré leur expertise, il est devenu plus difficile de vendre des bâtiments et des terrains situés près de lignes à haute tension. Pour ce même institut, une réglementation claire concernant les habitations situées à proximité de lignes à haute tension aurait dû être établie.

Ils estiment, sans cela, que les propriétaires sont doublement victimes. Non seulement ils sont dans le doute concernant un éventuel risque pour leur santé – c'est un autre aspect du dossier –, mais en plus leurs biens sont dévalués sans que ce soit sur aucune base scientifique certaine et sans aucune indemnité. Bref, ils sont dans le flou. Ce flou se traduit par une perte de valeur de leur habitation.

Avez-vous connaissance de cette étude qui a été réalisée par l'IPI ? Des normes ont-elles été établies depuis ? S'agissant également d'une compétence partagée avec le niveau fédéral, avez-vous pris ou comptez-vous prendre contact avec la ministre en charge de l'Énergie.

De son côté, Elia a écrit ceci sur son site internet – puisque c'est Elia qui est l'opérateur chargé du transport d'énergie sur le territoire de la Belgique et donc de la Wallonie. Dans le cadre de projets, elle propose aux propriétaires de maisons et de terrains à bâtir situés à moins de 125 mètres d'une ligne future qu'une indemnisation leur soit octroyée pour la perte de valeur de leur bien. Sous certaines conditions précises, Elia est même disposée à racheter le bien si le propriétaire le souhaite. Bref, se pose la question des règles du jeu qui s'appliquent à des propriétaires concernés par la proximité d'un projet ou d'une future ligne à haute tension et de la responsabilité que le transporteur d'énergie a sur la perte de valeur de ce bien.

Si je prends plus particulièrement le dossier de la Boucle du Hainaut qui nous a déjà occupés, la seule annonce d'Elia de sa demande de modification du plan de secteur aurait déjà impacté le marché de l'immobilier dans les zones potentiellement concernées.

Monsieur le Ministre, comment les propriétaires, dont certains sont aujourd'hui en situation de vente – parce qu'il y a une série de circonstances qui s'amène à eux ou de projets de construction –, qui vont être impactés par la procédure de modification de plan de secteur – en tout cas, potentiellement – peuvent-ils faire valoir leurs droits ?

Le projet n'est pas encore concrétisé, il n'y a pas encore de décision, mais ils en subissent déjà l'impact.

Plus la procédure va s'allonger dans le temps, plus cette incertitude va concerner de propriétaires et perturber gravement le marché de l'immobilier et les droits légitimes des propriétaires à la fois des terrains à bâtir et des bâtiments et habitations déjà construits.

Quelle est la réponse structurelle que vous proposez face à ce problème qui risque malheureusement de prendre de l'ampleur ? Je rappelle que le projet de ligne à haute tension Boucle du Hainaut, c'est 85 kilomètres, ce sont des centaines, voire des milliers de parcelles de terrain qui sont concernées par ce tracé. C'est donc un problème extrêmement prégnant.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, vous posez une question qui est extrêmement importante sur un des volets des impacts de ce projet et de l'éventuelle suite de celui-ci.

L'indemnisation des riverains et l'impact d'ores et déjà constaté sur la valeur des biens sont des éléments importants et, comme vous le soulignez, ce dossier retient tout particulièrement mon attention. J'ai donc bien pris connaissance de l'étude de l'IPI que vous évoquez concernant l'impact d'une ligne haute tension sur la valeur des biens immobiliers ; je pourrais y ajouter l'impact de la possibilité d'installation d'une ligne à haute tension dès le moment où des biens sont proposés à la vente.

Par ailleurs, en ce qui concerne le contexte juridique, je dois indiquer que, si la procédure de révision de plan de secteur devait arriver à son terme, le dossier concerné est un dossier qui n'est pas visé par les articles du Code de l'aménagement du territoire, le CoDT, que l'on connaît actuellement. Ce que vise le Code en l'espèce est repris dans les articles D.VI.38 et suivants. De manière plus globale, l'éventuelle décision d'adoption d'une révision de plan de secteur n'ouvre pas aux propriétaires riverains automatiquement un droit à une indemnisation. Par ailleurs, il y a toute une série d'éléments de conditions que l'on retrouve dans cet article D.VI.38 de notre CoDT.

En ce qui concerne les travaux d'installation et les conséquences de la réalisation de travaux d'installation potentiels – je me permets d'insister – des lignes à haute tension sur les propriétés riveraines, et non pas sur les conséquences administratives relatives à la police de l'aménagement du territoire, on entre ici dans une question d'ordre civil entre l'impact en termes de perte de valeur des propriétés et l'indemnisation qui est consentie ou qui peut être négociée entre l'opérateur

intervenant – ici, Elia – et les propriétaires riverains, les propriétaires impactés.

Je constate comme vous cette proposition d'indemnisation qu'Elia met en exergue selon les modalités que l'opérateur fixe ou annonce, et ce, manifestement, dans le but de prévenir de conflits civils ultérieurs ou de s'inscrire dans cette démarche d'indemnisation.

En ce qui concerne cette indemnisation éventuelle – je rappelle que le dossier n'est actuellement toujours pas déposé auprès de mes services –, en ce qui concerne donc cette discussion civile, il appartient aux riverains et à l'opérateur d'en juger la pertinence, l'ampleur, les modalités, et cetera.

En ce qui me concerne, je ne vous cache pas que c'est avec un certain scepticisme que je vois que le *scope*, le cadre le quel une indemnité est fixée par notre code et à charge des intervenants, est relativement limité. Je vous invite à ne pas hésiter à en prendre connaissance.

Grosso modo, il n'y a d'indemnisation que s'il y avait une affectation donnée préalable pour autant que le bien soit apte à recevoir des constructions et que la voirie soit suffisamment équipée dans un cadre bien précis d'aménagement du territoire. Cela, c'est le code actuel tel que vous n'avez pas manqué d'en prendre connaissance.

Voilà les différents éléments, je ne vais pas dire de ma réponse, puisque, en fait, nous sommes dans un contexte où j'observe, à ce stade, les différents éléments de proposition, la déclinaison civile éventuelle des négociations avec l'opérateur.

Comme vous le savez, en tant qu'autorité délibérante d'un projet dont, à ce stade, je me garde bien d'exprimer quel qu'élément que ce soit concernant l'issue qui sera réservée, l'analyse qui sera réservée ou les autres points que le moment venu on pourra communiquer. Comme vous le savez, une autorité délibérante est tenue juridiquement à un devoir de réserve tant qu'elle n'est pas saisie de tous les éléments du dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse que vous m'avez donnés.

J'entends que le CoDT circonscrit à une perte de valeur quand il y a un changement d'affectation d'une parcelle d'un propriétaire. Cela, c'est un élément. J'entends également que, quand un projet porte préjudice à un projet à être concrétisé, porte préjudice à un voisin, il y a lieu à une indemnisation sur base des principes du Code civil.

Ici, ma question porte – et là, je n’ai pas entendu de réponse de votre part – sur un élément particulier, c’est le fait que, pendant un certain laps de temps long, les personnes aujourd’hui n’ont pas encore le préjudice, il n’est pas encore né, Elia n’a pas encore installé de pylône, fort heureusement, ni de ligne à haute tension. La seule ouverture de la procédure, même si le dossier n’est pas encore arrivé à la Région wallonne, le dossier est déjà arrivé dans les communes. Il a généré une RIP, il a généré des actions. Déjà maintenant, il y a une perte de valeur des biens. Ma question a trait à cela, c’est lié à la responsabilité. C’est une conséquence de la procédure enclenchée à la Région wallonne. Sur cet aspect, je n’ai pas entendu...

Mme la Présidente. – Vous avez utilisé votre temps de réplique, Monsieur Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je conclus, Madame la Présidente.

Je dis que c’est une procédure qui figure dans le CoDT et qui génère, par sa longueur, par ses effets, un impact dans le cas présent sur la valeur des biens immobiliers. Je reviendrai à la charge sur cet aspect-là des choses, parce que c’est vraiment un aspect qui, plus le temps va s’écouler, plus il sera important pour les personnes concernées, par exemple par des successions, par des ventes, par des choix d’évolution de vie.

Mme la Présidente. – Nonobstant tout l’intérêt de la question et de la réplique. Vous avez doublé votre temps de réplique, pour vous donner une idée de ma souplesse.

M. Desquesnes (cdH). – C’est mon enthousiasme.

Mme la Présidente. – Sans aucun préjudice à l’intérêt de la question et de la réponse.

M. Desquesnes (cdH). – Je vous en sais gré.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. BORSUS, MINISTRE DE L’ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L’INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L’AGRICULTURE, DE L’IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L’IMPACT DE L’ANNULATION DES
CARNAVALS SUR LES ACTEURS
ÉCONOMIQUES »**

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L’ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L’INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L’AGRICULTURE, DE L’IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L’IMPACT DE LA CRISE SUR LES MARCHES
DE L’ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE »**

Mme la Présidente. – L’ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l’Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l’Innovation, du Numérique, de l’Aménagement du territoire, de l’Agriculture, de l’IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Desquesnes, sur « l’impact de l’annulation des carnivals sur les acteurs économiques » ;
- M. Matagne, sur « l’impact de la crise sur les marchés de l’Entre-Sambre-et-Meuse ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre, même si l’on s’y attendait, même si on le craignait, on n’y croyait pas, mais l’annonce est tombée : le carnaval de Binche, celui de La Louvière et sans doute toute une série de carnivals de la région du Centre et certainement aussi dans d’autres parties de la Wallonie, en Brabant wallon, ou encore dans l’Ostbelgien et dans les communes de Malmedy et Stavelot, vont être annulés cette année-ci. Il n’y aura pas de carnaval. C’est la conséquence de la pandémie de covid qui perdure chez nous.

C’est un impact dur pour tous les amoureux et tous ceux pour qui le folklore et le carnaval sont des éléments – je vois votre collaborateur qui opine du chef – ô combien importants dans ces terres-là, parce que cela fait partie du patrimoine, cela fait partie de ce que nous sommes dans ces régions.

Cela va avoir des impacts économiques importants. J’ai eu l’occasion d’interroger votre collègue, Mme De Bue, hier, sur les impacts touristiques, mais également des impacts économiques, en particulier le secteur HORECA qui vit beaucoup au cours des festivités et des activités liées au carnaval. Vous le savez ou vous le pressentez, le carnaval, c’est tout un

déroulement, toute une montée en puissance, cela va crescendo. Il y a des rendez-vous préalables, il y a une montée en puissance et cela fait vivre toute une activité de cafetiers, de traiteurs, de marchands ambulants pour qui le chiffre d'affaires lié à l'activité carnavalesque est extrêmement importante.

Si, demain, les louageurs disparaissent, si des louageurs font faillite, c'est un patrimoine, c'est une difficulté véritable pour toute une région de pouvoir perdurer dans les activités carnavalesques.

Par rapport à tous ces acteurs qui peut-être ne sont pas interdits d'activité, ils sont aujourd'hui des commerces qui peuvent rouvrir, ce sont des locations qui aujourd'hui peuvent rouvrir et ne sont plus soumis à des mesures restrictives d'activité. Idem pour certains secteurs ou services bien liés aux activités carnavalesques, ils ne seront pas dans des conditions de fermeture, mais leur travail sera réduit à peau de chagrin, à néant. Il y a une logique à prendre en compte.

J'espère que vous me répondrez positivement, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). – Monsieur le Ministre, à côté du beau folklore que sont les carnivals, vous connaissez les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse qui me tiennent particulièrement à cœur.

De Pâques à octobre, notre Région vibre au son des tambours et des fifres, des fanfares, des harmonies, l'odeur des fusils à poudre envahit l'atmosphère, les costumes habillent des dizaines de milliers de marcheurs ; bref, c'est magique.

Rien que d'en parler, j'en ai des frissons. Si vous êtes disponibles et dès que l'on peut recommencer, je vous y invite, à Gerpennes en particulier, dans mon fief.

L'année 2020 fut une année blanche puisque c'est un folklore saisonnier qui va donc d'avril à octobre et nous avons « fermé les portes », paralysé la Région au mois de mars, comme vous le savez, Monsieur le Ministre.

Déjà pour 2021, mon collègue François Desquesnes vient d'en parler, les premiers carnivals sont annulés et les compagnies de marches craignent le même sort.

Si notre patrimoine culturel – par ailleurs reconnu à l'UNESCO – est touché par ces mesures sanitaires, il y a des acteurs économiques autour, ce n'est pas à vous que je dois le dire, Monsieur le Ministre. Il y a l'HORECA d'une part, on en a déjà parlé, mais aussi les professions plus saisonnières, à l'instar des louageurs de costumes ou des armuriers.

Une seconde année blanche serait catastrophique pour ces saisonniers, et mon collègue François

Desquesnes en a déjà touché un mot. Cela pourrait mettre en péril leur commerce. Ils risquent de les voir disparaître et de voir disparaître notre folklore qui, sans eux, ne peut pas exister.

Je vous disais que c'est une activité saisonnière, de Pâques à octobre. Autrement dit, lorsque les mesures sanitaires ont été prises au mois de mars, on a paralysé le pays.

Ces acteurs, ces saisonniers, vivaient déjà sur leurs réserves depuis le mois d'octobre de l'année précédente. Si 2021 s'annonçait comme une nouvelle année blanche, ils devraient vivre sur leurs réserves jusqu'au mois d'avril 2022 soit l'équivalent de 30 mois, deux ans et demi, sans rentrées financières stables et cohérentes avec leurs ambitions, avec leurs investissements.

Bien entendu, Monsieur le Ministre, il y a les mesures de soutien qui ont été libérées et je vous en remercie. Il y a les primes wallonnes, il y a le droit passerelle, mais vous comprenez bien que ce n'est pas tenable, surtout sur une période aussi longue. Trente mois, deux ans et demi, je le rappelle, avec les investissements, les charges que connaissent nos indépendants, vous le savez bien.

Je voudrais d'ailleurs vous remercier, Monsieur le Ministre, parce que je sais que vous avez rencontré ces acteurs. Ils m'ont informé que c'était une réunion très constructive où vous étiez à l'écoute, compréhensif, soucieux de leur trouver des solutions crédibles pour protéger et pérenniser leur activité commerciale, mais aussi pour pérenniser notre folklore. Je sais que Mme De Bue était présente avec vous, je l'en remercie aussi.

Je sais que notre demande est particulière parce qu'il y a déjà un soutien qui est fait aux indépendants, mais leur situation est particulière aussi. C'est la raison pour laquelle je me permets de vous interpeller aujourd'hui. C'est-à-dire que 30 mois, c'est long sans rentrée financière. Même s'il y a des mesures de soutien, elles sont misérables – excusez-moi, je ne voudrais pas insulter qui que ce soit –, elles ne sont pas suffisantes pour assumer leurs investissements.

Monsieur le Ministre, j'aimerais savoir s'il est possible d'envisager de nouvelles mesures pour soutenir ces indépendants qui, s'ils devaient connaître une nouvelle année blanche en 2021, devraient attendre avril 2022 pour pouvoir retrouver des rentrées financières stables.

Merci beaucoup pour le suivi que vous voudrez bien donner à ce dossier.

Mme la Présidente. – Messieurs les Députés, je vous remercie, et en particulier à M. Matagne pour l'évocation de ces somptueuses marches.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, vous soulignez, l'un en ce qui concerne les carnivals, l'autre en ce qui concerne les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse, l'impact considérable de cette pandémie sur à la fois le déploiement de ces différentes activités auxquelles, nous le savons, les personnes sont très légitimement attachées, qui représentent en terme folklorique, en termes d'activités, en terme sociétal, en terme économique, des moments très importants de la vie d'un certain nombre de communes, de villes, de territoires. J'ai moi-même eu l'occasion d'être présent à plusieurs reprises sur et à l'occasion de ces manifestations.

Par ailleurs, j'ai eu l'occasion de rencontrer une délégation des acteurs des marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse et plus particulièrement les maisons de location de costumes en septembre dernier. Ceux-ci m'avaient à l'époque fait part de leurs difficultés déjà, sans présager de ce que pourrait être l'année 2021. Eu égard à l'avènement des vaccins et à tous les efforts déployés notamment sur le front sanitaire, continuons à nourrir des espoirs quant à cette année 2021. Mais vous avez rappelé très légitimement que toutes les activités préalables se déroulent de façon très anticipée par rapport aux carnivals eux-mêmes ou aux marches elles-mêmes.

Les louageurs sont aujourd'hui ou ont été aujourd'hui éligibles, d'une part, à la toute première indemnité, celle liée aux activités fermées en mars dernier, c'est-à-dire l'indemnité de 5 000 euros et, d'autre part, pour les secteurs qui étaient encore à l'arrêt, ce fut le cas notamment des locations de costumes, donc le code NACE-BEL 77 294, à l'indemnité complémentaire de 3 500 euros.

Par ailleurs, la quatrième vague d'indemnités liée à la perte du chiffre d'affaires, c'est-à-dire dès l'instant où l'on a enregistré une perte du chiffre d'affaires de 60 % au troisième trimestre 2020 par rapport au même trimestre correspondant de 2019 et à défaut, si l'on n'atteint pas ces 60 % de pertes, le quatrième trimestre est éligible également à ces activités de location de costumes, avec, suivant le personnel employé, si l'on a moins d'un équivalent temps plein, 5 000 euros, si l'on a une, deux, trois personnes, 10 000 euros, et cetera.

Ces indemnités sont aussi éligibles, on le sait, si l'on relève d'autres catégories, par exemple, au secteur HORECA ou à d'autres catégories qui relèvent alors elles de la cinquième vague d'indemnités.

D'autre part, nos dispositifs d'aides, de prêts et de garanties à travers la SOCAMUT, à travers la SOGEP, à travers les dispositifs, Ré-Action et Ricochet sont éligibles également à ces sociétés.

Il y a alors un volet « Tourisme, culture, patrimoine » suivant la catégorisation que l'on peut en faire, qui nécessite alors probablement que les efforts complémentaires soient faits au départ d'autres départements de manière à pouvoir répondre à l'ampleur des besoins.

Je serais assez favorable à ce qu'il puisse y avoir, de façon concertée – on sait que cela fait partie de notre patrimoine collectif – une analyse et une réponse qui le soit tout autant par rapport aux difficultés parce que les sociétés et un certain nombre de groupements vont se trouver en difficulté mécanique, faute de rentrées.

Je suis intervenu et je suis encore prêt à le faire à l'avenir en fonction de la durée de la pandémie en ce qui concerne le volet économique, les louageurs, et cetera. Probablement qu'avec l'appoint complémentaire des collèges, on peut structurer une réponse qui soit à la mesure de l'attachement que nous avons les uns et les autres par rapport à ces organisations – carnivals, marches – et à toutes celles et tous ceux qui vibrent ou qui les font vivre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Vous avez rappelé les aides pour la première vague et j'entends bien, mais les aides suivantes, et notamment celles sur la perte de 60 % du chiffre d'affaires par rapport aux trimestres des années précédentes, sont compliquées. La perte de chiffre d'affaires sur des trimestres où l'on ne travaille pas habituellement, où il n'y a pas de chiffre d'affaires parce qu'il n'y a pas de location – c'est le cas du troisième trimestre et c'est largement le cas également du quatrième trimestre – pose question puisque cela anticipe.

On va sans doute arriver, je l'espère, dans une phase de déconfinement où les activités seront toutes autorisées. On va retrouver une certaine normalité, je l'espère, à la fin de l'hiver. Par contre, les carnivals n'auront pas lieu et donc l'activité, le chiffre d'affaires de ces prestataires sera nul pour le futur. C'est donc cette période-là, en tout cas pour les carnivals, que je souhaite mettre en évidence, afin qu'ils ne soient pas les oubliés de sorte que tout repartirait et qu'ils resteraient sur place.

J'entends de façon positive votre annonce de travailler à une réflexion, à une réponse structurée, j'imagine, avec votre collègue, Mme De Bue, et je me permettrai de revenir le mois prochain sur le sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Je voulais simplement remercier M. le Ministre pour sa réponse très précise. Je comprends votre prudence, Monsieur le Ministre, par

rapport à l'évolution de la crise sanitaire et au soutien qui peut être envisagé par la suite.

Je vous sens conscientisé par la problématique. Vous sentez la fragilité de ces commerces et je vous remercie d'envisager une éventuelle réponse adaptée aux besoins de ces acteurs économiques sans qui le folklore disparaîtra.

**QUESTION ORALE DE MME MAUEL À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
PROBABLE ACCORD SUR LE BREXIT »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le probable accord sur le Brexit ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, je vous ai précédemment interrogé sur les conséquences d'un *hard* Brexit pour nos entreprises wallonnes. Le constat de l'IWEPS, que vous aviez partagé ici, était clair puisque la Wallonie perdrait 0,4 % de sa valeur ajoutée ainsi que 5 000 emplois si un *no-deal* venait à se produire.

Nous sommes dans une période décisive puisque nous sommes désormais à un mois, jour pour jour, de la date fatidique.

Selon le ministre britannique des Affaires étrangères, Dominic Raab, les pourparlers entrent désormais dans la dernière grande semaine.

Sans accord, les normes européennes, qui sont encore d'application de manière transitoire au Royaume-Uni, cesseront leurs effets une fois que nous serons en 2021.

Bien que ma question mentionne un probable accord, l'optimisme quant à la conclusion d'un accord change jour après jour. Un possible accord aurait dès lors plus de substance aujourd'hui.

Bien que nous parlions le 20 novembre d'un possible accord entre Européens et Britanniques pour la date du 24 novembre, il n'en fut malheureusement rien.

Le secrétaire d'État français aux Affaires européennes, Clément Beaune, a indiqué le

26 novembre que des blocages persistent sur le dossier de la pêche, tout en gardant un certain optimisme.

Le 28 novembre, nous apprenions par Michel Barnier, chargé par l'Union européenne de négocier un éventuel accord, qu'il est impossible de dire si un accord est réalisable ou pas.

Chaque chance rejette la faute en cas de futur échec. Un accord serait une bonne nouvelle puisque les estimations fournies par l'IWEPS pourront être atténuées.

Un élément, qui avait retenu votre attention lors de ma précédente intervention, était la question sur les palettes et leur possible non-conformité en cas de *no-deal*, ce qui poserait des problèmes logistiques importants pour nos entreprises tant pour l'import que pour l'export.

Vous aviez demandé une information à l'AWEx sur les éléments spécifiques en lien avec l'AFSCA qui est compétente pour l'agrément de l'utilisation de bois d'emballage pour les professionnels.

En outre, cet aspect devrait normalement être abordé lors d'un séminaire d'information de l'AWEx « Dispositions des entreprises ».

Monsieur le Ministre, êtes-vous toujours optimiste quant à la conclusion d'un accord commercial ?

Les estimations concernant les conséquences pour l'économie wallonne ont-elles été établies à la suite de l'avancée des négociations ? Avez-vous de nouveaux chiffres à fournir ?

Avez-vous reçu de plus amples informations de la part de l'AWEx en ce qui concerne ces palettes ? Cela causerait-il aussi des problèmes à partir de l'année prochaine ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, l'incertitude est toujours totalement présente quant à la conclusion d'un accord entre l'Union européenne et le Royaume-Uni avant la fin de cette année.

Dans ce contexte, il est toujours extrêmement difficile de se prononcer quant à la possibilité d'une issue positive des négociations et quant à la nature de l'issue des négociations qui sont, par ailleurs, entourées d'une grande discrétion de la part des négociateurs des deux parties.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec l'Ambassadeur du Royaume-Uni en Belgique, M. Martin Shearman, la semaine dernière et, par ailleurs, de participer ce matin à l'invitation de l'ambassade du Royaume-Uni à un webinaire et à une conférence à destination de nos entreprises sur l'ensemble des éléments liés au futur, aux frontières, aux formalités, et cetera.

Notre but avec l'AWEx et avec notre administration, c'est d'aider au maximum nos entreprises à pouvoir poursuivre leurs relations commerciales, leurs investissements ou l'accueil des investissements britanniques ici, bref, de pouvoir continuer dans une relation commerciale aussi dense que possible.

Vous avez raison en ce qui concerne les négociations de mentionner les trois questions. Ce ne sont pas les seules, mais les trois questions qui sont, elles, d'un intérêt majeur pour l'Union européenne – à savoir les conditions de concurrence équitable, la gouvernance et le secteur de la pêche –, à ce stade, n'ont pas trouvé de solutions, ni de réponses acceptables dans la négociation. Même si des progrès ont pu être enregistrés ces derniers jours, essentiellement sur les aspects commerciaux du partenariat économique et qu'ils ont été traduits dans un texte juridique consolidé, les conditions d'un accord définitif global ne sont pas encore réunies.

En ce qui concerne les palettes que vous évoquiez, l'AFSCA – autorité compétente pour les contrôles phytosanitaires en Belgique – est également compétente pour les contrôles sur les matériaux d'emballage en bois – WPM, en anglais.

Elle collabore avec les douanes belges en la matière, celles-ci effectuant certains contrôles et pouvant arrêter des produits non conformes.

À partir du 1er janvier 2021, les palettes en bois utilisées pour des transports de marchandises entre l'Union européenne et le Royaume-Uni devront respecter la norme internationale ISPM15 qui impose un traitement thermique, notamment un chauffage à 56 degrés pendant 30 minutes afin de se débarrasser d'espèces nuisibles animales ou végétales.

Les pays de l'Union européenne ne craignant pas de contaminations entre eux, les échanges intracommunautaires n'ont pas besoin de respecter cette norme. Toutefois, l'Union européenne applique cette norme pour tous les produits en provenance de pays tiers. Elle appliquera donc à cette date envers le Royaume-Uni. Ceci implique, tenez-vous bien, quelque 100 millions de palettes échangées chaque année entre le Royaume-Uni et l'Union européenne.

Le Royaume-Uni appliquera également la norme ISPM15 pour les emballages en bois entrant dans le pays en provenance des pays de l'Union européenne à partir du 1er janvier 2022, c'est-à-dire dans 30 jours. Sa

réglementation figure sur le site web du Royaume-Uni, que je tiens à votre disposition : c'est le site web www.gov.uk/guidance/import-or-export-woodpackaging-material.

Il y a eu des incertitudes pendant plusieurs semaines sur le fait que le Royaume-Uni soit prêt logistiquement pour l'installation de ces fours à adapter au traitement des palettes. La propagation du covid-19 a, là aussi, ralenti les efforts.

De manière générale, de nombreuses démarches d'information, comme je l'indiquais, ont été déployées – des séminaires, des newsletters, des informations, des guides pratiques –, notamment par l'AWEx, mais aussi par l'Administration générale des Douanes et Accises. Je tiens à souligner leur dynamisme à l'un et à l'autre, ces derniers mois, afin d'inciter nos entreprises à anticiper les effets potentiels d'un Brexit et/ou d'un *no-deal* ou d'un *no-deal* partiel à tout le moins ou d'un *deal* partiel à tout le moins.

Une grande campagne a aussi été réalisée par l'Administration générale des Douanes et Accises pour que les 25 000 entreprises belges qui commerçaient avec le Royaume-Uni et qui n'avaient pas encore de numéro EORI – un numéro qui permet d'identifier ces entreprises – en demandent un.

Soyez assurée, Madame la Députée, que le Gouvernement wallon et moi-même restons totalement mobilisés pour informer, soutenir, accompagner le monde économique dans cette circonstance totalement particulière. Elle est d'autant plus particulière qu'elle survient dans le contexte d'une pandémie mondiale. Un Brexit avec un *no-deal* au moment, de surcroît, d'une pandémie mondiale de nature sanitaire, c'est un contexte global qui est, vous en conviendrez, particulièrement chahuté.

Je remercie d'ailleurs M. l'Ambassadeur du Royaume-Uni, extrêmement disponible, ainsi que les différents organes partenaires au Royaume-Uni, qui sont extrêmement disponibles pour nos structures, nous permettant de nous inscrire dans une dynamique positive à ce propos.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, on espère que des contrats pourront être conclus, éventuellement cette semaine. M. Raab avait annoncé que cette semaine serait très importante, même peut-être la plus importante, donc restons optimistes par rapport à la conclusion d'un *deal* malgré la pandémie mondiale.

Je vous remercie également pour votre action quant aux palettes. Ce que vous dites est bien étonnant, en tout cas est relativement volumineux. Je vais en effet consulter le site internet que vous énoncez.

Soutenons les 25 000 entreprises belges qui font des affaires avec le Royaume-Uni. Je l'ai bien vu ce matin à la réunion que vous avez eue avec M. Shearman, l'Ambassadeur britannique en Belgique, et une centaine d'entreprises wallonnes, et j'ai bien vu votre implication naturellement en faveur de ces entreprises pour qu'elles restent aussi importantes pour l'État britannique comme elles le sont actuellement.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
EXPORTATIONS WALLONNES »**

**QUESTION ORALE DE MME MAUEL À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
CONFIANCE, LES DÉFIS ET LES OBSTACLES
DES EXPORTATEURS »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Fontaine, sur « les exportations wallonnes » ;
- Mme Mauel, sur « la confiance, les défis et les obstacles des exportateurs ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, cette nouvelle vague de la pandémie annonce sans surprise une chute des exportations et des importations pour le pays et pour notre Région, comme lors du premier confinement.

Les chiffres de l'Agence belge pour le Commerce Extérieur sont sans équivoque : -17,8 % des exportations et -18,1 % des importations belges.

Cette tendance s'est confirmée dans les autres pays de l'Union européenne pour le printemps dernier. À l'exception des produits pharmaceutiques, qui sont en hausse de 37 % à l'exportation, ce qui est tout à fait compréhensible, ces entreprises pharmaceutiques s'en sortent évidemment très bien, les autres secteurs se sont affaiblis, comme le carburant -50 %, l'automobile -37 % et l'acier -34 %.

La principale cause est le confinement des autres pays avec aussi des activités en baisse.

Notre dépendance aux marchés internationaux, le ralentissement généralisé du commerce international et les investissements à prévoir positionnent la Belgique à la 24e place de la Covid Economic Recovery Index, qui fait suite à une étude menée pour l'Organisation mondiale du commerce pour la relance économique des pays européens.

Avez-vous connaissance de l'étude menée par l'Agence belge pour le Commerce Extérieur ainsi que de la Covid Economic Recovery Index ? Un plan spécifique pour la Région wallonne est-il à l'ordre du jour de vos travaux pour aider à la reprise des exportations wallonnes ?

Les prévisions d'une reprise dès 2021 sont-elles positives pour la Wallonie ?

Qu'en est-il de vos contacts avec l'AWEx et de son avis sur une réindustrialisation de la Région wallonne ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, le magazine *Trends-Tendances* a publié son cinquième baromètre annuel *Credendo-Roularta*, dans lequel 1 150 personnes ont participé. Ce baromètre dresse un état des lieux général sur la confiance des exportateurs et est un bon indicateur pour les années à venir.

Je retiendrai trois enseignements principaux dans ce baromètre.

Le premier est que, malgré que la confiance des exportateurs n'ait jamais été aussi basse depuis la création de ce baromètre, elle ne s'est pas effondrée.

En effet, les entreprises qui exportent semblent être moins touchées par le *lockdown* puisqu'une entreprise exportatrice sur quatre a connu une baisse de plus de 25 % de ses exportations. Cela montre également que nos entreprises ont une certaine capacité de rebond et de résilience.

La seconde conclusion est que nous nous installons dans une crise durable de la demande. Les exportateurs constatent en partie que leurs commandes diminuent, sont annulées ou connaissent des problèmes logistiques en raison de problèmes de transport, de livraison ou du fait que les frontières soient fermées. L'assureur *Credendo* craint que l'année 2021 soit bien plus compliquée pour les entreprises, en ce compris celles qui étaient saines avant le début de la pandémie. Les mesures d'indemnités publiques ont pour l'instant permis de créer une situation dramatique.

Le troisième enseignement est que ces entreprises tirent, comme conclusion de la crise, qu'elles ont besoin

de se digitaliser. La plupart ont émis leur besoin de créer des visites virtuelles pour les clients, d'avoir recours à l'e-commerce ou de se lancer dans des missions digitales.

Monsieur le Ministre, vous avez vous-même commenté ce baromètre dans *Trends-Tendances*, quelles sont vos conclusions ? Avez-vous d'autres points à mettre en avant ?

Constatez-vous que cette crise de la demande va persister et va créer des problèmes de trésorerie ?

Quelles solutions l'AWEx et Digital Wallonia peuvent-ils apporter dans le besoin de digitalisation de ces entreprises ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame et Monsieur les Députés, sur proposition de ses partenaires institutionnels, le Service public fédéral Affaires étrangères, l'AWEx, Hub.Brussels et Flanders Investment & Trade, l'Agence pour le Commerce Extérieur a réalisé une étude approfondie afin de mesurer l'impact de la crise du covid-19 sur les exportations et les importations belges au cours de la période de confinement stricte.

L'objectif de cette étude a été d'identifier les 10 secteurs économiques dont les activités d'exportation et les chaînes d'approvisionnement ont été les plus frappées par la crise.

Ainsi, en comparaison avec la moyenne de la même période des trois années précédentes 2017-2019, l'étude indique qu'entre mars et mai 2020, les exportations totales de biens de la Belgique ont chuté de 17,8 %, tandis que les importations ont diminué de 18,1 %. Le secteur, qui a sorti son épingle du jeu en cette période de crise sanitaire, est bien évidemment celui des produits pharmaceutiques, très présent dans notre pays, dont les exportations ont augmenté de 47,5 % au cours des mois de mars à mai 2020, alors que le secteur automobile a enregistré, à l'inverse, la plus forte baisse en matière d'exportations au cours de la même période : -37,5 %.

L'étude analyse ensuite la performance de la Belgique par rapport à ses pays voisins et à des pays présentant une structure d'exportation comparable. En termes de pourcentage, les exportations de notre pays ont moins diminué que celles de l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne.

Quant au Covid Economic Recovery Index, il est issu d'une étude indépendante réalisée par le *think tank* Horizon. Cette étude positionne la Belgique en 24e position dans le classement de l'Economic Recovery

Index sur un total de 122 pays. La Belgique est mieux classée que d'autres États membres de l'Union européenne – l'Espagne, le Luxembourg ou l'Italie –, mais se situe derrière ses voisins directs que sont la France, les Pays-Bas et l'Allemagne.

Selon cette étude, la Belgique a été fortement exposée au covid par le poids important de secteurs vulnérables tels que le tourisme, le commerce de détail ou l'hôtellerie. De plus, compte tenu de la dépendance du pays vis-à-vis des marchés internationaux, le ralentissement mondial du commerce et des investissements internationaux a affecté de manière significative l'économie belge. Cependant, le commerce et les investissements internationaux seront également de puissants moteurs de reprise pour la Belgique. Dans l'ensemble, l'étude suggère que la Belgique a été fortement affectée par le choc initial, mais devrait se redresser assez rapidement.

Pour la Wallonie, la décroissance des exportations wallonnes durant les mois de confinement, de mars à mai 2020, a été de 10,7 % et celle des importations a été de 14,2 %.

Tout comme au niveau belge, les exportations de produits pharmaceutiques ont enregistré une forte hausse durant le confinement : 45,9 %. Toutefois, contrairement à la Belgique dans son ensemble, les exportations wallonnes liées au secteur automobile ont fortement augmenté : 77,4 % entre mars et mai 2020.

Cela rend compte du fort accroissement des exportations de composants de véhicules blindés fabriqués par la société CMI et de composants et accessoires de véhicules automobiles, notamment les boîtes de vitesse, fabriquées par la société Aisin AW Europe.

Dans le cadre de l'élaboration de notre Plan de relance et de résilience, Get up Wallonia, des pistes d'actions sont à l'étude pour aider nos entreprises wallonnes à retrouver le plus rapidement possible un niveau d'exportation équivalent à celui antérieur à la crise et, évidemment, plus élevé si possible. Ces réflexions se déroulent au sein de la *task force* Économie, qui a la responsabilité de proposer des mesures visant à renforcer et développer le tissu économique wallon.

De notre côté, et sans attendre, avec l'AWEx, nous avons revu l'ensemble de nos aides à l'internationalisation. Cette réforme répond aux nouveaux besoins des entreprises exportatrices.

Elles s'adaptent à un marché en développement constant, à l'évolution du tissu économique et à la numérisation accrue de l'économie, à une demande de simplification administrative et aux nouvelles formules de participation virtuelle à des événements professionnels à l'étranger.

Les incitants financiers à l'internationalisation ont été adaptés pour encourager les entreprises wallonnes à se relancer sur les marchés étrangers.

Ces mesures de renforcement ont pour but d'amortir l'impact de la crise covid pour nos exportateurs wallons et de booster les entreprises dans la relance de leur prospection et la reconquête ou la conquête de parts de marché à l'étranger.

Les contacts avec l'AWEx concernant ces pistes de réindustrialisation de la Wallonie se déroulent également avec l'identification de partenaires potentiels et un travail très circonstancié, mené spécifiquement sur ce point, dans le contexte du plan Get up Wallonia.

Plusieurs études sont actuellement en cours sur l'analyse des chaînes de valeurs. Le moment venu, je vous transmettrai tout cela. Ces analyses permettront notamment de déterminer, au sein des filières stratégiques à haute valeur ajoutée, quels sont les chaînons manquants sur notre territoire, et aussi la possibilité d'attirer et de densifier ces chaînons manquants chez nous.

Enfin, selon les dernières prévisions de l'IWEPS, le PIB de la Wallonie accuserait un recul de 7,6 % en 2020 et -8,6 % pour la Belgique. Après la relance progressive des économies européennes dans le sillage du déconfinement en mai et juin, les perspectives économiques se sont de nouveau assombries depuis la mi-octobre.

J'ai suivi toutes ces prévisions de l'ensemble des organismes. Dans cette circonstance tellement exceptionnelle, il est très compliqué, pour des économistes, d'avoir une prévision stable dans le temps ; c'est un exercice périlleux.

Après une profonde récession de l'économie mondiale en 2020, de l'ordre de 4,9 %, le FMI estime que la croissance de la production à l'échelle internationale devrait redémarrer partiellement en 2021 en s'établissant à +5,2 %.

Par contre, ce rebond prévu pour 2021 se traduirait seulement par une augmentation du niveau de PIB mondial de 0,6 point de pourcentage.

Pour répondre à la question de Mme Mauel, précisons que le baromètre Credendo a intégré des réponses d'entreprises wallonnes, certes, mais également flamandes et bruxelloises.

En matière de conclusion, je retiens principalement le climat assez négatif dans lequel sont aujourd'hui les entreprises. On peut évidemment comprendre cela, en particulier les entreprises francophones, 5,1 sur 10 dans ce classement. Ceci est d'ailleurs confirmé par d'autres études et enquêtes récentes dont l'enquête de l'ERMG.

Je retiens également l'agilité dont certaines entreprises ont fait preuve durant cette crise, que ce soit en matière d'adaptation de leur production, de visites virtuelles de leur entreprise, de contacts différents avec des prospects étrangers, en matière d'innovation dans leurs produits, leurs services et d'adaptation à la demande notamment.

De plus, j'accorde une attention toute particulière aux leçons que les entreprises tirent de la crise en matière d'accélération de la digitalisation de l'entreprise.

Enfin, je retiens que le principal frein à l'export pour les entreprises concerne l'abondance de formalités administratives pour 31 % des répondants francophones. Dans ce cadre, nos postes à l'étranger, ainsi que nos experts de marchés, peuvent se révéler d'une grande aide pour que les informations sur un marché soient à jour, pour accompagner sur les marchés extérieurs et pour aider nos entreprises à collationner les informations pertinentes.

Terminons en signalant que les différentes études pointent du doigt un certain pessimisme aussi des entreprises, eu égard à la baisse des investissements.

Le consommateur lui-même n'agit pas autrement, étant bien évidemment freiné par le climat de grande incertitude parfois, qui entoure la situation actuelle.

C'est un cercle vicieux. Il y a de la crainte, donc il n'y a pas d'investissement, pas de demande et l'économie est lourdement impactée.

Je termine avec les solutions que l'AWEx et Digital Wallonia peuvent apporter ensemble dans le besoin de digitalisation de ces entreprises.

Je vous confirme vraiment le caractère central de cette transformation digitale, indispensable pour que les entreprises, sur notre territoire, restent compétitives, pour relever les défis auxquels elles sont confrontées ou pour être offensives à l'exportation.

On a, derrière toute cette transformation technologique, un impact très fort, généré et suscité aussi pour les organisations et leur fonctionnement.

Vous savez qu'avec l'AWEx, nous mettons en place une nouvelle stratégie pour soutenir le rebond économique, pour promouvoir nos entreprises, mais nous avons, évidemment, avec Digital Wallonia, suite à notre dernier baromètre numérique paru la semaine passée – j'espère que vous avez pu en prendre connaissance – un nouvel outil qui est dès à présent disponible pour toutes nos entreprises wallonnes sur la plateforme Digital Wallonia. Il s'agit du DigiScore. Vous pouvez, comme cela, mesurer la maturité numérique de l'entreprise et les efforts à consentir avec l'Agence du numérique pour pouvoir évoluer de manière à se doter des éléments qui permettent d'atteindre cette maturité suivant les quatre axes du modèle que nous avons

développés : l'infrastructure IT, les ressources humaines, la digitalisation des processus et la stratégie commerciale.

La combinaison de tout cela plus le challenge des ressources humaines, me semble-t-il, sont quelques-uns des ingrédients du redéploiement de nos entreprises.

Je termine en citant combien j'ai été impressionné de voir à la fois la chute de PIB au deuxième trimestre et la reprise de PIB au troisième trimestre, avec vraiment presque des vases communicants. C'est vous dire quelle force il y a chez les hommes et les femmes travailleurs, dirigeants, impliqués dans nos entreprises partenaires pour avoir cette capacité de rebond. C'est ce que nous devons réussir ensemble en 2021.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Merci, Monsieur le Ministre.

Très rapidement puisque la réponse était complète et j'en veux bien une copie, si c'est possible.

J'ai bien aimé votre clôture, Monsieur le Ministre, votre mot de la fin, la chute du PIB au deuxième trimestre et l'augmentation quasi sous forme de vases communicants au troisième trimestre.

Il faut espérer que cela se reproduira dès le premier trimestre 2021, si pas au deuxième trimestre et c'est vrai que le climat est relativement, voire très négatif, mais nos entreprises sont prêtes à rebondir avec votre aide et les plans qui sont mis en place.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, les entreprises retiennent de la crise qu'elles veulent aller plus loin dans le numérique, vous l'avez dit. Le parc économique wallon est très particulier, car on a beaucoup de petites entreprises : 97 % des entreprises ont moins de 10 travailleurs et n'ont donc pas forcément, dans leurs effectifs, une personne spécialisée sur le sujet. Or, le numérique est clairement indiqué comme étant l'indicateur de développement.

Beaucoup de progrès peuvent être réalisés dans la stratégie commerciale de ces entreprises. Vous l'avez dit, pour moi, l'AWEx et Digital Wallonia peuvent donner les armes nécessaires là-dedans.

QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AVANCEMENT DES NÉGOCIATIONS RELATIVES AU RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD AVEC LES OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATION SUR LA TAXE COMMUNALE SUR LES MÂTS, PYLÔNES ET ANTENNES GSM »

QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES ZONES BLANCHES »

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ACCÈS À UN INTERNET DE QUALITÉ DANS LES ZONES BLANCHES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Demeuse, sur « l'avancement des négociations relatives au renouvellement de l'accord avec les opérateurs de télécommunication sur la taxe communale sur les mâts, pylônes et antennes GSM » ;
- Mme Goffinet, sur « les zones blanches » ;
- M. Fontaine, sur « l'accès à un internet de qualité dans les zones blanches ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je reviens vers vous dans ce dossier où vous m'avez répondu, le mois dernier, que les négociations concernant le renouvellement de l'accord avec les opérateurs de télécommunication avançaient bien, même si elles n'avaient pas encore abouti. Vous m'invitez à vous requestionner, ce que je fais donc aujourd'hui, bien volontiers.

Vous espériez une solution rapide. C'est également mon cas puisque cette fois-ci, l'année 2020 touche de

plus en plus à sa fin et qu'il est vraiment temps pour les communes de savoir sur quel pied danser, si elles doivent remettre en place une taxe ou non. C'est même déjà trop tard pour l'exercice 2020. Cela devient trop tard également pour 2021. Il y a urgence.

Dès lors, Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'indiquer si la négociation de cet accord a enfin abouti ?

Pouvez-vous, le cas échéant, m'en dire plus sur son contenu ? Concernera-t-il également l'année 2020 ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). – Monsieur le Ministre, vous savez que cette problématique me préoccupe beaucoup, tout comme l'eau ou l'électricité. Il n'est aujourd'hui plus acceptable que des zones de notre territoire ne puissent bénéficier d'un réseau de téléphonie mobile ou, plus simplement, d'une connexion internet, cela même par la fibre optique, ne serait-ce qu'un service minimum de base pour tous les citoyens et citoyennes.

En particulier, durant cette période difficile, que ce soit les deux confinements que nous avons vécus, mais aussi toute la période de covid que nous traversons, de nombreuses personnes sont confrontées à ces problèmes, que ce soit pour télétravailler, pour suivre des cours ou des formations à distance ou tout simplement pour pouvoir communiquer avec leurs proches. Je pense particulièrement à toutes les personnes isolées.

On sait qu'un des leviers importants pour lutter contre ces zones blanches, ce sont les négociations relatives à la prolongation de l'accord sur la taxe pylônes.

Comme on l'a rappelé précédemment, le 27 octobre dernier, vous déclariez, au sein de cette commission, que des négociations étaient toujours en cours entre la Région wallonne et les opérateurs de télécommunications, sans toutefois avoir abouti.

Entre-temps, vendredi dernier, nous apprenions que Proximus avait finalisé un accord avec Eurofiber pour le déploiement de la fibre optique en Région wallonne.

J'ai donc plusieurs questions à ce propos, Monsieur le Ministre.

Tout d'abord, pourriez-vous faire le point sur le dossier des zones blanches ? Quel est l'état actuel de la situation ? Quelles sont les actions que vous avez déjà menées en la matière ou celles à venir ?

Pourriez-vous, en particulier, faire le point sur le déploiement de la fibre optique ?

Existe-t-il une carte officielle recensant la couverture en téléphonie mobile et en internet pour la Wallonie ? Je veux dire une carte actualisée.

Enfin, où en sont les négociations avec les opérateurs et quelles en sont les perspectives en la matière ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, en complément des interventions de mes deux collègues, je voulais vous interroger, mais je suis déjà venu et je reviens systématiquement dessus – peut-être pas tous les mois comme mon collègue Demeuse, mais tous les deux ou trois mois.

L'accès au numérique et à des infrastructures permettant d'offrir un internet de qualité pour tous est une thématique présente dans tous les esprits et particulièrement mise en exergue, à l'heure actuelle, par les deux confinements que l'on vient de connaître.

La question de l'accès à un internet de qualité implique également une couverture totale du réseau belge à des débits suffisamment élevés pour l'année 2020. Malheureusement, cet objectif n'est pas réalisé partout en Wallonie. Il reste encore bon nombre de zones blanches ou de zones très peu couvertes, pas couvertes du tout ou très mal. Des zones blanches existent encore et toujours, ainsi que des zones offrant des connexions à bas débit et à trop bas débit pour le télétravail, pour les étudiants, et cetera.

Vous rappeliez également que l'accord ToP avait permis d'offrir une couverture mobile à 85 % aux 39 communes qui étaient considérées comme zones blanches en 2016.

La question se pose néanmoins, au regard de l'intensification du télétravail, et donc de l'utilisation d'internet à domicile, de savoir combien de communes peuvent être considérées comme zones blanches, au regard de la présence d'un internet filaire et d'un débit suffisant pour les utilisations de 2020.

En effet, il me semble évident que la couverture internet concerne également la couverture fixe, élément qui manquait dans l'accord-cadre de 2016, devrait inévitablement intervenir dans la négociation.

Lorsque je vous interrogeais à ce sujet, à la fin du premier confinement, vous indiquiez avoir initié des échanges avec les opérateurs télécoms et partenaires du Gouvernement pour définir un cadre permettant la poursuite des travaux visant à résorber les zones blanches.

Quels sont les résultats de ces échanges ? La plateforme Digital Wallonia Connect permet-elle, dès lors, de signaler les problèmes de connectivité via l'internet filaire ?

J'en termine ainsi sur ce sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame et Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos questions concernant ce sujet. C'est un sujet important puisqu'il concerne la connectivité du territoire dont on a bien mesuré, si besoin en était encore, toute l'importance en ces circonstances d'épidémie.

Nous le savons, la connectivité du territoire est l'une de nos priorités au Gouvernement et elle a été reprise en tant que telle dans la Déclaration de politique régionale en même temps qu'elle est reprise dans la stratégie numérique Digital Wallonia.

Malgré les excellents résultats de l'accord « Tax on Pylons », la connectivité reste un enjeu de développement important pour notre territoire. Comme pour l'eau ou l'électricité, il n'est pas acceptable, aujourd'hui, que certaines zones de notre territoire ne bénéficient que d'un réseau de téléphonie mobile et d'une connexion internet fixe de moindre qualité, voire dans certains cas pas ou pas du tout.

D'autant que la période que nous traversons met en exergue les manques et les conséquences pour nos citoyens – je ne dois pas en faire le détail ici – de la déféctuosité, le cas échéant, du niveau insuffisant, voire de l'absence de connexion.

Je souhaite donc réitérer ou confirmer tout mon engagement et celui de mes collègues afin de trouver un accord entre la Région wallonne et les opérateurs de télécommunications, en étroite concertation avec mon collègue en charge des pouvoirs locaux, Christophe Collignon.

Bien que la Région ne dispose d'aucun moyen coercitif vis-à-vis des opérateurs – rappelons-le – soyez assurés que j'ambitionne non seulement de poursuivre les effets positifs de l'accord ToP, mais d'en augmenter encore l'impact positif. Le renouvellement auquel je travaille désormais, depuis plusieurs mois, dépasse donc la simple reconduction du protocole existant.

J'espère que tous les acteurs concernés par les déploiements d'infrastructures de télécommunications fixes et mobiles, y compris, et surtout les acteurs locaux, participent à la facilitation de ces déploiements. Par exemple, dans la délivrance des permis ou la mise en

place des partenariats avec les opérateurs pour des solutions innovantes et hybrides permettant de combler les déficits actuels, comme ce fut le cas à Le Mesnil, Viroinval, ou dans d'autres communes.

En termes de cartographie, l'atlas public et officiel, recensant la couverture en téléphonie mobile et fixe pour la Wallonie, comme pour les autres régions du pays, est disponible auprès du régulateur fédéral l'IBPT, au travers son portail www.ibpt-data.be.

Je vous confirme par ailleurs, Monsieur Fontaine, que la plateforme Digital Wallonia Connect, conçue dans le cadre de l'accord ToP, réceptionne, depuis 2018, tous les signalements qui concernent les réseaux fixes et mobiles.

Par ailleurs, j'ai déposé jeudi dernier au Gouvernement, une note participant entre autres à valoriser la connectivité du territoire par le renforcement des moyens destinés à la mise en œuvre du plan numérique Digital Wallonia, et ce, à hauteur de 3 000 000 d'euros. Ce renforcement permettra notamment la création d'un tableau de bord de la connectivité fixe et mobile du territoire, mais aussi la mise en place d'un portail d'information sur la connectivité très haut débit des zones d'activité économique, ce qui est évidemment un élément d'attractivité ou de fonctionnalité important pour les opérateurs économiques ainsi que pour les structures intercommunales, notamment de gestion des zones d'activité économique.

Enfin, en ce qui concerne les déploiements de réseaux de fibres optiques sur notre territoire, rappelons d'une part les déploiements importants en cours de réseaux, avec le projet FttH, « fibres à la maison », dans les grands centres urbanisés : Liège, Namur, et cetera. Mais aussi le plan de développement de la connectivité des zones d'activité économique régionales en complément du plan stratégique de la SOFICO que nous menons ici avec Philippe Henry.

Avec nos partenaires, nous faisons donc, me semble-t-il, le maximum pour assurer la connectivité des citoyens, mais aussi des entreprises et des espaces urbanisés et garantissons, par ce biais, à la fois la disponibilité de notre territoire, la compétitivité, la disponibilité des services aujourd'hui, mais aussi pour l'avenir.

Concernant plus précisément les négociations avec les opérateurs sur la taxe communale sur les mâts, pylônes et antennes GSM, celles-ci se poursuivent entre la Région, que je représente dans le cadre de mes fonctions, aux côtés de mon collègue en charge des Pouvoirs locaux et les trois opérateurs de télécommunications.

Le renouvellement auquel je travaille désormais a pour but, et devrait, me semble-t-il, au-delà de l'ambition de la simple reconduction, je l'ai indiqué,

avoir une ambition complémentaire. Je pense que nous pourrions aboutir d'ici quinze jours à trois semaines, un tout petit peu plus tard que ce que je vous en indiquais, mais ce type de négociations prend évidemment un peu de temps et connaît toujours quelques rebondissements. Je puis déjà vous dire que le modèle que je souhaite mettre en place avec les opérateurs, qui devra donc encore être validé et affiné, comporte un volet investissement, auquel serait annexé un fonds d'investissement pour la transition numérique des pouvoirs locaux. Ma ligne de négociation est que ce fonds puisse, pour partie, être alimenté, tant par les opérateurs de télécommunications, que par les crédits wallons et, le cas échéant si possible, soutenu par des fonds européens.

Vous voyez que le but est d'avoir une dimension vraiment complémentaire, significative au déploiement des instruments nécessaires à la collectivité de notre territoire. J'ambitionne de pouvoir effectivement boucler tout cela avant Noël 2020. Je vous remercie. Je remercie d'ailleurs mon collègue en charge des Pouvoirs locaux pour son implication dans ce dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre très complète réponse qui témoigne de toute l'ambition dont vous faites preuve en la matière, et je suis heureux qu'il y ait, cette fois-ci, vraiment une *deadline* à la conclusion de cet accord. Je pense qu'effectivement la date de Noël est symbolique, mais qu'en tous cas, il est bien que cela puisse aboutir avant la fin 2020. Nous n'aurons donc sans doute plus l'occasion d'en parler ensemble en commission d'ici la fin de l'année, mais j'imagine que l'on y reviendra en 2021 pour faire le point sur les résultats de cet accord, que l'on analysera évidemment en détail. Je vous souhaite bonne chance dans les dernières négociations qui s'annoncent et je souhaite une bonne soirée, à tous les membres de cette commission.

Mme la Présidente. – Rendez-vous pris, Monsieur le Député.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Merci pour cet exposé complet, Monsieur le Ministre, et notamment des informations et du cadeau de Noël qui s'annonce par rapport à un dossier de négociation avec les opérateurs. Néanmoins, je mets un petit bémol à votre enthousiasme en la matière, notamment, par rapport à la fibre optique. En réalité, dans tout ce que vous m'avez annoncé, tout était concentré sur les zones urbanisées dans la réponse que vous m'avez faite.

Dès lors, je pense qu'il y a aussi lieu d'envisager de la fibre optique dans des zones plus rurales pour pouvoir répondre à une couverture optimale de ce public, de ces personnes qui travaillent, qui vivent l'école hybride et, pour le moment, il n'y a aucune solution leur permettant

de travailler correctement. J'aimerais vous entendre, un autre jour, lorsque je vous poserai une question, afin que, cette fois-ci, vous me listiez des communes plus rurales dans votre réponse.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse complète. Je dois m'associer également à ma collègue, Mme Goffinet, pour les zones rurales évidemment. Quand on pense et quand on parle de zones rurales, on s'imagine les campagnes que vous connaissez bien comme nous. Mais il faut quand même savoir qu'il y a des villes, des petites villes de 1 000, de 1 500, de 2 000 habitants où les gens doivent sortir sur le trottoir pour passer un coup de téléphone avec leur mobile.

Je ne vous dis pas comment font ces gens pour télétravailler et comment les étudiants doivent faire. Ils iront peut-être à la bibliothèque communale, il n'y aura pas là un meilleur débit, un meilleur réseau. Donc je compte sur vous, Monsieur le Ministre, nous comptons sur vous, tous les citoyens et citoyennes wallons comptent sur vous, sur votre opiniâtreté, pour mener à bien ce projet, pour que tous les Wallons et les Wallonnes soient égaux face à la digitalisation ou, en tout cas, au réseau internet et mobile.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
ALTERNATIVES AUX ORDINATEURS
CLASSIQUES POUR LES COURS À DISTANCE »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les alternatives aux ordinateurs classiques pour les cours à distance ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, l'enseignement est un secteur qui a été particulièrement chamboulé par la crise sanitaire – parmi beaucoup d'autres évidemment – avec des cours qui se donnent désormais en semi-présentiel, voire entièrement en ligne, selon les degrés.

Aux nombreuses inégalités déjà existantes avant celles-ci, s'ajoute dès lors, les inégalités devant le matériel numérique. En effet, le problème se pose lorsque, par exemple, dans une famille avec un seul

ordinateur, plusieurs enfants doivent suivre des cours et le ou les parents télétravaillent. La Région wallonne peut jouer un rôle dans ce cadre. En effet, dans le contexte de Digital Wallonia, des budgets sont prévus pour contribuer à l'équipement numérique des écoles. La Wallonie avait également été associée à l'appel à projets DigitalForYouth. Cela étant, ce problème n'est évidemment pas propre à la Wallonie, ni même à la Belgique.

Il y a un exemple en Drôme, chez nos voisins, où les bénévoles d'un *fab lab* ont conçu et assemblé une cinquantaine d'ordinateurs pour une centaine d'euros afin que les élèves du collège de la Ville de Valréas puissent continuer à suivre les cours à distance.

Il s'agit d'ordinateurs assemblés sur base du nano-ordinateur Raspberry Pi, qui fait la taille d'une carte de crédit sous le système d'exploitation libre Linux. Par ailleurs, la fondation Raspberry Pi vient d'annoncer la sortie du Raspberry Pi 400, un Raspberry Pi 4 qui a été intégré dans un clavier et que l'on peut retrouver pour 75 euros sur certains sites de vente en ligne.

Bien moins cher donc que les 500 euros prévus par ordinateur dans le budget récemment débloqué par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils sont fournis avec les logiciels de base pour les diverses tâches scolaires. Navigateur Firefox, suite bureautique LibreOffice, et cetera. Il suffit ensuite d'un câble HDMI pour les relier à un écran.

Une autre alternative intéressante est celle des ordinateurs réhabilités qui coûtent moins cher que des neufs et permettent d'économiser des ressources. Tout cela pourrait également contribuer aux objectifs de soutien et d'éducation aux logiciels libres prévus dans les DPR et DPC.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous, à ce stade, faire le bilan des actions de la Wallonie pour contribuer à équiper les écoles et les élèves ? Quelle est votre analyse quant à ces ordinateurs moins chers ? Représentent-ils une alternative envisageable pour les élèves qui en ont besoin en Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, cela me donne l'occasion de mettre en lumière les programmes régionaux d'investissements dans l'équipement numérique des écoles wallonnes.

Pour répondre à votre première interrogation, il faut rappeler que, la compétence de la Région dans l'équipement des établissements scolaires, est mise en œuvre au travers des différentes vagues successives de

projets École numérique, à savoir : l'équipement, avec accompagnement, à destination des enseignants et des élèves, des étudiants, dans les classes, dans les écoles.

La Région n'est donc pas compétente pour l'équipement personnel des élèves, chez eux, l'équipement qu'ils emportent, et cetera, cet aspect étant du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est d'ailleurs avec un certain intérêt que nous avons suivi l'annonce formulée, en octobre, par le ministre-président de la Fédération et le ministre du Budget, de l'octroi de nouveaux moyens importants mis à disposition des établissements scolaires pour équiper en ordinateurs portables les enseignants et les élèves.

Concernant cet ordinateur-clavier, qui pourrait être utilisé dans le cadre scolaire, il faut savoir que le projet École numérique propose aux écoles une collection de périphériques informatiques au travers d'une centrale de marchés dédiée. Ces périphériques pouvant être acquis, même hors projets, pour et par tout établissement scolaire wallon.

L'Agence du numérique et la cellule École numérique du SPW Économie, Emploi et Recherche, effectuent une veille et des tests sur de nombreux outils, et ce, au jour le jour, en vue d'augmenter et de spécialiser cette centrale de marchés afin qu'elle soit la plus opportune et la plus indiquée pour les usages numériques à l'école.

L'Agence du numérique, interrogée sur cet ordinateur particulier, nous confirme une opportunité intéressante et un intérêt à proposer ce produit parmi les autres produits disponibles pour les établissements wallons, tout en mentionnant son caractère particulier, qui ne fait pas de lui un outil utilisable dans toutes les circonstances d'enseignement.

De façon générale, un accord de coopération nous lie avec la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant l'équipement des écoles. Nous sommes en train de rediscuter de cet accord de coopération, puisqu'il y a l'approche de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que je viens de mentionner, il y a les interventions historiques successives de la Région. Se pose la question de la connectivité des écoles elles-mêmes, et nous devons donc, à partir de l'année prochaine, avoir, à travers un nouvel accord de coopération, défini qui fait quoi par rapport aux compétences des uns et des autres en matière d'équipements des écoles et des classes dans leur diversité.

Je vous confirme notre totale ouverture par rapport aux différents éléments et aux différentes propositions d'alternatives telles que celle que vous avez évoquées.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, il se fait tard, et donc je vais me

contenter de remercier M. le Ministre pour cette réponse positive et complète.

**QUESTION ORALE DE MME MAUEL À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
MATURITÉ NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la maturité numérique des entreprises ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Mauel (MR). – Monsieur le Ministre vous avez parlé tout à l'heure de Digital Wallonia, qui a publié, ce vendredi 20 novembre, le baromètre de la maturité numérique des entreprises.

Si nous apprenons que la maturité numérique des entreprises a progressé ces deux dernières années, et est même qualifiée d'exceptionnelle, il reste d'importants progrès à faire, notamment en ce qui concerne la stratégie *business*, du fait que trop peu d'entreprises proposent de la vente en ligne.

Au lieu d'établir un simple constat, Digital Wallonia a donc décidé de ne pas se croiser les bras et de réagir immédiatement avec le « DigiScore », qui permet de calculer la maturité numérique des entreprises gratuitement. Cet outil est capable de fournir toute information essentielle permettant à chaque entreprise d'identifier ses forces et faiblesses, de se situer par rapport à ses concurrents et de les conseiller quant aux mesures à appliquer. Je ne doute pas que cette initiative contribuera aux progrès numériques de la Wallonie à l'avenir.

Si des progrès numériques notables ont été notés au niveau de la gestion des ressources humaines, de la digitalisation des processus métiers et de la digitalisation de la stratégie commerciale, l'infrastructure technologique est restée stable.

En effet, le baromètre de Digital Wallonia met en lumière les difficultés en termes d'équipement individuel des travailleurs, du manque d'accès à la fibre optique, de l'exploitation des logiciels dans le *cloud* et la présence de systèmes intégrés pour la gestion et la planification.

Je reste également étonnée que la plupart des petites entreprises ne disposent pas de site internet, ce qui est pourtant essentiel pour leur développement.

Monsieur le Ministre, comme vous l'avez déjà évoqué essentiellement lors de la dernière réponse, quelle est votre opinion sur le baromètre publié par Digital Wallonia ?

Quels sont les enjeux que vous avez ciblés tout particulièrement en ce qui concerne le développement de la maturité numérique de nos entreprises ?

De quelle manière Digital Wallonia peut-elle améliorer l'infrastructure technologique des entreprises ?

Enfin, est-il prévu de sensibiliser les entreprises avec le DigiScore ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, je voudrais vous remercier pour cette question qui souligne les efforts déployés par Digital Wallonia pour aider activement et gratuitement les entreprises de notre région à mesurer et, ensuite, à améliorer leur maturité numérique. Je remercie aussi les équipes de l'Agence du numérique, ainsi que les partenaires.

Je tiens tout d'abord à vous rassurer, la stabilité, voire la légère décroissance de deux points du DigiScore des entreprises wallonnes observée sur l'axe relatif à l'infrastructure technologique, est en fait une stagnation attendue. Je m'explique.

Suivant les indications des auteurs du baromètre eux-mêmes, la prise en compte complète des technologies avancées intervient désormais parmi les indicateurs de ce premier axe du modèle de maturité numérique. Pour faire simple, on a élevé la barre et il est donc assez naturel que les résultats soient impactés par cela.

En 2018, la présence de technologies de type IA, IOT, Jumeaux numériques, et cetera, n'était pas mesurée de la même façon, voire, pour certaines d'entre elles, pas encore détectée. Je pense notamment au blockchain.

Il est donc logique qu'avec l'évolution des critères de maturité digitale qu'impose le développement technologique toujours plus rapide, les scores relatifs à l'infrastructure fluctuent. Seules les entreprises résolument engagées dans l'adoption de certaines technologies avancées ont vu leur score d'infrastructure se maintenir ou progresser. Les autres ont accusé, pour la première fois, un retard à ce niveau.

Par ailleurs, vous évoquez des difficultés en termes d'équipement individuel des travailleurs. Je dois nuancer cela, car le taux moyen individuel d'équipement est stable à 1,6 terminal connecté par travailleur, tandis que le taux moyen d'ordinateurs fixes, et surtout portables, continue quant à lui de progresser en passant de 0,89 à un différentiel certes léger, mais qui l'amène à 0,91. De plus, 55 % des travailleurs wallons disposent également d'un smartphone professionnel.

La demande pour plus de fibre optique est par contre bien réelle. Je fais le lien avec nos discussions antérieures. Ainsi, pas moins de 66 % des entreprises, interrogées dans le cadre de l'enquête de l'AdN, désignent la disponibilité de la fibre optique comme moyen privilégié d'amélioration des performances et de la qualité de leur connexion fixe à internet.

Le taux de sites web à 45 % pour l'ensemble des entreprises régionales et de 84 % pour les entreprises employant 10 travailleurs et plus peut être interprété de plusieurs manières.

Négativement d'une part, en déplorant que toutes nos entreprises ne soient pas encore équipées et positivement, cependant, car les entreprises employant 10 collaborateurs et plus sont, elles, parfaitement dans la moyenne nationale pour cet équipement. C'est donc la structure, la taille moyenne de nos entreprises qui impacte cet élément.

L'un des aspects que je trouve assez préoccupants est que plus de 70 % des sondés associent moins de 10 % de leur chiffre d'affaires à ce site. Donc, il y a un site internet, mais pour 70 % des sondés, moins de 10 % de leur chiffre d'affaires y est lié.

En outre, les sites sont – je ne vais pas dire en général, ce serait trop fort – trop souvent peu dynamiques et ils sont très « statiques ». Si les sites étaient de meilleure qualité, plus performants, ils généreraient eux-mêmes plus de volume d'affaires, d'équipements, et cetera.

Enfin, mon opinion sur le baromètre sur les entreprises qui vient de paraître est vraiment positive. J'ai eu l'occasion d'ailleurs de le présenter, de le détailler, et cetera, car les progrès sont réels. Nous allons tout faire pour les accélérer encore, notamment en assurant la promotion du DigiScore auprès des entreprises, mais aussi vis-à-vis de tous les opérateurs d'animations économiques qui accompagnent les entreprises wallonnes dans leur développement. Nous avons d'ailleurs déjà débuté, avec une campagne de spot radio à large échelle, que vous avez probablement entendue sur les ondes, à laquelle s'ajoute une vidéo, qui me semble pédagogique, qui explique le DigiScore en détail et qui est disponible pour tous sur la plateforme Digital Wallonia, rendez-vous dès ce soir.

Comme vous pouvez le constater, la promotion de cet outil me tient à cœur. Il n'y a pas qu'à moi d'ailleurs,

puisque l'Union wallonne des entreprises qui est partenaire, l'a inclus dans sa dynamique organisationnelle ainsi que nous souhaitons encourager les membres à l'utiliser.

Je termine en indiquant que l'étude relève que, si 35 % des patrons wallons voient le numérique comme une opportunité stratégique à saisir, 32 % sont cependant sans opinion ou considèrent cela comme un simple effet de mode. Il y a donc encore du chemin à parcourir. Réjouissons-nous de celui qui a été parcouru, mais mesurons aussi que les efforts doivent se poursuivre.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, cette étude était très complète, c'est un *screening* général sur les capacités du numérique dans le monde de l'entreprise en Wallonie, donc toutes les forces et les faiblesses ont pu être identifiées. C'est un très bon travail qui a été réalisé par Digital Wallonia.

La technologie évolue rapidement et ce baromètre met en lumière que nous sommes en retard dans la digitalisation des processus métiers et dans la stratégie commerciale. Il faut donc être plus présents dans les deux axes afin d'éviter que ce fossé se creuse.

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L'ANNONCE DE L'IMPLANTATION DU
CINQUIÈME DATA CENTER GOOGLE EN
WALLONIE »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'annonce de l'implantation du cinquième *data center* Google en Wallonie ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, en 2019, Google ouvrait son premier *data center* sur le site de Saint-Ghislain. Aujourd'hui, alors que sa quatrième infrastructure de ce type sur le site devrait être opérationnelle dans les prochaines semaines, le géant américain semble déjà projeter la construction d'un nouveau centre, d'un cinquième centre. Cela porterait le total des investissements de Google sur notre sol wallon à plus de 2 milliards.

Ces investissements sont liés à l'augmentation considérable des besoins en capacité de stockage pour Google qui a développé de façon intensive son offre du *cloud*.

Jense pouvoir dire aujourd'hui que vous connaissez tout mon attachement à la question de la protection des données et notamment au maintien de leur souveraineté territoriale.

Cette annonce de Google me permet de revenir sur l'aspect particulier de ces sites physiques sur lesquels se trouvent regroupés les équipements permettant le stockage des données. Ces *data centers* jouent en effet un rôle considérable qui doit se trouver au cœur des politiques de souveraineté des données.

Comment percevez-vous ce nouvel investissement du géant américain ?

Pouvez-vous revenir sur les obligations auxquelles doivent répondre ces acteurs internationaux pour assurer une transparence quant à l'exploitation des données, l'intégrité et à la confidentialité de celles-ci ?

Combien de *data centers* sont actuellement établis sur notre territoire wallon ?

Comment inciter les acteurs wallons à développer ce type d'infrastructures sur le sol wallon ?

Enfin, ma dernière question, au niveau écologique, des normes doivent-elles être respectées par ces acteurs ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, l'annonce que vous évoquez, confirmant l'ancrage en Wallonie du géant informatique, ainsi que sa stratégie de développement, a fait grand bruit.

L'entreprise californienne a décidé, en 2007 déjà, d'implanter son premier *data center hyperscale* européen en région montoise. Elle a fait l'acquisition d'un terrain de grande taille et s'est engagée à développer ses activités par phases successives. Cette annonce concrétise donc ces engagements et nous nous réjouissons des effets positifs de cette extension : création d'emplois directs ou indirects, valorisation du foncier, contribution au développement d'une expertise sectorielle régionale.

Depuis octobre dernier, la Belgique, comme les autres États membres de l'Union européenne, est soumise au règlement régissant le mécanisme d'un filtrage, d'un *screening*, des investissements étrangers.

L'article 6, point 3, de ce dispositif de coopération prévoit que, lorsque la Commission considère qu'un investissement direct étranger faisant l'objet d'un filtrage est susceptible de porter atteinte à la sécurité ou à l'ordre public d'un État membre, ou qu'elle dispose d'informations pertinentes concernant cet investissement direct étranger, elle peut émettre un avis à l'attention de l'État membre procédant au filtrage.

Le point 4 du même texte indique qu'un État membre, qui considère avec raison qu'un investissement direct étranger sur son territoire est susceptible de porter éventuellement atteinte à sa sécurité ou à son ordre public, peut demander à la Commission d'émettre un avis ou aux autres États membres de formuler des commentaires à cet égard.

En outre, le règlement communautaire liste, en son article 4, un certain nombre de facteurs susceptibles d'être pris en considération par les États membres ou la Commission pour estimer si un investissement étranger est critique ou doit être considéré comme tel, ou à l'inverse, pas du tout. Parmi ces facteurs, sont mentionnés les infrastructures de communication, le traitement ou le stockage des données – nous y voici – ainsi que les technologies concernant l'intelligence artificielle.

Enfin, pour déterminer, au sens du règlement, si un investissement direct est susceptible de porter atteinte à la sécurité ou à l'ordre public, les États membres et la Commission peuvent aussi prendre en compte, en particulier : le fait que l'investisseur étranger soit contrôlé directement ou indirectement par le gouvernement, y compris des organismes publics, des forces armées, d'un pays tiers, notamment à travers une structure de propriété ou un appui financier significatif.

Le deuxième élément, à prendre éventuellement en compte, est le fait que l'investisseur étranger ait déjà participé à des activités susceptibles d'être considérées comme portant atteinte à la sécurité ou à l'ordre public d'un État membre.

Enfin, il est à prendre en compte le fait qu'il existe un risque, éventuellement grave, que l'investisseur étranger exerce des activités considérées comme illégales sur notre territoire.

À ce stade de nos informations, les activités développées par Google en Wallonie ne font pas l'objet, bien sûr, de suspicions particulières ni ne ressortent de ce type de présomptions telles que je viens de les décrire, par ce qui est établi par le règlement.

Google reste naturellement le plus grand *data center* wallon et sera amené, dans les années à venir, à poursuivre son développement, tant en termes d'activités concrètes, de nouvelles phases et de nouveaux investissements, que d'intelligence environnementale, en recherche et développement, notamment en ce qui

concerne l'amélioration continue de l'efficacité énergétique des serveurs, et cetera.

Il existe différents acteurs sur la carte des *data centers* en Wallonie. Certains sont wallons et les principaux sont : Engie à Gembloux, le *data center* opéré par IBM à Bastogne, NRB à Herstal, Belgium DC à Villers-le-Bouillet – un *joint-venture* entre NRB et ETIX –, le Wallonia Data Center à Villers-le-Bouillet.

Google se donne les moyens de limiter son empreinte écologique à travers différentes initiatives. La faible consommation d'énergie : Saint-Ghislain a été dès le début le premier *data center* à fonctionner sans réfrigération. L'entreprise pompe l'eau du canal industriel voisin et utilise un système avancé de refroidissement par évaporation. En 2018, l'entreprise a investi 3 millions d'euros dans un parc de panneaux photovoltaïques. Au niveau du carbone, l'intégralité des activités Google repose à 100 % sur l'énergie renouvelable. Les besoins mondiaux, estimés à plus de 5,5 gigawatts, sont couverts soit par leur propre production, soit par des achats massifs, donc des formes de compensation d'électricité verte.

L'entreprise respecte évidemment toutes les normes en matière environnementale telles que prescrites par les permis qui lui ont été délivrés.

Voilà le petit tour d'horizon, dans le laps de temps qui m'était confié, voire un tout petit peu plus, que je me permets de vous communiquer.

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre, vous étiez bien dans le temps qui vous était imparti.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Je vais remercier M. le Ministre pour l'ensemble de ses réponses, qui sont particulièrement concrètes. Vous avez répondu à toutes les questions que je vous ai posées.

Ce sont aussi des réponses rassurantes parce que je pense que l'on mesure bien l'importance de ce nouvel or noir en Wallonie. Vous avez parlé de faire un petit tour d'horizon, mais vous nous avez démontré que ce n'était pas un tout petit tour d'horizon parce que, ensemble, cela fait déjà quelques semaines que l'on débat de cette problématique et je pense que l'on a vraiment fait un beau plan d'horizons et de perspectives pour l'avenir

avec ce sujet qui, vous l'avez compris, est un sujet qui m'intéresse vraiment.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. – Les questions orales et interpellations de :

- M. Hermant, sur « le lien entre les pouvoirs spéciaux et les non-consultations démocratiques de la Boucle du Hainaut » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « la réforme du bail à ferme » ;
- M. Liradelfo, sur « les aides accessibles aux jeunes indépendants » ;
- M. Liradelfo, sur « les aides automatiques pour les indépendants » ;
- Mme Gahouchi, sur « les microzones d'activité économique » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- M. Nemes, sur « le lien entre les pouvoirs spéciaux et les non-consultations démocratiques de la Boucle du Hainaut » ;
- M. Mugemangango, sur « le lien entre les pouvoirs spéciaux et les non-consultations démocratiques de la Boucle du Hainaut » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 6 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. François Bellot, MR
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. Hervé Cornillie, MR
Mme Veronica Cremasco, Présidente
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. François Desquesnes, cdH
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
M. Maxime Hardy, PS
Mme Joëlle Kapompole, PS
Mme Anne Kelleter, Ecolo
Mme Sabine Laruelle, MR
M. Mauro Lenzini, PS
M. Julien Matagne, cdH
Mme Christine Mauel, MR
M. Germain Mugemangango, PTB
M. Samuel Nemes, PTB
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Marie-Martine Schyns, cdH
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
AdN	Agence du numérique
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AG	assemblée générale
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AIDE	Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la Province de Liège
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
APE	aide à la promotion de l'emploi
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
ASBL	association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
BBRV	Belgische Beroepsvereniging Reiniging Voertuigen (association professionnelle belge du nettoyage de véhicules)
BNB	Banque nationale de Belgique
CA	conseil d'administration
CCATM	commission(s) consultative(s) communale(s) d'aménagement du territoire et de mobilité
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CMI	Cockerill Maintenance et Ingénierie (groupe)
CoDT	Code du développement territorial
Comeos	Fédération belge du commerce et des services
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CQFD	ce qu'il fallait démontrer
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CSA	Code des sociétés et associations
CVA	coût-vérité à l'assainissement
CWATUPE	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie
DG	directeur général / direction générale
DPC	Déclaration de politique communautaire
DPR	Déclaration de politique régionale
EBITDA	Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (bénéfice opérationnel avant taxes et amortissements)
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
EORI	Economic Operator Registration and Identification (numéro d'identification et d'enregistrement des opérateurs économiques)
ERMG	exigences réglementaires en matière de gestion
FMI	Fonds monétaire international
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
GISER	Gestion intégrée sol érosion ruissellement (convention)
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
HDMI	High-Definition Multimedia Interface
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IBPT	Institut belge des services postaux et des télécommunications
IDD	Institut pour un développement durable
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IPI	Institut professionnel des agents immobiliers
IPP	impôt des personnes physiques
IT	information technology (technologies de l'information)

IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
NACE	Nomenclature européenne des activités économiques
NRB	Network Research Belgium
ONSS	Office national de sécurité sociale
PAC	Politique agricole commune
PCAR	Plan communal d'aménagement révisionnel
PIB	produit intérieur brut
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PPA	plan particulier d'aménagement
PPA	peste porcine africaine
PPP	partenariat public-privé
PRJ	procédure de réorganisation judiciaire
PTP	Programme de transition professionnelle
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RIP	réunion d'information préalable
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
RTL	Radio Télé Luxembourg
SABAM	Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs
SAFER	Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
Sambrinvest	Société de développement et de participation du bassin de Charleroi (SA)
SOCAMUT	Société des cautions mutuelles de Wallonie (SA)
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SOWECSOM	Société wallonne d'économie sociale marchande (devenue W.Alter en 2020)
SPF	service public fédéral
SPRL	société privée à responsabilité limitée
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
SRL	Société Régionale du Logement de Herstal s.c.
SWOT	strengths, seaknesses, opportunities, threats (forces, faiblesses, opportunités et menaces)
TPE	très petite(s) entreprise(s)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UCM	Union des classes moyennes
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
URFB	Union royale des fleuristes de Belgique